



Janvier 2025

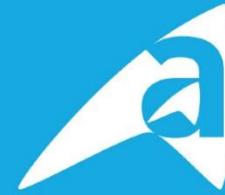
ETUDE D'AMENAGEMENT COMMUNE DE TAUTAVEL & EXTENSION SUR LA COMMUNE DE VINGRAU *(cf. articles L.121-1, L. 121-13 et R.121-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime)*

Volet agricole

Commission Communale d'Aménagement Foncier de Tautavel du 15/01/2025

S E R V I C E

TERRITOIRES EAU-ENVIRONNEMENT



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

INFORMATIONS RELATIVES AU DOCUMENT

INFORMATIONS GENERALES :

Etude	Etude d'aménagement – Commune de Tautavel et extension sur la commune de Vingrau – Volet agricole
Auteur(s) / Société	Antoine DOUSSOUX - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Fonction	Chargé de mission études territoriales et géomatique
Service	Service Territoires - Eau - Environnement
Version	V2
Date	2025

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :

Intervention(s)	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)
Rédacteur	Antoine DOUSSOUX	Chargé de mission études territoriales et géomatique
Relecture	Marie CIATTONI	Assistante de service
Relecture & Validation	Alain HALMA	Directeur général adjoint, Chef du service Territoires-Eau-Environnement

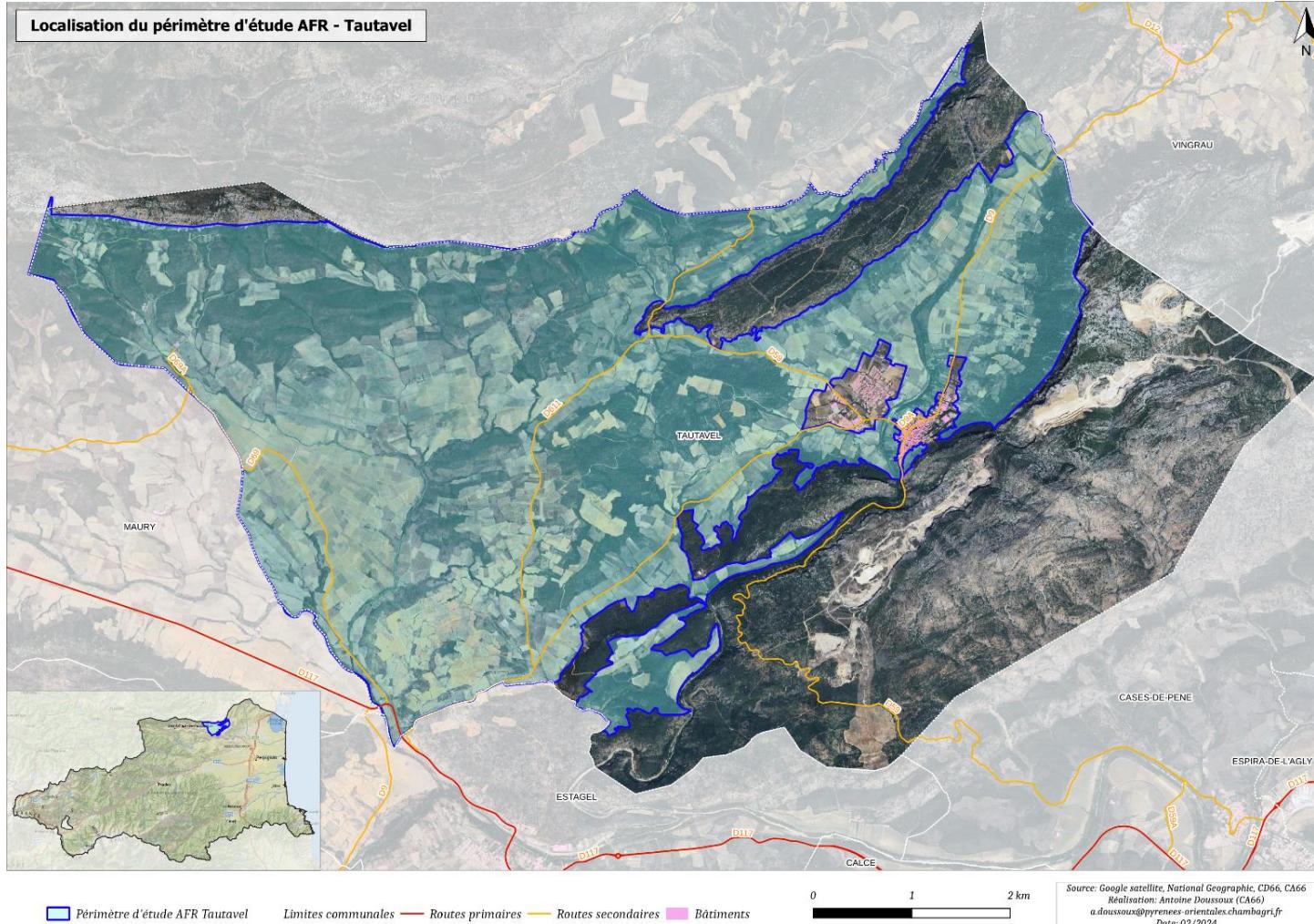
Sommaire

I.	Introduction	5
II.	Présentation générale du territoire – Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre).....	9
1.	La description géographique et administrative	10
2.	La synergie avec les communes voisines	12
3.	L'étude de la démographique et les perspectives d'avenir	14
III.	Aménagement du territoire, économie et urbanisme - Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre) :.....	16
1.	L'inventaire des réseaux électriques	17
2.	L'inventaire des réseaux secs et humides	19
3.	Les réseaux de transports	22
4.	Les dynamiques économiques et sociales	25
5.	Les documents d'urbanisme.....	32
IV.	Activité agricole – Tautavel (périmètre initial).	40
1.	L'occupation des sols	41
2.	Les zonages des appellations d'origine, des démarches qualité et terroirs.....	48
3.	L'agropédologie	53
4.	Les réseaux d'irrigation	57
5.	Les éléments de statistique agricole	62
V.	Activité agricole – Vingrau (extension du périmètre)	66
1.	L'occupation des sols	67
2.	Les zonages des appellations d'origine, des démarches qualité et terroirs.....	73
3.	L'agropédologie	74
4.	Les réseaux d'irrigation	76
5.	Les éléments de statistique agricole	77
VI.	Synthèse des diagnostics agricoles - Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre)	79

1. L'occupation des sols	80
2. Les dynamiques agricoles	82
3. Les sols et les aptitudes culturales des sols	84
4. La viticulture.....	85
5. Les îlots viticoles et le parcellaire	87
6. Les réseaux d'irrigation	88
VII. Synthèse des résultats des enquêtes agricoles	89
1. Les enquêtes auprès des exploitants : préambule et détails de l'échantillon enquêté	90
2. Les modes de faire valoir	92
3. La répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles	93
4. L'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants et la transmission des exploitations.....	94
5. Les exploitations et le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental	97
6. L'emprise foncière des exploitations - Synthèse	98
7. Les dynamiques des exploitations et des volontés d'échange - Synthèse	100
VIII. La grille AFOM et la conclusion.....	104
IX. Annexes	107
1. Annexe : Détails des sols – Tautavel (périmètre initial)	107
2. Annexe : Détails des sols – Vingrau (extension du périmètre)	115
3. Annexe : Les exploitations enquêtées.....	117
4. Annexe : Le questionnaire d'enquête	121
X. Table de illustrations	126

I. Introduction

Carte n° 1 Localisation du périmètre d'étude initial – Commune de Tautavel



La présente étude d'aménagement a vocation à constituer et analyser l'état des lieux du périmètre initial (3 212,9 ha), validé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Tautavel. Ce périmètre a été amené à évoluer au fil de l'étude pour aboutir à une extension sur une partie des espaces ruraux de la commune voisine de Vingrau. Cette étude a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. En tant qu'étude préalable à la décision d'aménager, elle a pour finalité, conformément à l'article R.121-20 du Code rural et de la pêche maritime, de permettre à la C.C.A.F et au Département d'apprecier l'opportunité de la réalisation d'un aménagement foncier, ses modalités, son périmètre et de définir pour sa mise en œuvre des prescriptions et recommandations permettant de respecter les objectifs énoncés à l'article L.111-2 du code précité.

L'étude d'aménagement consiste :

- en la réalisation d'un état initial du site susceptible de faire l'objet de l'aménagement et de son environnement comportant une analyse des structures foncières, de l'occupation agricole, de l'activité agricole, de la vie économique et sociale, des paysages et des espaces naturels, notamment des espaces remarquables ou sensibles, ainsi que des espèces végétales et animales ainsi qu'une analyse des risques naturels existants sur ce site et des différentes infrastructures. Il comprend également l'analyse de la situation du ou des réseaux d'irrigation existants.
- en la présentation d'une proposition d'aménagement foncier permettant de déterminer et de justifier le choix d'un mode d'aménagement et de son périmètre, comprenant des prescriptions et recommandations pour la détermination et la conduite des opérations quant à la prévention des risques naturels, quant à l'équilibre de la gestion des eaux, à la préservation des espaces naturels remarquables ou sensibles, des paysages, des habitations des espèces protégées ainsi qu'à la protection du patrimoine rural.

Pour mener à bien cette mission un groupement de bureaux d'études piloté par la Chambre d'Agriculture a été retenu. Ce groupement est composé du service Territoires-Eau-Environnement (Chambre d'Agriculture), LETICEEA Environnement et Valoris Géomètre-Expert. Les différents volets du diagnostic sont traités en fonction de la spécialité des membres du groupement. Ici sont présentés les grands thèmes traités :

Valoris-géomètre-Expert :

- Structures détaillées de la propriété foncière,
- Parcelles à utilisation spéciale
- Aménagement du territoire, économie et urbanisme (Inventaire des équipements et services, voiries et autres infrastructures de transport ou déplacement)

LETICEEA Environnement :

Le diagnostic environnemental et paysager / état initial de l'environnement :

- Milieu physique
- Milieu naturel
- Paysage et patrimoine
- Hiérarchisation des enjeux
- Les propositions de prescriptions environnementales et de liste de travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation par le vote en commission (CCAF)

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales :

- Présentation générale
- Aménagement du territoire, économie et urbanisme
- Structures des exploitations agricoles
- L'activité agricole (occupation des sols, zonages d'appellation d'origine protégée et IGP, agropédologie, friches, irrigation...)

La Méthodologie :

- Recueil et analyse de multiples bases de données : INSEE, IGN, DDTM, CD66, INAO, fichiers MAJIC, SAFER, CRAO et CA66, Inventaire naturaliste, Assistance scientifique et technique, études réglementaires, relevés de terrain et audit écologique.
 - ↳ Traitement sous forme de tableaux, cartographies, graphiques et synthèse.
- Réalisation d'une enquête auprès des exploitants du périmètre d'étude.
 - ↳ Constitution d'une base de données, cartographies et synthèse.
- Réalisation d'une enquête auprès des propriétaires du périmètre d'étude.
 - ↳ Constitution d'une base de données, cartographies et synthèse.

Ces éléments permettent de dresser l'état initial du périmètre d'étude. Sur la base de ces éléments, un avis argumenté sur l'opportunité de réaliser une opération d'aménagement foncier a été proposé. En fonction du choix retenu par la C.C.A.F, des tranches optionnelles seront réalisées par le groupement de bureaux d'études (formalisation de la proposition d'aménagement foncier, enquête publique...).

L'étude d'aménagement, un processus évolutif ayant abouti à une extension du périmètre sur la commune de Vingrau :

Les premiers résultats de l'étude d'aménagement ont mis en évidence des continuités foncière, agricole et environnementale entre les communes de Tautavel et de Vingrau et ont démontré l'intérêt d'étendre le périmètre d'étude initial sur une partie du territoire de la commune de Vingrau. Après avoir été validée par les membres de la sous-commission d'aménagement foncier, cette proposition d'extension a reçu un avis favorable de la commune de Vingrau qui a décidé, par délibération du 1er juillet 2024, de désigner des représentants pour participer, à titre consultatif, aux travaux de la sous-commission et de la C.C.A.F de Tautavel.

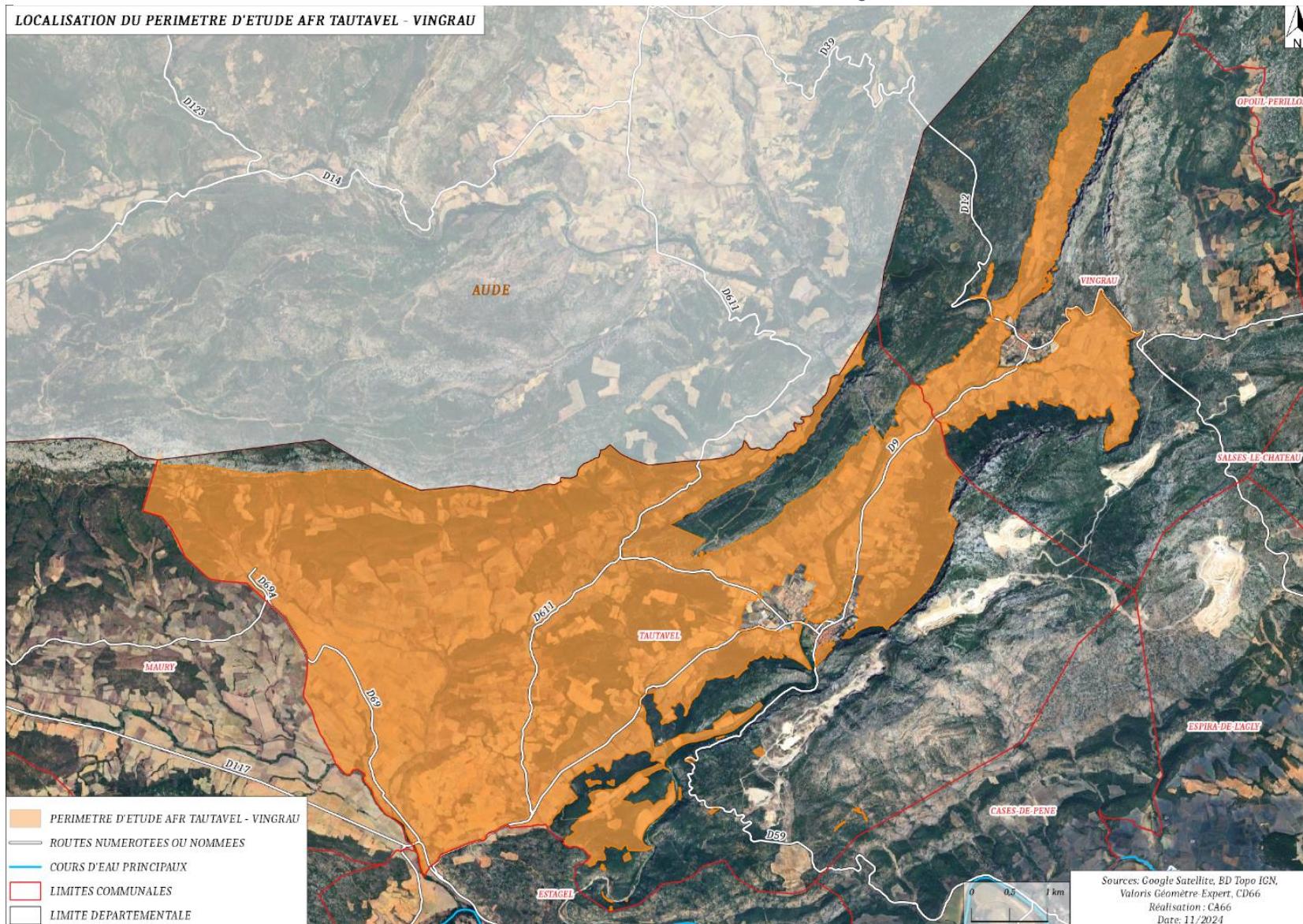
L'élargissement du périmètre a donné lieu à un avenant au marché de réalisation de l'étude d'aménagement permettant d'allonger le délai initial de réalisation de l'étude. La conclusion de cet avenant avait pour objectif de permettre aux prestataires de compléter leurs diagnostics foncier, agricole et environnemental à l'échelle de l'extension envisagée et de fournir ainsi les informations nécessaires à la C.C.A.F pour se prononcer, en connaissance de cause, sur un mode d'aménagement, un périmètre, des recommandations et des prescriptions environnementales.

Le périmètre intégrant l'extension à Vingrau est présenté en page suivante permettant une visualisation globale du périmètre d'aménagement proposé.

Le volet agricole de l'étude d'aménagement, initialement réalisé sur le périmètre de la commune de Tautavel, a été actualisé pour intégrer l'extension du projet à la commune de Vingrau. Plusieurs chapitres de l'étude ont été complétés et un diagnostic agricole spécifique à Vingrau a été ajouté au présent rapport. Cependant, certains chapitres restent moins détaillés, notamment celui consacré aux statistiques agricoles, en raison de données partiellement accessibles, limitées par le « secret statistique ».

Le volet foncier de l'étude, élaboré par Valoris Géomètre-Expert, suit une logique de présentation similaire : un rapport a été produit intégrant les éléments du périmètre initial et de l'extension sur la commune de Vingrau ainsi qu'une synthèse commune. Enfin, le volet environnemental (LETICEEA Environnement) est constitué de deux dossiers, le premier consacré à la commune de Tautavel et le second à l'extension sur la commune de Vingrau.

Carte n° 2 Périmètre d'étude incluant l'extension Vingrau



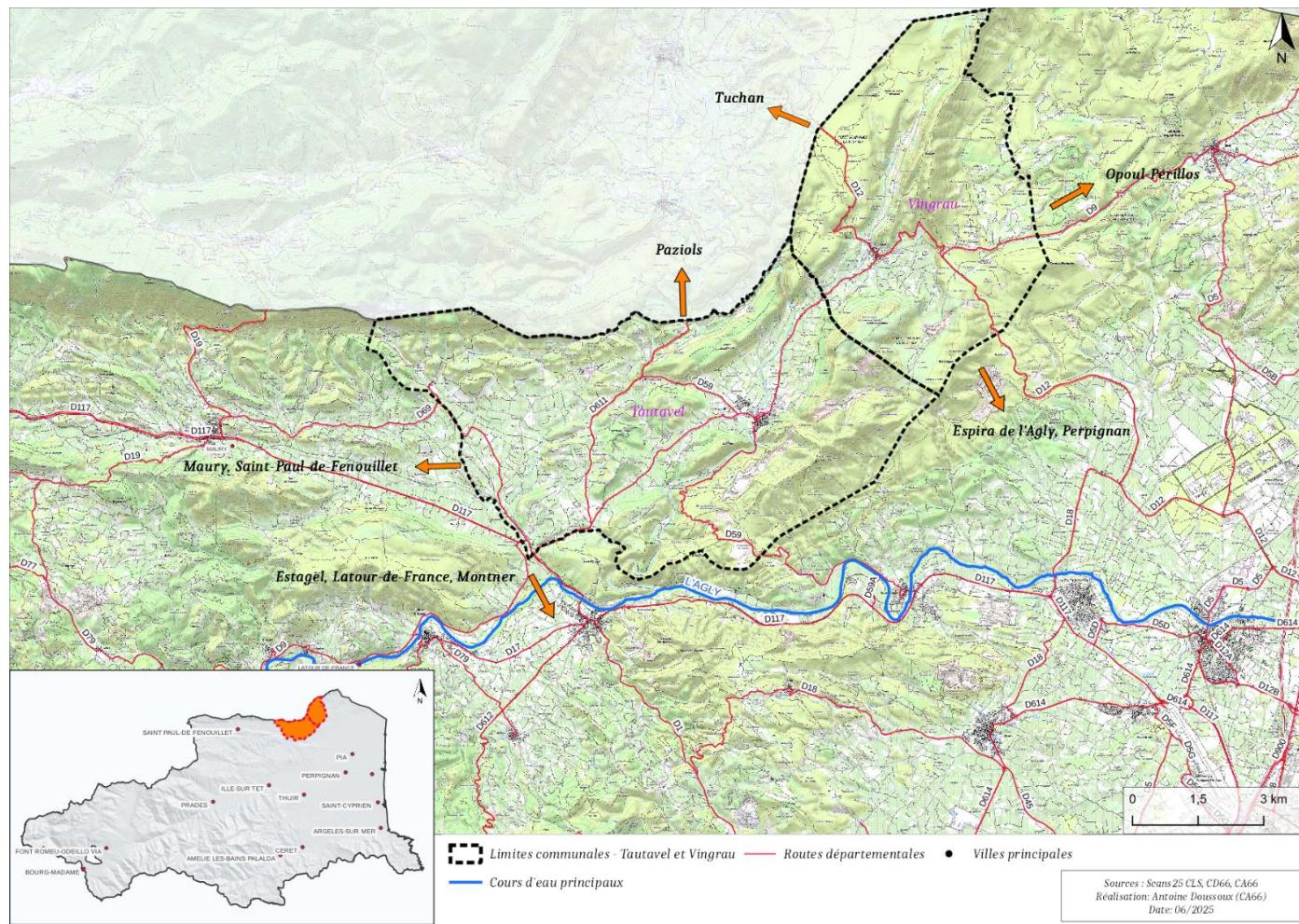
II. Présentation générale du territoire - Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre)



Sources images : ville de Tautavel, Google Earth et Alamy

1. La description géographique et administrative

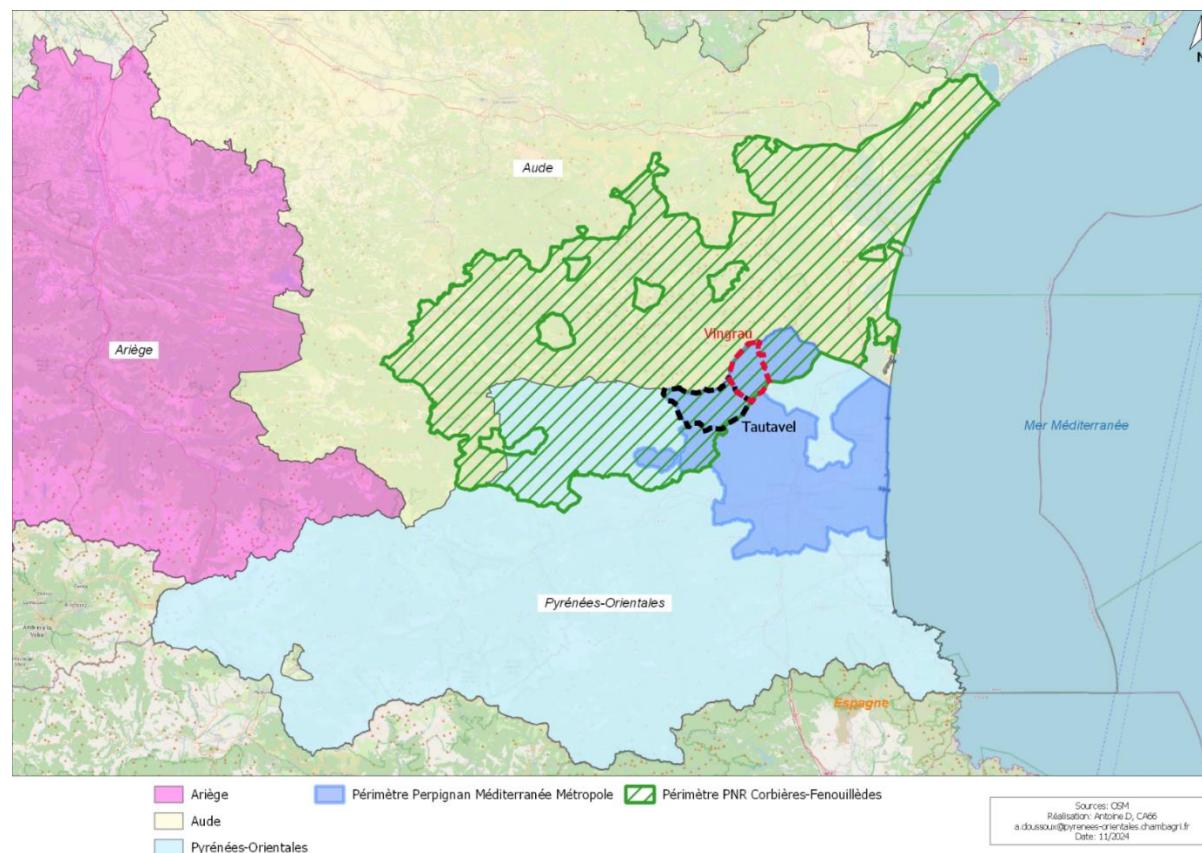
Carte n° 3 Localisation des communes de Tautavel et Vingrau dans leur environnement proche



Les communes de Tautavel et de Vingrau bénéficient d'un climat typiquement méditerranéen, caractérisé par des températures douces, un fort ensoleillement, des précipitations rares et irrégulières ainsi que des vents fréquents. Niché entre le synclinal des Fenouillèdes et le massif des Corbières, ce territoire offre un paysage typiquement méditerranéen où se côtoient garrigues, falaises escarpées, vignobles en coteaux et vallées verdoyantes. Les falaises des Corbières dominent l'ensemble, renforçant cette singularité paysagère.

Le Verd double, principal cours d'eau du secteur, traverse la commune de Tautavel du nord au sud, dessinant une vallée encaissée aux contrastes marqués, alternant entre espaces plats, reliefs accidentés et plateaux calcaires issus du Jurassique et du Crétacé. Son affluent, le ruisseau de Vingrau, complète ce réseau hydrographique local. Le long des berges du Verd double, on observe des jardins familiaux, des potagers et ponctuellement des vergers.

Carte n° 4 Localisation des communes de Tautavel et Vingrau dans leur environnement administratif



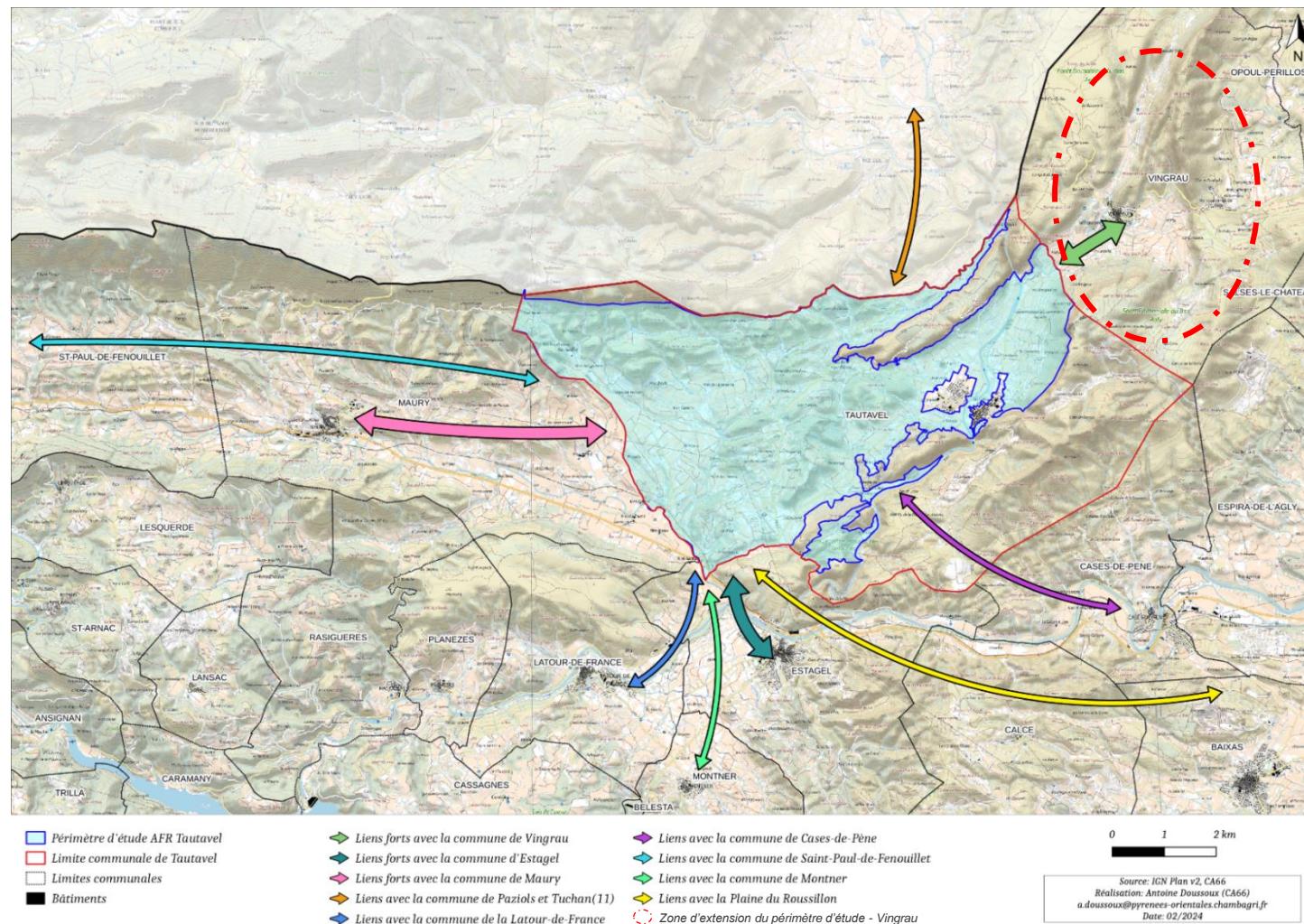
L'orientation agricole du territoire est fortement marquée par la viticulture, activité historique et encore aujourd'hui dominante dans les deux villages. Les vignes, implantées sur les coteaux et plateaux, bénéficient d'un terroir reconnu sous plusieurs appellations d'origine protégée et contrôlée : Muscat de Rivesaltes, Rivesaltes, Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, ainsi que l'appellation spécifique "Côtes du Roussillon Villages Tautavel".

Tautavel jouit par ailleurs, d'une notoriété importante grâce à sa richesse archéologique qui rejoue également sur Vingrau. Le musée de la Préhistoire, la célèbre grotte de la Caune de l'Arago, site de fouilles de renommée mondiale ainsi que le patrimoine historique, les paysages naturels préservés, les activités de plein air (escalade, randonnée) et les vins réputés font de Tautavel et Vingrau un véritable pôle culturel et touristique. Ensemble, ces deux villages illustrent une complémentarité entre patrimoine, qualité de vie rurale et valorisation du territoire.

Enfin, en tant que membres du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (PNR CF), les communes de Tautavel et de Vingrau ont renforcé leur engagement pour la valorisation et la préservation de ce patrimoine naturel et culturel.

2. La synergie avec les communes voisines

Carte n° 5 Synergie avec les communes "voisines"



Comme évoqué précédemment, la commune de Tautavel entretient des liens étroits avec ses communes voisines, en particulier avec Vingrau. Cette proximité historique, géographique, culturelle et sociale a participé à motiver l'extension du périmètre d'aménagement à la commune de Vingrau. La relation forte entre ces deux localités s'inscrit dans une dynamique territoriale ancienne et continue.

Au-delà de ce lien privilégié, Tautavel est connectée à l'ensemble de son environnement communal à travers de nombreux aspects de la vie quotidienne. Les collégiens de la commune sont scolarisés à Estagel, les activités sportives se déroulent à Estagel et à Tuchan (dans l'Aude), et des fêtes de village organisées à Latour-de-France, Estagel, Vingrau et Tautavel rassemblent les habitants du secteur, renforçant ainsi la cohésion locale.

L'agriculture, et plus particulièrement la viticulture, constitue un autre pilier de cette coopération territoriale. Les communes de Tautavel, Vingrau, Estagel, Maury et Latour-de-France partagent des liens économiques, et donc agricoles, solides. La cave coopérative de Tautavel, « Terres Plurielles », a fusionné avec celle de Vingrau en 2010, puis avec Latour-de-France en 2019 et plus récemment avec Terres Romanes. Par ailleurs, de nombreux agriculteurs, bien que leur siège d'exploitation soit situé à Maury, Estagel ou Latour-de-France, cultivent des terres sur les communes de Tautavel ou Vingrau. On observe également une continuité paysagère et de terroir viticole entre Maury et l'ouest de Tautavel, ainsi qu'entre Vingrau et la partie est de la commune.

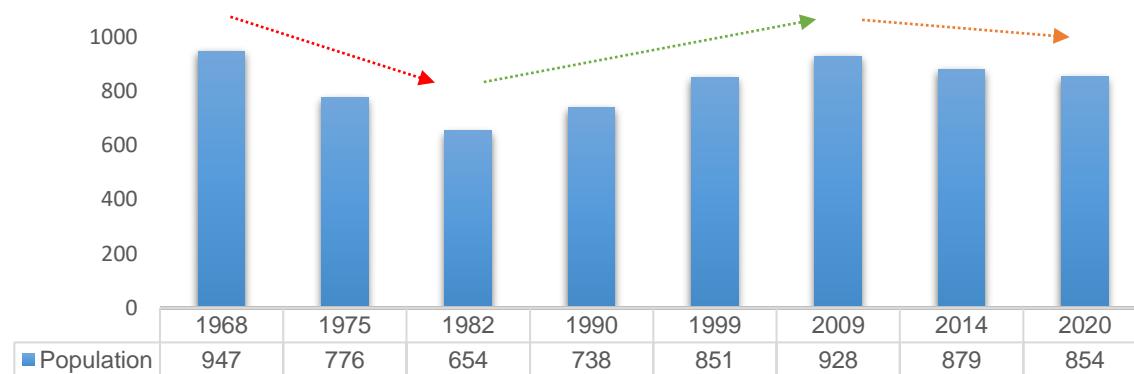
Des flux pendulaires domicile-travail s'opèrent également entre Tautavel, Vingrau et la plaine du Roussillon, où se concentre la majorité des emplois.

Enfin, le tourisme participe pleinement à la vitalité de cet écosystème rural. La vallée de l'Agly et le département de l'Aude attirent de nombreux visiteurs grâce à la route des vins, au Train Rouge, aux activités de pleine nature et aux sites patrimoniaux. L'ensemble de ces éléments contribue au maintien d'un tissu social et économique dynamique entre les villages.

3. L'étude de la démographique et les perspectives d'avenir

Commune de Tautavel – Périmètre initial :

Graphique n° 1 Evolution de la démographie de 1968 à 2020 – Commune de Tautavel



et 1999. Les indicateurs démographiques révèlent des tendances similaires. Le solde naturel était négatif de 1968 à 1982, avec une diminution moins marquée entre 1999 et 2009. Entre 2009 et 2020, ce solde naturel est redevenu négatif.

Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénominvements, RP2009 au RP2020 exploitations principales

Tableau n° 1 Population par grandes tranches d'âges – Commune de Tautavel

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	928	100,0	879	100,0	854	100,0
0 à 14 ans	150	16,2	143	16,2	118	13,8
15 à 29 ans	117	12,6	101	11,5	119	14,0
30 à 44 ans	213	22,9	168	19,1	151	17,7
45 à 59 ans	186	20,0	178	20,3	178	20,9
60 à 74 ans	155	16,7	171	19,4	179	20,9
75 ans ou plus	107	11,5	118	13,5	108	12,6

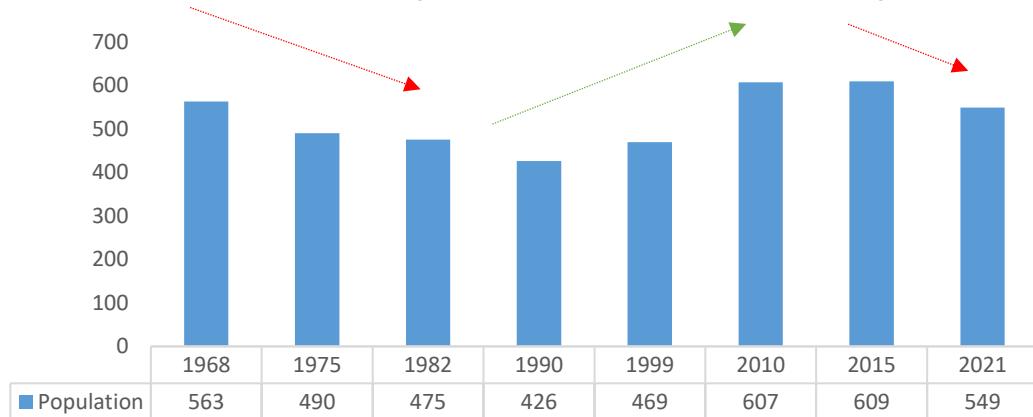
La commune de Tautavel a connu trois grandes phases d'évolution démographique. De 1968 à 1982, sur une période de 14 ans, la population a diminué, passant de 947 habitants à 654 habitants, soit une chute d'environ 30%. Entre 1982 et 2009, sur une période de 27 ans, la population a augmenté pour presque retrouver son niveau de 1968 (928 habitants). En revanche, de 2009 à 2020, la population a recommencé à diminuer par rapport au pic de 2009, avec 854 habitants en 2020, soit une baisse de 8% sur cette période. Cependant, la population reste plus importante que pendant la période s'étalant entre 1975

et 1999. Les indicateurs démographiques révèlent des tendances similaires. Le solde naturel était négatif de 1968 à 1982, puis il a augmenté jusqu'en 2009, avec une diminution moins marquée entre 1999 et 2009. Entre 2009 et 2020, ce solde naturel est redevenu négatif. Il est probable que le pic d'évolution de la population entre 1982 et 2009 soit dû à un solde migratoire positif.

Sources tableau et graphiques : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Commune de Vingrau – Extension du périmètre :

Graphique n° 2 Evolution de la démographie de 1968 à 2021 - Commune de Vingrau



Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénominvements, RP2010 au RP2021 exploitations principales

atteignant un pic de 609 habitants en 2015. Cette hausse, marquée par des variations annuelles moyennes positives (1,1 % entre 1990 et 1999, et 2,4 % entre 1999 et 2010), est majoritairement due à un solde migratoire positif témoignant de l'attractivité de la commune de Vingrau. Cependant, depuis 2015, une nouvelle tendance à la baisse s'est installée, avec une diminution de la population atteignant 549 habitants en 2021. Cette période (2015-2021) est marquée par une variation annuelle moyenne de -1,7 %, due à un solde migratoire négatif (-1,6 % par an en moyenne). Ces évolutions mettent en lumière les enjeux démographiques de la commune de Vingrau, qui a connu des fluctuations importantes liées à des changements dans les dynamiques migratoires et les équilibres naturels. Malgré ce recul, la population reste supérieure aux niveaux observés entre 1975 et 1990.

	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	607	100,0	609	100,0	549	100,0
0 à 14 ans	103	17,0	114	18,7	81	14,8
15 à 29 ans	96	15,8	77	12,6	61	11,1
30 à 44 ans	120	19,8	103	16,9	83	15,1
45 à 59 ans	117	19,3	150	24,6	134	24,4
60 à 74 ans	117	19,3	110	18,1	125	22,8
75 ans ou plus	54	8,9	55	9,0	65	11,6

La commune de Vingrau est dans les mêmes logiques que Tautavel et a connu des périodes d'évolution parfois similaires. Entre 1968 et 1990, la population a connu une baisse continue, passant de 563 habitants à 426. Cette période de décroissance démographique est caractérisée par une variation annuelle moyenne de -2 % entre 1968 et 1975, puis de -0,4 % entre 1975 et 1982 et enfin de -1,4 % entre 1982 et 1990. Ceci peut être attribué à un solde naturel négatif et, dans certains cas, à un solde migratoire défavorable. En effet, les taux de natalité étaient faibles, oscillant entre 5,3 % et 8,0 %, tandis que les taux de mortalité étaient relativement élevés, atteignant 16,2 % entre 1968 et 1975, 17,3 % entre 1975 et 1982 et 15,7 % entre 1982 et 1990.

À partir de 1990, la situation démographique s'est inversée, avec une augmentation continue de la population. Entre 1990 et 2010, le village a enregistré une croissance significative,

Tableau n° 2 Population par grandes tranches d'âges – Commune de Vingrau

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénominvements, RP2010 au RP2021 exploitations principales

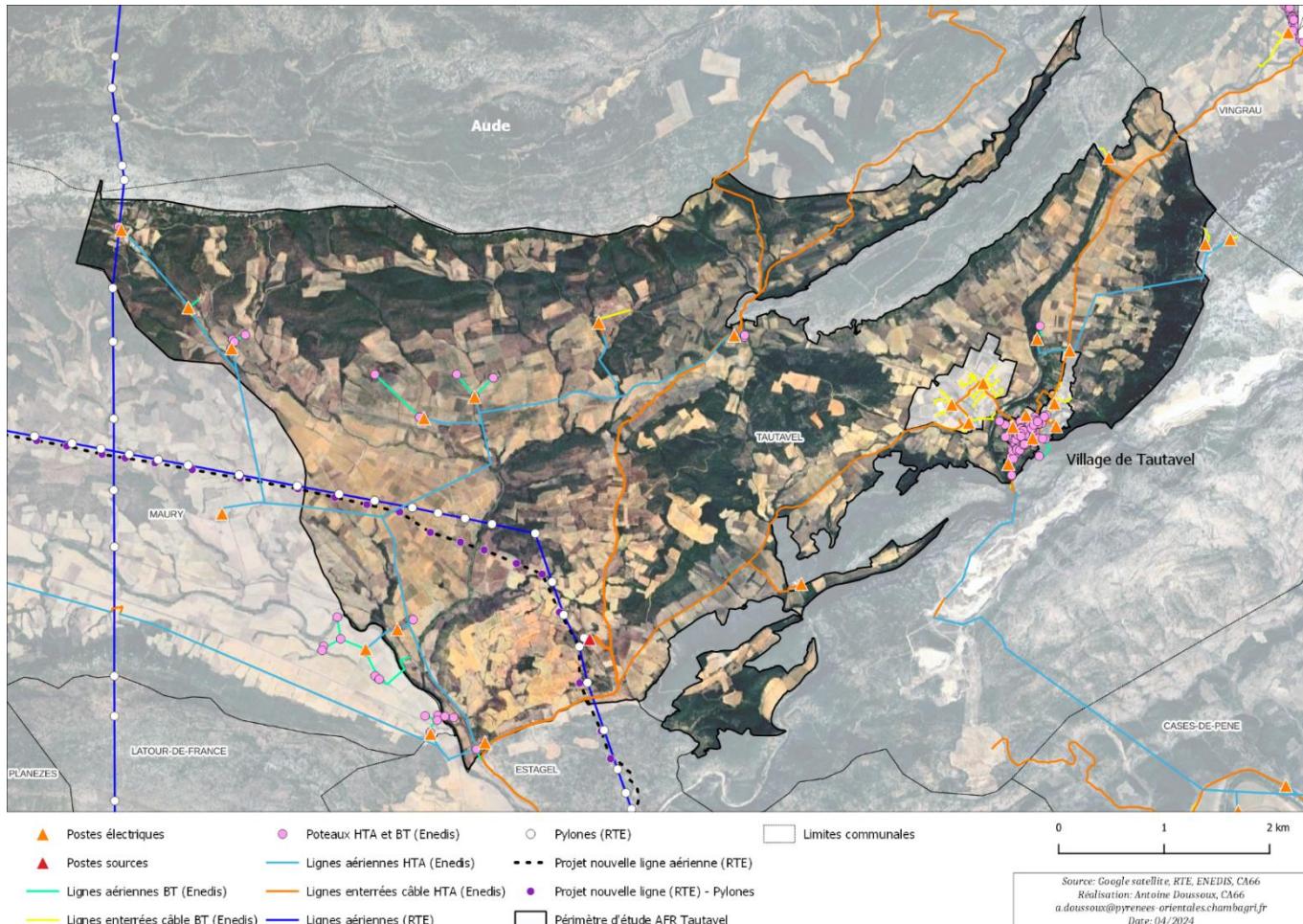
III. Aménagement du territoire, économie et urbanisme - Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre) :



Sources images : ville de Tautavel, Equiterre.com

1. L'inventaire des réseaux électriques

Carte n° 6 Réseaux électriques – Commune de Tautavel – Périmètre initial



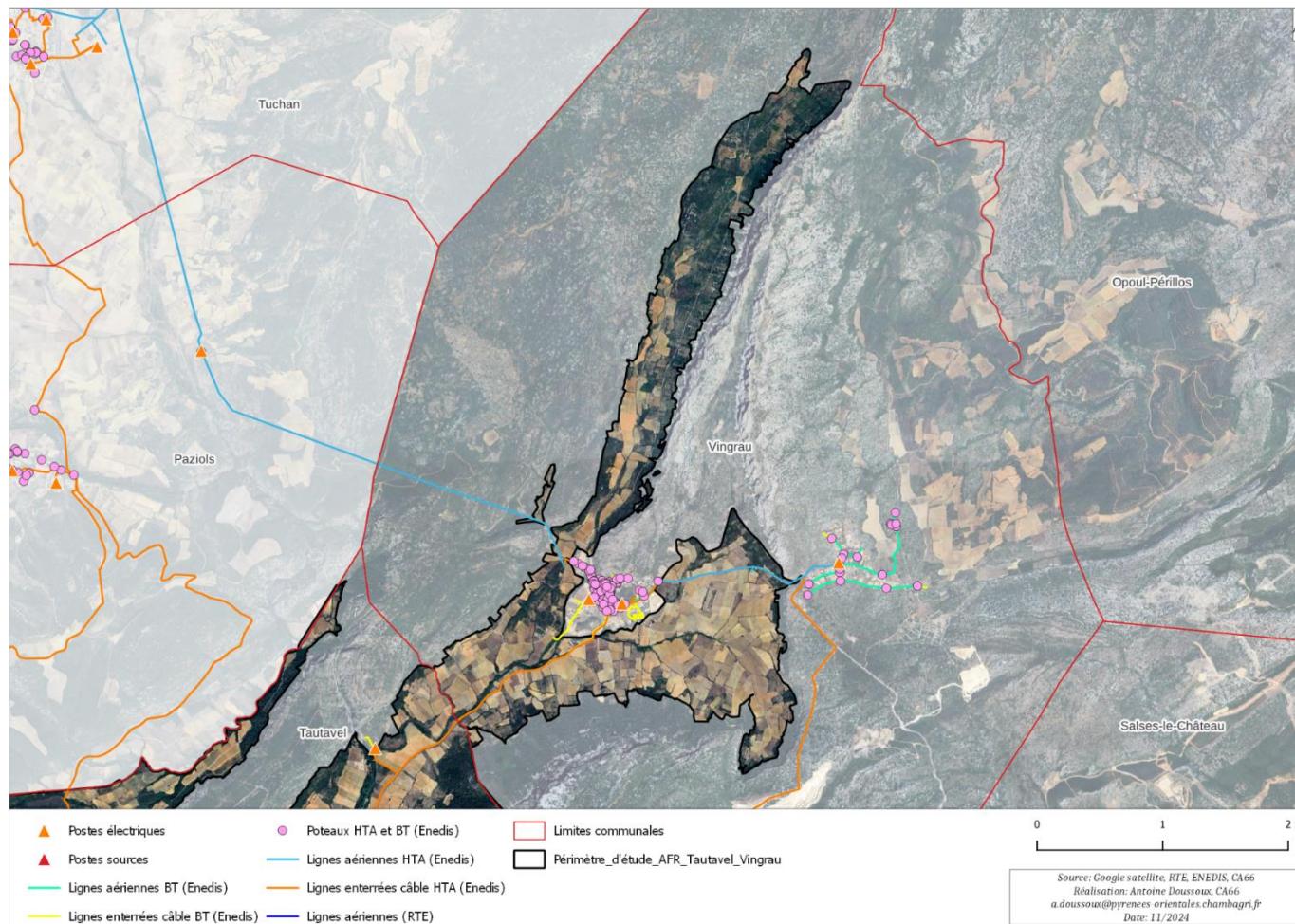
Commune de Tautavel – Périmètre initial :

L'inventaire des réseaux électriques fait ressortir des aménagements dans le périmètre d'étude. Deux grandes lignes enterrées HTA (Haute tension) gérées par Enedis (en orange sur la carte) sont présentes sur un axe Sud/Nord-Est. Deux autres lignes HTA aériennes (en bleu clair) sont également présentes :

- La première à l'Ouest qui se divise en deux ramifications pour desservir les différents Mas et exploitations du secteur.
- La deuxième se localise à l'Est de la commune. Une grande ligne HTA sur pylône existe au Sud/Ouest de la commune (bleu foncé). Elle est gérée par RTE.
- Enfin, un projet d'aménagement porté par RTE, d'une nouvelle ligne électrique, est en cours sur le secteur de la vallée de l'Agly (pointillés noirs et pylônes en violet).

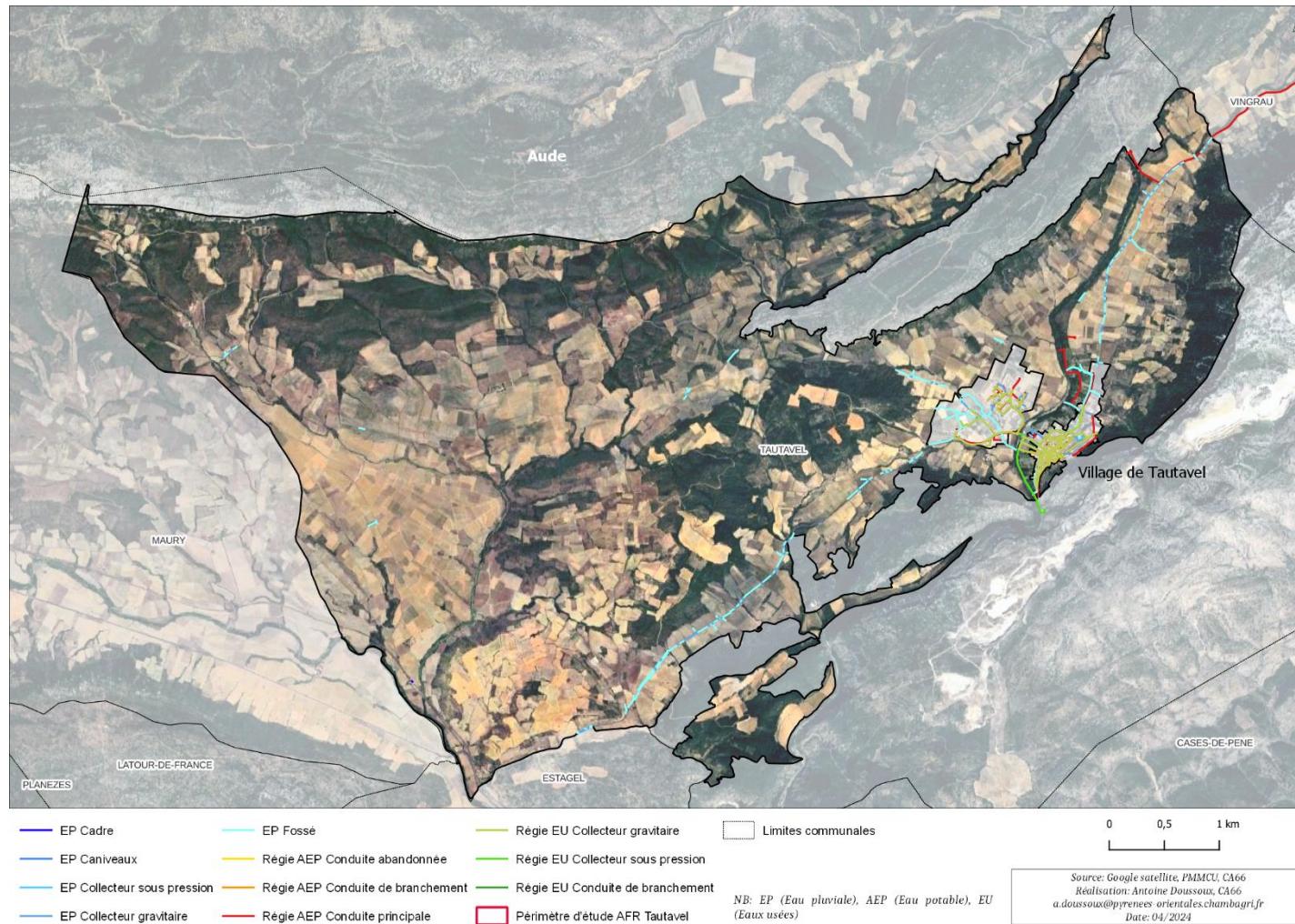
Commune de Vingrau – Extension du périmètre

Carte n° 7 Réseaux électriques - Commune de Vingrau – Extension du périmètre



2. L'inventaire des réseaux secs et humides

Carte n° 8 Réseaux d'eau potable et des eaux usées - Commune de Tautavel – Périmètre initial



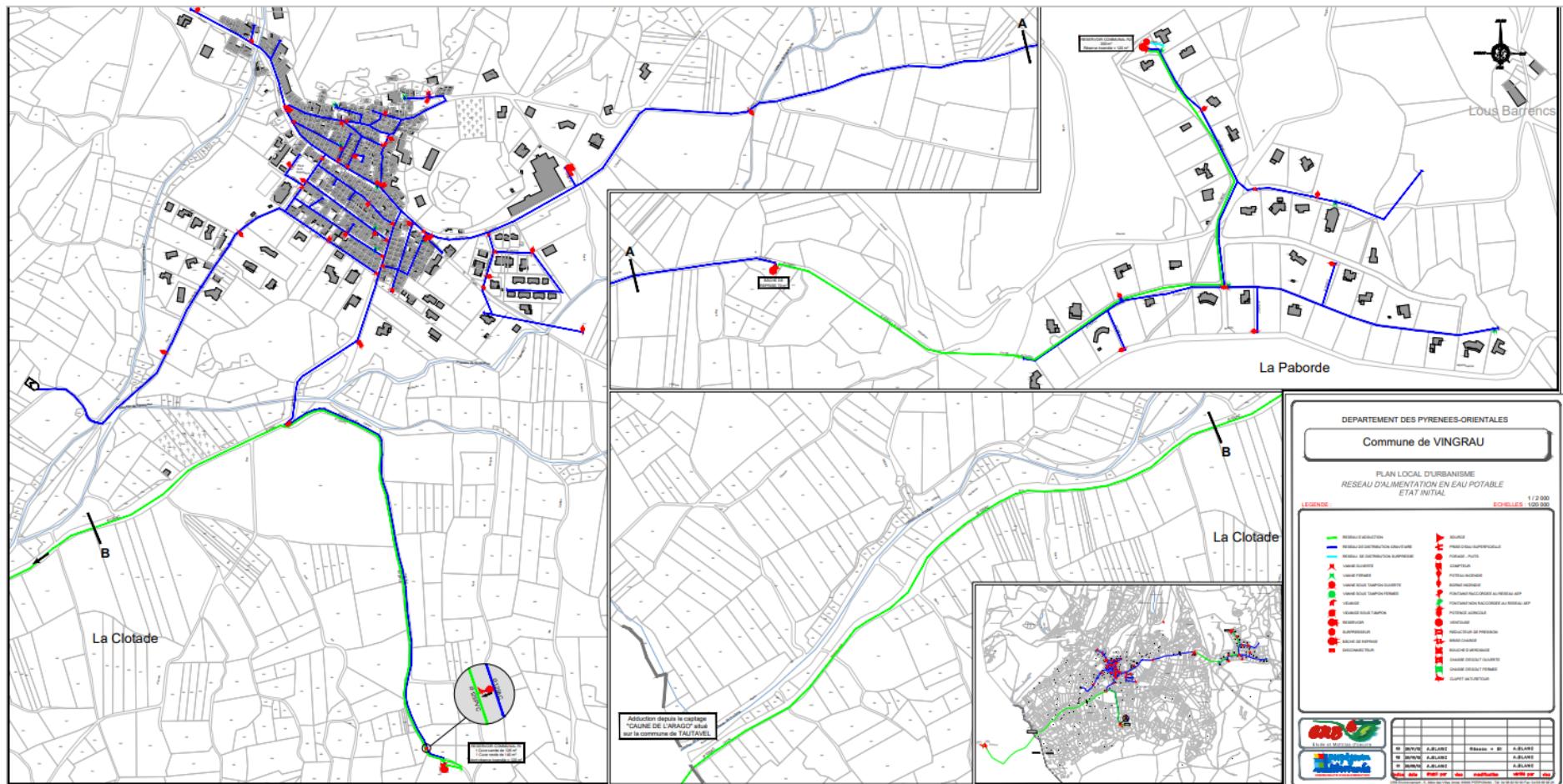
Commune de Tautavel – Périmètre initial :

Cette cartographie propose un simple état des lieux des réseaux secs et humides présents dans le périmètre d'étude initial de l'aménagement. Nous avons récupéré ces données auprès de PMMCU. On notera que des aménagements sont présents, principalement autour du village, vers Vingrau et le long de la route départementale D9.

Pour la commune de Vingrau des cartes extraites du PLU permettent de visualiser les aménagements aux pages suivantes.

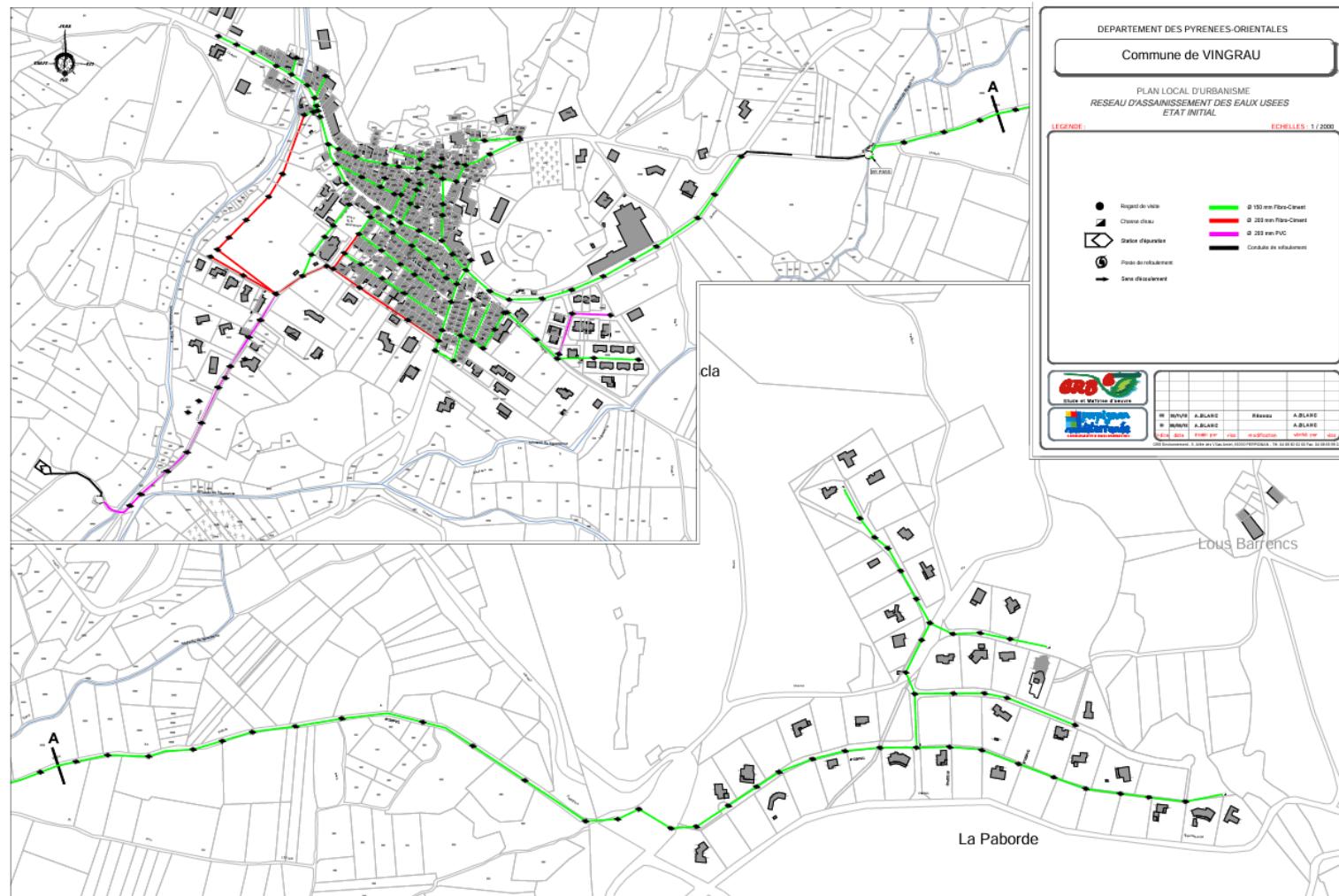
Commune de Vingrau – Extension du périmètre :

Carte n° 9 Réseau eau potable - - Commune de Vingrau – Extension du périmètre



Source : Annexe 6 du PLU de Vingrau

Carte n° 10 Réseau d'assainissement des eaux usées – Commune de Vingrau – Extension du périmètre

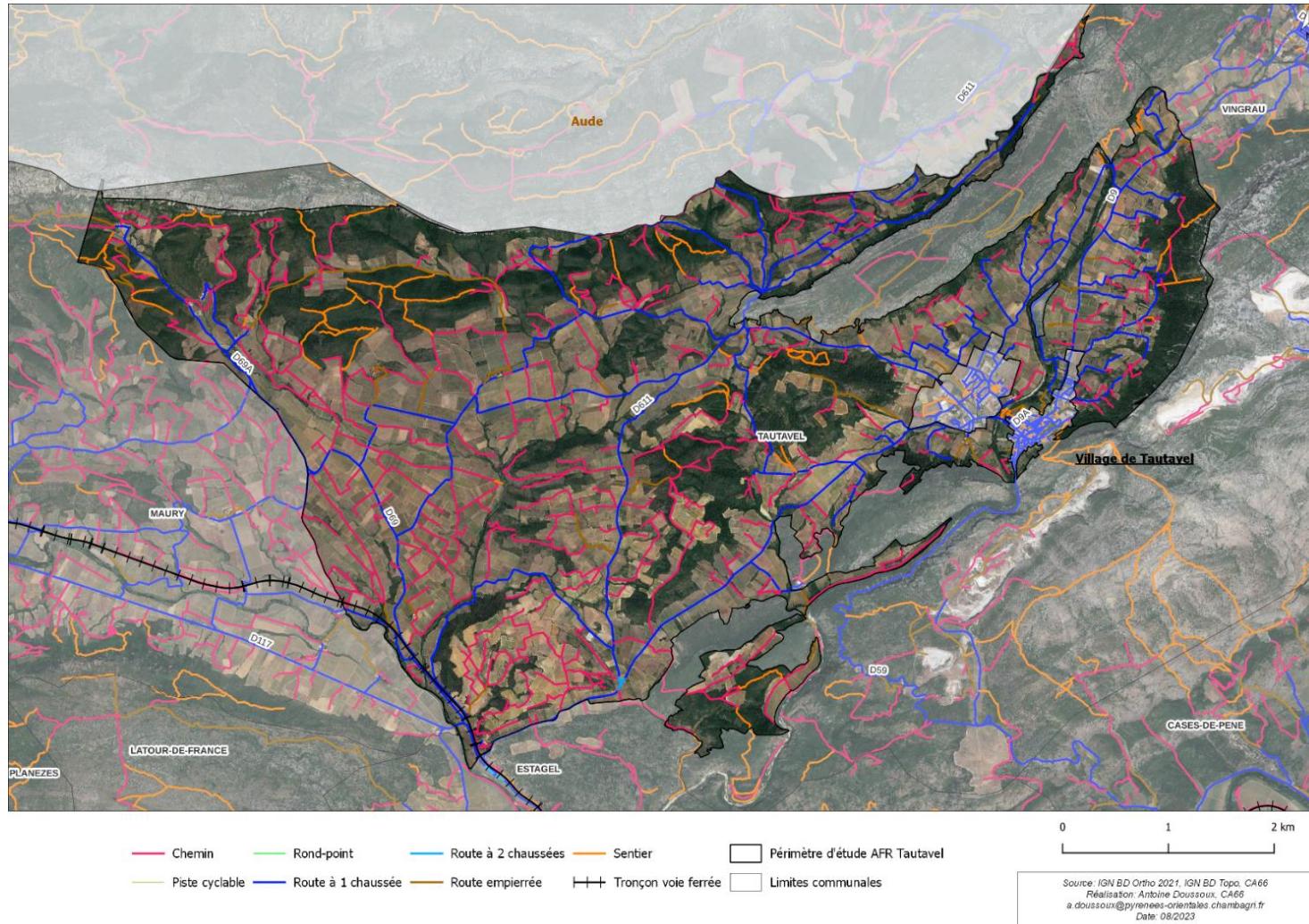


Source : Annexe 8 du PLU de Vingrau

3. Les réseaux de transports

Commune de Tautavel – Périmètre initial

Carte n° 11 Réseaux de transports – Commune de Tautavel – Périmètre initial



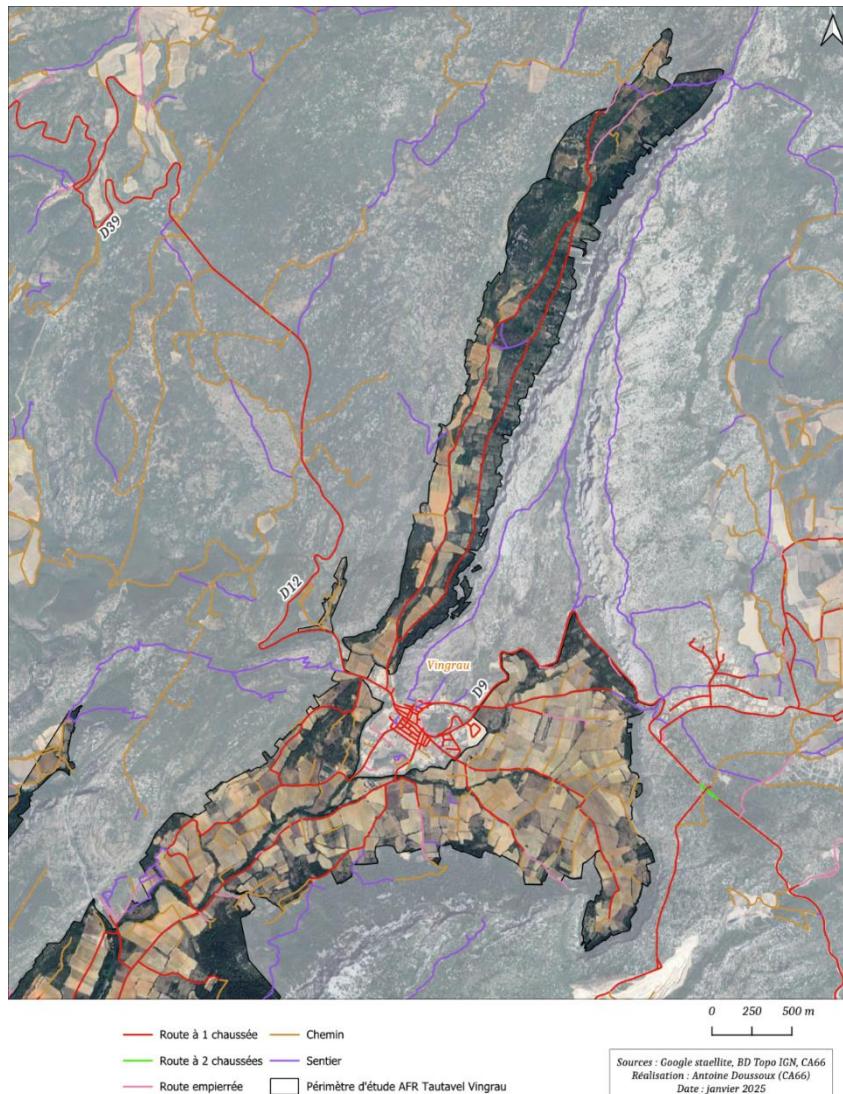
NATURE	LINEAIRE EN METRE	REPARTITION EN %
CHEMIN	108 667	52,42%
ROUTE A 1 OU 2 CHAUSSEES	66 890	32,29%
ROUTE EMPIERREE	12 944	6,24%
SENTIER	18 747	9,05%
TOTAL GENERAL	207 319	100,00%

Les routes de la commune de Tautavel sont essentielles à la vie quotidienne de ses habitants et au bon fonctionnement des activités. On trouve tout d'abord les routes principales qui relient Tautavel aux villages voisins et plus globalement à la vallée de l'Agly et à la plaine du Roussillon. Ensuite, les routes secondaires serpentent à travers la commune reliant les quartiers de Tautavel, les résidences, les hameaux, les Mas, les commerces locaux et les services. Elles sont le lien vital pour se rendre à l'école, au travail et pour accéder aux activités quotidiennes. Les routes rurales (les chemins et les sentiers), souvent plus étroites, mènent aux vignobles, aux exploitations agricoles mais également aux divers espaces de nature (garrigues, forêts). Ces différentes routes rurales offrant des vues magnifiques sur les paysages vallonnés et encaissés de Tautavel. La commune qui suit de près ce maillage rural effectue annuellement une enquête auprès des agriculteurs et des habitants pour cibler leurs actions sur le réseau et garantir la qualité de circulation. Dans la phase d'enquêtes auprès des agriculteurs, le sujet de la desserte agricole fait partie des sujets abordés (voir rapport partie VII). Enfin, on notera que la commune bénéficie d'un important maillage de sentiers et chemins représentant plus de 60% du réseau. Aucune piste cyclable n'a été repérée.

Définitions : La différence entre un chemin et un sentier réside principalement dans leur largeur et leur accessibilité. Un sentier est une voie étroite, généralement de moins de 2 mètres de large, qui ne permet pas le passage de véhicules motorisés. Il peut être revêtu ou non. En revanche, un chemin est suffisamment large pour permettre le passage d'un véhicule.



Carte n° 12 Réseaux de transports – Commune de Vingrau – Extension du périmètre



Commune de Vingrau – Extension du périmètre :

La carte n°12 illustre les différentes typologies de voies qui composent le réseau d'infrastructures routières, allant des routes principales aux chemins ruraux et sentiers.

Les routes à une ou deux chaussées représentent la majeure partie du réseau avec 44 569 mètres (32,40 %), permettant de relier Vingrau aux communes voisines ainsi qu'aux axes principaux. Les chemins, occupant 49 798 mètres (36,20 %), et les sentiers (36 186 mètres, soit 26,30 %), forment un maillage dense et essentiel pour accéder aux vignobles, zones forestières et autres espaces naturels.

Ces infrastructures routières, bien que souvent étroites, sont vitales pour les déplacements vers les exploitations agricoles et les zones touristiques.

En résumé, Vingrau bénéficie d'un réseau rural et naturel dense et diversifié, qui favorise à la fois la mobilité locale et la desserte agricole.

Tableau n° 3 Répartition des linéaires du réseau

NATURE	LINEAIRE EN METRE	REPARTITION EN %
Route à 1 ou 2 chaussées	44 569,58	32,40%
Route empierrée	7 017,62	5,10%
Chemin	49 798,71	36,20%
Sentier	36 186,22	26,30%
Total général	137 572,13	100,00%

4. Les dynamiques économiques et sociales

Emploi : actifs et inactifs

Commune de Tautavel – Périmètre initial :

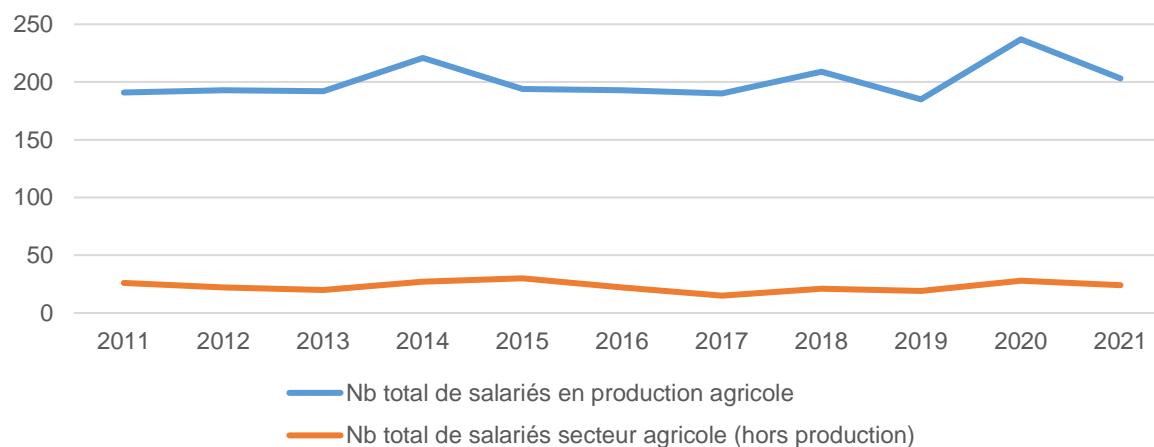
Tableau n° 4 Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2020 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Tautavel)

	2009	2014	2020
Ensemble	579	519	512
Actifs en %	66,4	72,1	76,6
Actifs ayant un emploi en %	55,1	58,5	58,8
Chômeurs en %	11,4	13,6	17,8
Inactifs en %	33,6	27,9	23,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,8	6,8	8,1
Retraités ou préretraités en %	13,5	12,9	7,8
Autres inactifs en %	12,3	8,2	7,5

L'évolution de la population active démontre une forme de stabilisation avec une légère tendance à la hausse. Ainsi les actifs ayant un emploi entre 2009 et 2020 ont augmenté de 3,7% sur la période. Cependant les chômeurs (catégorie actif) ont également augmenté passant de 11,4% à 17,8% soit une augmentation de 6,4% cette catégorie a donc participé à la hausse générale des actifs. Pour la catégorie des inactifs : Le nombre d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés est en légère hausse pour atteindre 8,1% en 2020. Les retraités ou pré-retraités sont en baisse de 5,7% ainsi que les autres inactifs (-4,8%). Le nombre d'emploi reste stable. En 2009 on compte 252 emplois, en 2014 260 et 258 en 2020. Les chiffres ne varient donc que peu sur la période analysée. Enfin il est intéressant d'observer la concentration d'emploi qui s'est accrue de 6% signe d'une offre d'emploi plus importante sur le secteur. On notera également que 58,9% des actifs travaillent sur la commune de Tautavel et 41,1% hors de la commune. Les personnes travaillant et résidant à Tautavel ont cependant légèrement baissé pour atteindre 180 personnes contre 207 en 2009. Ces observations sont à mettre en lien avec l'évolution démographie de la population.

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Graphique n° 3 L'emploi en lien avec l'activité agricole (Tautavel)



Source : CRAO – Pôle économie et prospective Occitanie

L'emploi agricole semble stable sur les dix années présentées (2011 à 2021). Quelques variations apparaissent en 2014 et 2020 avec une hausse des salariés en production agricole et une légère baisse en 2019. En tout ce sont environ 200 salariés qui travaillent dans la production agricole en 2021. Pour les emplois hors production même constat pas de grande variation. Concernant le type de contrat proposé pour ces emplois, il s'agit bien souvent de CDD car l'agriculture dépend d'une forte saisonnalité et donne lieu à des emplois saisonniers notamment pour les vendanges et la taille. Entre 2018 et 2021 on observe une augmentation des emplois saisonniers vis-à-vis des périodes antérieures. Pour les travailleurs agricoles hors production (graphique page suivante) la tendance semble plus fluctuante suivant les années. Cependant les chiffres sont bas et peuvent vite donner des contrastes avec les années précédentes.

Concernant les ETP en lien avec l'agricole (Equivalent Temps Plein) : Pour l'année 2021, elle s'établit à 21,6 ETP pour les salariés de la production agricole et 16,26 ETP pour les salariés hors production agricole.

Pour information : 1 ETP correspond à 1 519 heures de travail sur une année civile, qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés

Commune de Vingrau – Extension du périmètre :

Tableau n° 5 Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2021 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Vingrau)

	2010	2015	2021
Ensemble	381	360	322
Actifs en %	70,6	79,4	79,6
Actifs ayant un emploi en %	61,2	61,1	68,8
Chômeurs en %	9,4	18,3	10,9
Inactifs en %	29,4	20,6	20,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,7	7,2	5,9
Retraités ou préretraités en %	11,0	6,7	7,8
Autres inactifs en %	8,7	6,7	6,7

L'évolution de la population active de Vingrau montre une tendance à la stabilisation, avec une augmentation très modérée. Ainsi, les actifs ayant un emploi entre 2010 et 2021 ont progressé, passant de 61,2 % en 2010 à 68,6 % en 2021, soit une hausse de 7,4 points sur la période. Cependant, les chômeurs (catégorie d'actifs) ont également augmenté, passant de 9,4 % en 2010 à 10,9 % en 2021, marquant une légère hausse de 1,5 point. Ces évolutions ont conduit à une augmentation de la catégorie des actifs.

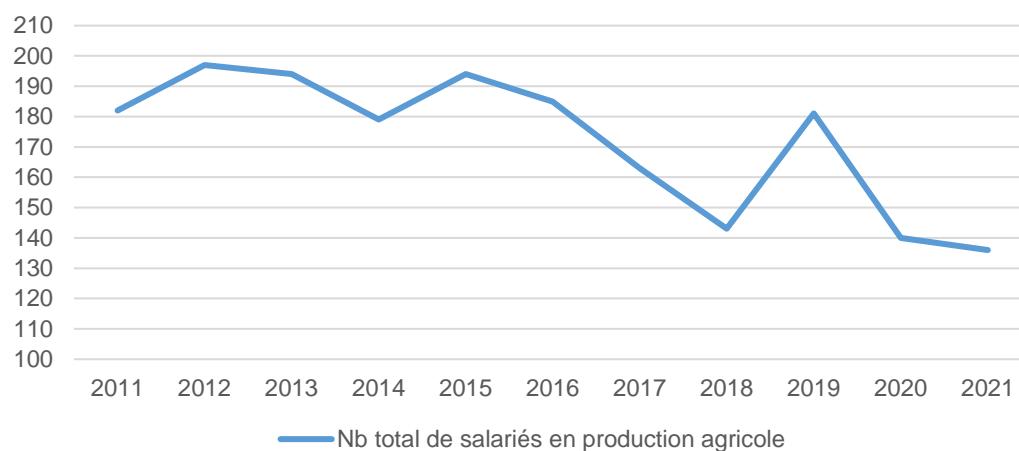
À contrario, la catégorie des inactifs connaît une baisse, passant de 29,4 % en 2010 à 20,4 % en 2021. Parmi les inactifs, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés ont diminué, passant de 9,7 % à 5,9 %, tout comme les retraités ou préretraités, en recul de 11,0 % à 7,8 %. Les autres inactifs se maintiennent à 6,7 %.

Le nombre d'emplois dans la zone connaît une baisse au cours de la période, avec un recul des indicateurs : 119 emplois en 2010, 92 en 2015 et 71 emplois en 2021. L'indicateur de concentration d'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois et les actifs résidents, est passé de 51,0 % en 2010 à 31,0 % en 2021, traduisant une diminution de l'offre d'emploi locale.

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Enfin, en ce qui concerne les actifs résidents, 22,9 % travaillaient dans la commune en 2021, contre 33,5 % en 2010, indiquant une diminution des personnes travaillant localement. À l'inverse, 77,1 % des actifs résidents travaillaient hors de la commune en 2021, témoignant d'une dépendance à des bassins d'emploi extérieurs. En conclusion, la commune de Vingrau est marquée par une population active de plus en plus mobile et une offre locale d'emploi en recul.

Graphique n° 4 Evolution de l'emploi en lien avec l'activité agricole (Vingrau)



Source des graphiques : CRAO – Pôle économie et prospective Occitanie

Le graphique montre une diminution progressive du nombre total de salariés en production agricole, passant de près de 200 en 2012 à environ 136 en 2021. Cette tendance globale à la baisse est marquée par des fluctuations, dont une légère reprise en 2019 avant une baisse du nombre d'emplois entre 2020 et 2021. Nous n'avons pas pu traiter l'emploi salarié hors production agricole car cette donnée est soumise au secret statistique, signe d'un faible volume d'emplois dans ce secteur.

Le second graphique détaille la répartition des salariés selon leur type de contrat. Les CDI, bien qu'en hausse, restent minoritaires (passant de 16 en 2011 à 20 en 2021). Les CDD, bien qu'en diminution notable depuis 2016, constituent toujours la majorité des postes, passant de 167 en 2011 à 117 en 2021. Les saisonniers, essentiels pour les pics d'activité comme les récoltes et la taille, enregistrent également une baisse, passant de 89 en 2011 à 83 en 2021, avec un creux en 2018 à 53, ce qui pourrait indiquer une réduction de l'activité agricole ou une baisse des trésoreries des exploitations.

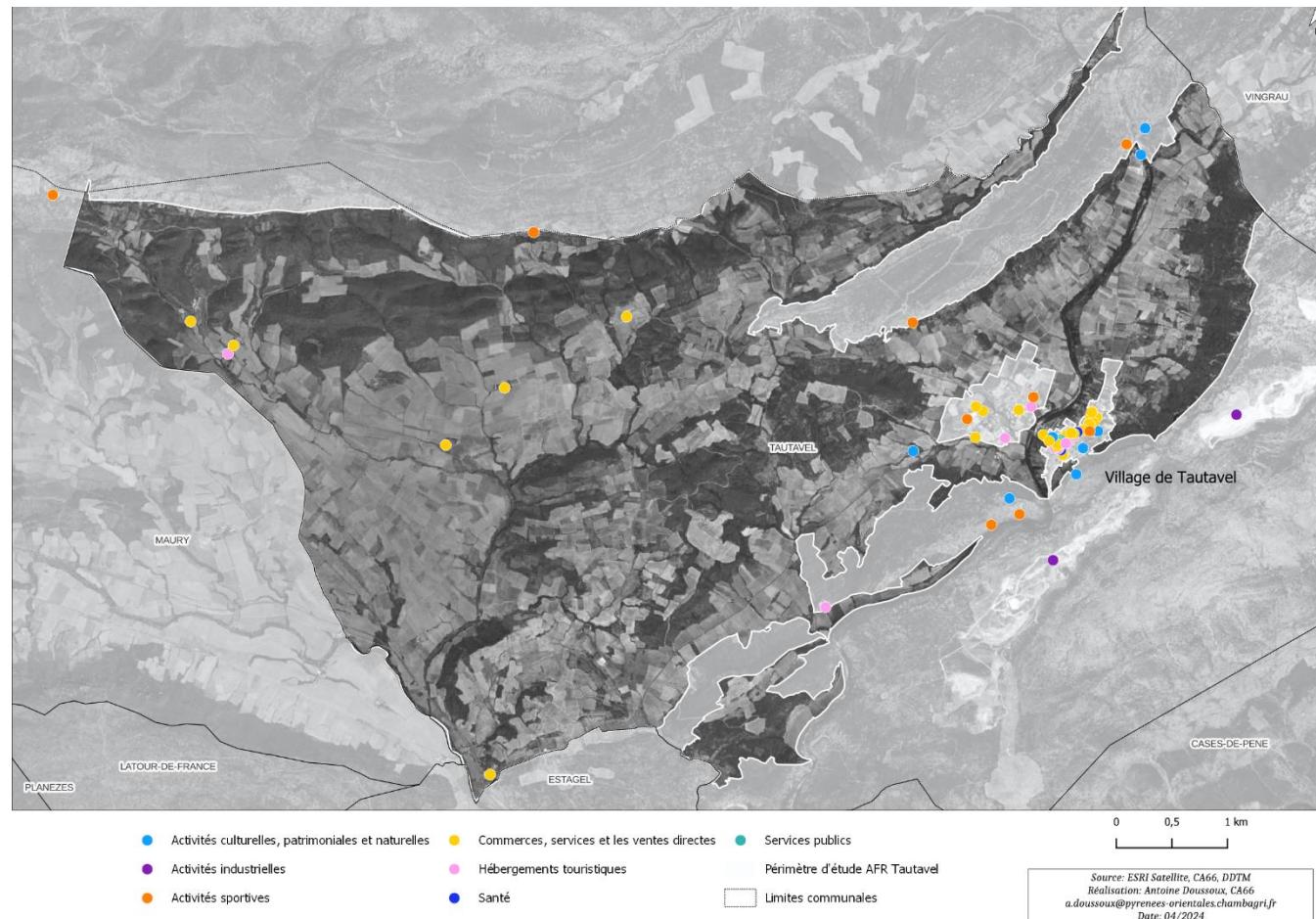
Ces deux graphiques mettent en évidence une décroissance de l'emploi agricole (tendance similaire à l'échelle départementale), marquée par une diminution des emplois temporaires et saisonniers. Cette évolution peut être attribuée à des facteurs structurels tels que la conjoncture économique des exploitations et des marchés, ou encore l'impact des changements climatiques.

Cependant, les emplois permanents connaissent une légère hausse, ce qui pourrait être interprété comme le signe d'un agrandissement des exploitations existantes et d'une augmentation du besoin de main-d'œuvre pérenne. Ces données soulèvent ainsi la question des enjeux liés aux emplois agricoles et de leur rôle dans l'économie des communes rurales.

Localisation des activités économiques

Commune de Tautavel – Périmètre initial :

Carte n° 13 Localisation des activités économiques



Extrait Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur :

« A l'origine, la commune de Tautavel a axé son développement économique sur l'agriculture. Si la commune a diversifié ses activités notamment par le biais du tourisme avec le musée de la Préhistoire et l'exploitation de carrières, la viticulture garde une place importante dans la vie économique du village.

L'exploitation des carrières de Tautavel :

Les carrières se situent sur les Corbières, dominant le village de Tautavel. Une partie de celles-ci est exploitée par la société Provençale qui a obtenu son autorisation d'exploitation, au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), par arrêté préfectoral du 27 juin 1984. La société a effectué une demande d'extension de son périmètre d'exploitation. Le périmètre d'exploitation initial de la Narède couvrait 33 ha environ, l'extension porte sur 12 ha environ sur le site de Nau Bouques.

L'artisanat de Tautavel :

L'activité artisanale de Tautavel est satisfaisante au regard de la taille de la commune. En effet, la commune comprend 28 artisans, principalement dans le BTP (maçon, électricien, plombier, chauffagiste) mais il y a aussi un serrurier, l'entreprise Chassitech qui fabrique des châssis en bois et aluminium destinés aux professionnels de la conservation et de la restauration des œuvres d'art. Il est à noter que Tautavel connaît une augmentation constante de son nombre d'artisans : 15 en 1992, 21 en 2002 et 28 en 2005.

Une offre satisfaisante de commerces et services :

Troisième commune la plus importante du canton derrière Estagel et Latour-de-France, Tautavel dispose de commerces variés et est caractérisé par la présence de différents services et équipements.

L'activité touristique :

Le tourisme archéologique : Avec la découverte de l'homme de Tautavel en 1971, la commune a décidé de diversifier son économie en développant l'activité touristique. Cette découverte a permis la création du musée de la Préhistoire.

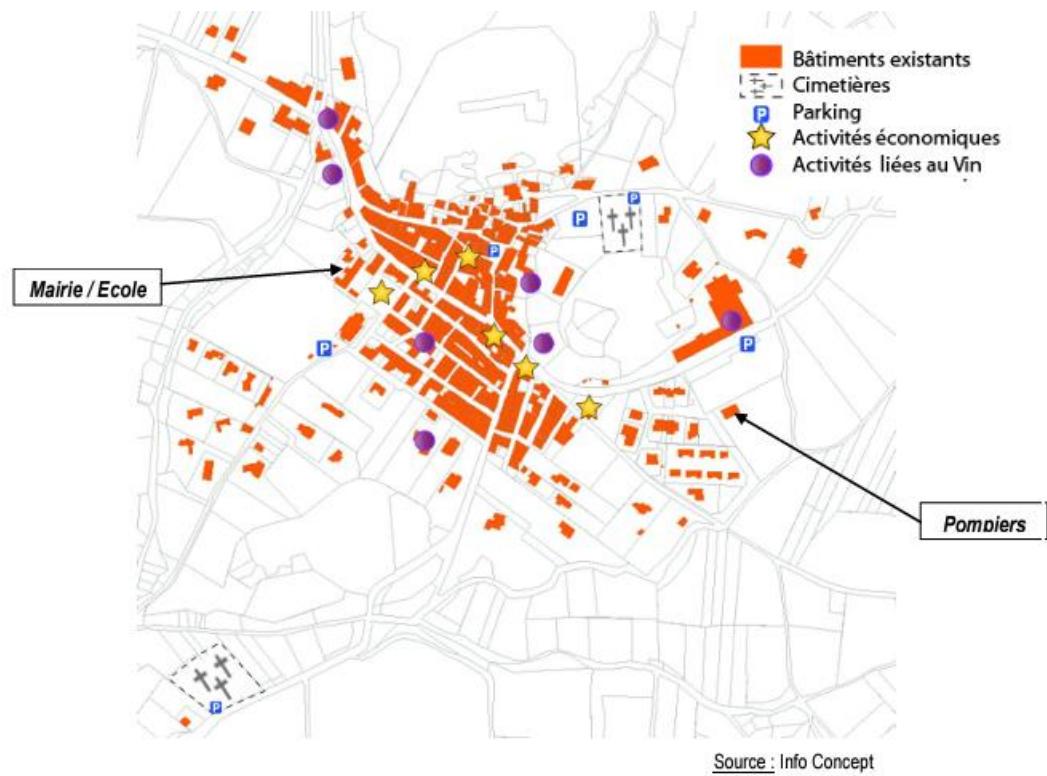
Les activités de plein air : La commune propose aussi de nombreuses activités de plein air afin de découvrir le cadre naturel de Tautavel comme le sentier balisé de la Torre del Far, les sites d'escalades dans les gorges de Gouleyrous et l'arboretum des plantes méditerranéennes.

Les capacités d'hébergements touristiques :

La commune dispose de gîtes labellisés « gîtes de France » à savoir 6 dans le village et 4 dans des mas, d'un centre de vacances Relaisoleil qui propose des gîtes et des chambres, divers particuliers louent des chambres d'hôtes ou des appartements meublés. Enfin, Tautavel dispose d'un camping municipal aux gorges de Gouleyrous qui accueille les personnes qui réalisent des fouilles durant l'été (120 personnes environ) et d'un camping privé « Le Priourat » (22 emplacements). »

Commune de Vingrau – Extension du périmètre :

Carte n° 14 Localisation des activités économiques



Extrait du PLU en vigueur :

« La commune se caractérise par un faible tissu économique local qui pourrait être amené à se développer au vu des nouveaux besoins à mettre en lien avec une possible croissance démographique qui reste à confirmer (ex : commerces de proximité).

L'exploitation des carrières :

Le territoire communal est également concerné par la présence de trois carrières en cours d'exploitation au Sud de la commune.

Les activités économiques :

La commune accueille une diversité d'activités artisanales, de services et d'hébergements, notamment dans les domaines de l'alimentation, du bâtiment, de la santé, de la restauration et du bien-être. Elle bénéficie également d'un tissu viticole dynamique avec plusieurs domaines et une cave coopérative viticole (Terres plurielles à Tautavel).

L'activité touristique :

La commune de Vingrau accueille sur son territoire quatre structures d'hébergements touristiques (gîtes ruraux). Ce parc d'hébergements touristiques, associés aux résidences secondaires présentes sur le territoire vingraunais, permettent l'accueil de population de passage et participent au dynamisme communal. En outre, cette activité économique d'accueil des populations de passage est de nature à pérenniser et à promouvoir l'attractivité du village, notamment en ce qui concerne les activités, socio-économique sportives, de loisirs et de plein air, ainsi que les commerces et services en place. Cette situation tend à valoriser le patrimoine identitaire de la commune et les paysages vingraunais. »

5. Les documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Plaine du Roussillon



Source : <http://scot-roussillon.fr/> (carte réalisée par l'AURCA)

Un SCoT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS). Les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) doivent respecter les orientations du SCoT (Rapport de compatibilité).

Il existe trois SCoT à l'échelle des Pyrénées-Orientales et deux PLUi valant SCoT. Les communes de Tautavel et Vingrau sont rattachées au SCoT de la Plaine du Roussillon qui a été approuvé le 13 novembre 2013.

Thématiques principales portées par le SCoT Plaine du Roussillon :

Ambition A ● Accueillir et valoriser, pour assurer un développement cohérent et maîtrisé

Cette ambition a pour objectif de déterminer les grands équilibres d'organisation de l'espace reposant sur une armature urbaine multipolaire, de lutter contre l'étalement urbain en visant la reconquête des coeurs de villes et de villages, de développer et d'adapter l'offre en logements, de structurer un réseau de déplacements multimodal à l'échelle de la plaine du Roussillon, et de préserver/valoriser le socle paysager et le patrimoine catalan.

Cela se traduit par exemple par :

- L'accueil à échéance 15 ans de 35 500 nouveaux habitants (croissance de 0.7% /an en moyenne)
- Un besoin de 34 500 nouveaux logements (pour les nouveaux habitants et les populations en place) à réaliser, pour 30% en renouvellement urbain, et sur une densité moyenne de 33 à 35 logements/ha
- La réalisation de logements diversifiés et socialement accessibles
- La maîtrise des phénomènes de périurbanisation et la limitation de la consommation d'espaces
- La préservation et le développement du tissu commercial de proximité
- Le maintien de l'activité au cœur des villes et villages
- La rationalisation des déplacements pour viser une mobilité plus durable...

Ambition B ● S'ouvrir et rayonner, pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique

Cette ambition repose sur la mise en œuvre d'une stratégie économique durable, le renforcement de l'agriculture méditerranéenne, le renouvellement de l'offre touristique, le développement de l'éco-logistique et une meilleure planification de l'accueil et du développement de l'activité économique.

Cela entend notamment :

- L'amélioration de l'accessibilité globale du territoire
- Le renforcement de l'offre en grands équipements
- La définition d'objectifs économies de consommation d'espaces (-50% à échéance 10 ans) afin de préserver le foncier agricole et les espaces naturels
- La mise en œuvre de synergies entre les espaces touristiques
- La rationalisation de la consommation d'espaces à vocation économique
- Le développement d'une offre attractive pour l'accueil d'activités

Ambition C ● Préserver et s'adapter, pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

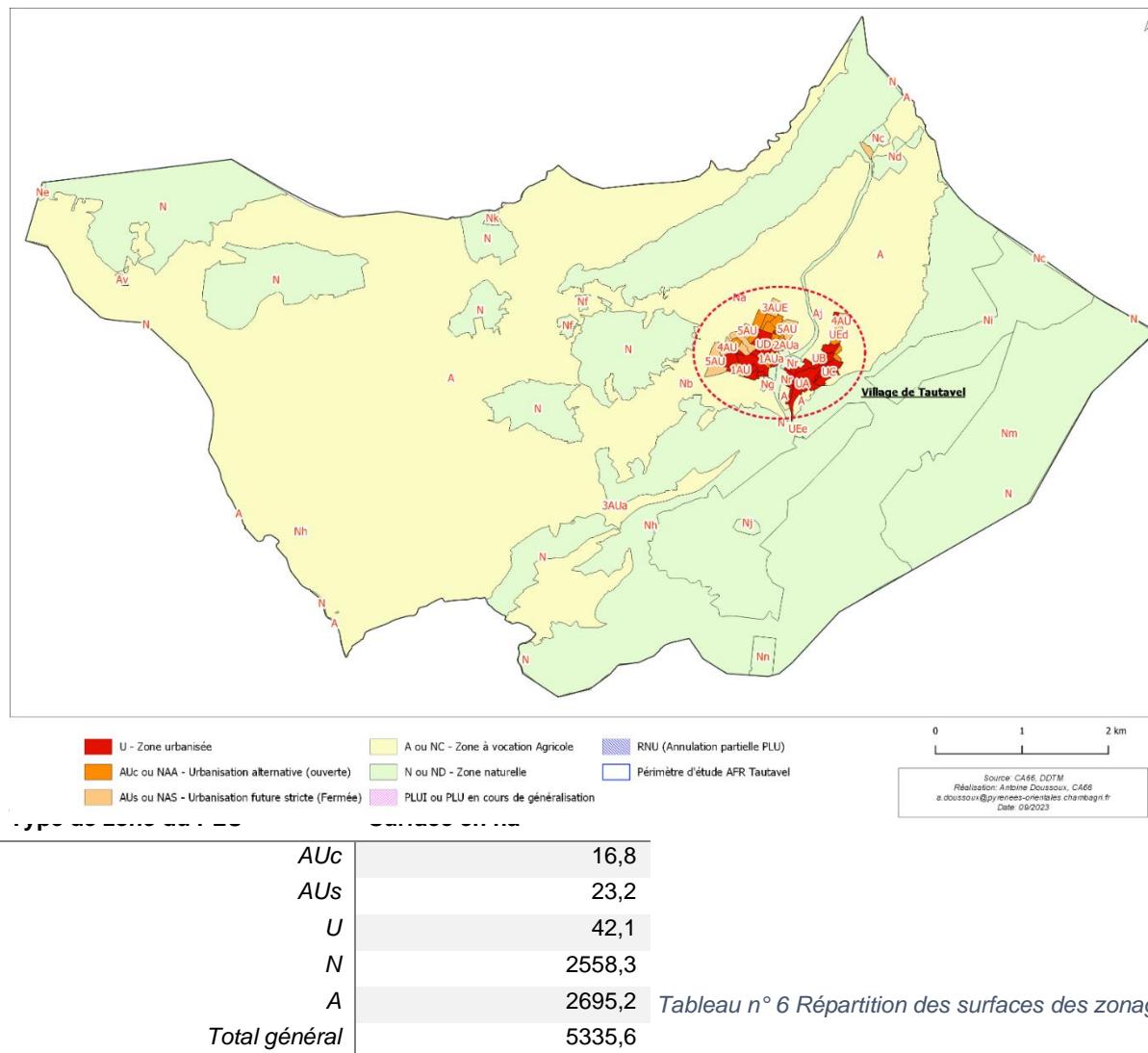
Cette ambition regroupe les orientations en matière de transition écologique, de prise en compte des risques, de gestion et de préservation des ressources en eau, de valorisation de l'armature verte et bleue, et d'évitement des pollutions et nuisances.

Cela implique par exemple :

- Un développement urbain plus économe en énergie avec un développement et un encadrement de la production d'énergies renouvelables
- Un renforcement de la prise en compte des risques dans l'aménagement
- La limitation de l'imperméabilisation des sols dans les nouvelles opérations urbaines
- La préservation de la ressource en eau par le conditionnement des ouvertures à l'urbanisation à la suffisance de la ressource en eau en quantité et qualité
- Le renforcement de la gestion des eaux usées et la protection des milieux aquatiques et humides
- La préservation et la valorisation d'une armature verte et bleue
- La promotion de la nature en ville avec le renforcement dans les milieux urbains de la place du végétal et de l'eau
- La limitation des pollutions et nuisances de toute sorte

Sources des documents et extrait de texte du : BULLETIN D'INFORMATION N°9 - Avril 2023 - InfoSCoT

Carte n° 15 Zonages du PLU – Commune de Tautavel

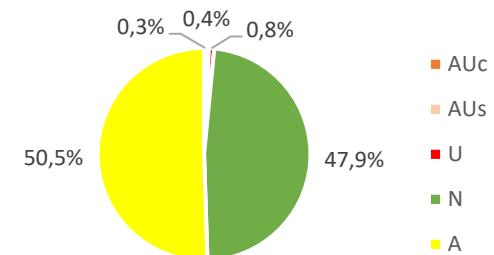


Le PLU en vigueur de Tautavel

Le document opposable sur la commune est un PLU approuvé le 23/04/2012 dont la dernière modification (n°3) a été approuvée par le conseil communal du 6 février 2020. Cette modification du PLU porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 4AU en rive droite au lieu-dit « la Miraille », pour définir une zone destinée à recevoir des activités agricoles et artisanales.

Concernant les zonages du PLU : La commune comprend presque autant d'espaces agricoles que d'espaces naturels (50,5% de la zone A et 47,9% de la zone N). 0,8% du territoire a été relevé comme urbanisé. Les extensions d'urbanisation (AUc et AUs) représentent 0,7% en cumul. Une partie est d'ailleurs déjà ouverte à l'urbanisation.

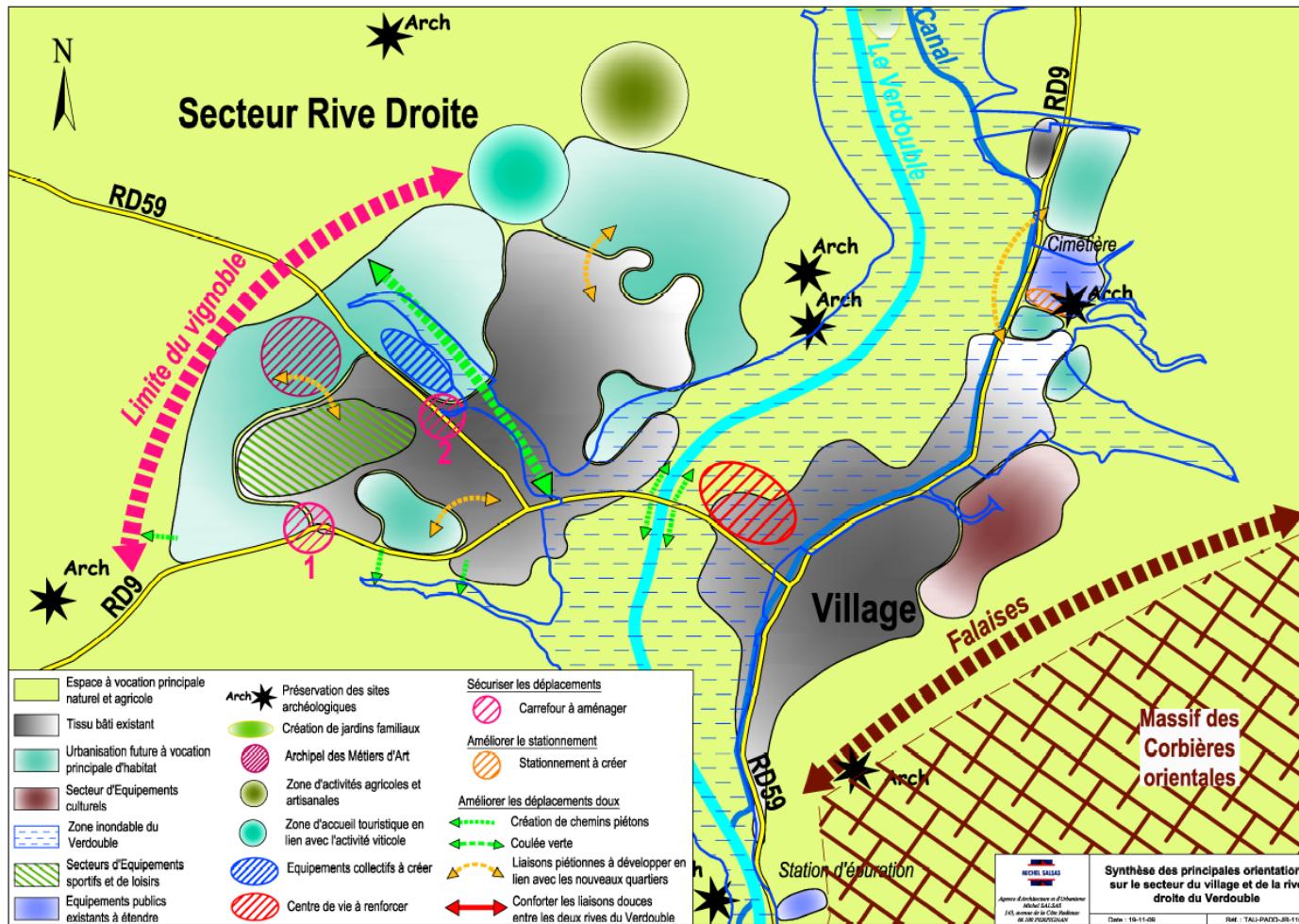
Graphique n° 5 Répartition des surfaces des zonages du PLU



Le projet d'aménagement et de développement durable de Tautavel est décliné sur deux axes forts :

- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Préserver l'identité du territoire à travers le paysage, l'agriculture et le bâti.

Carte n° 16 Plan de synthèse des principales orientations autour du village

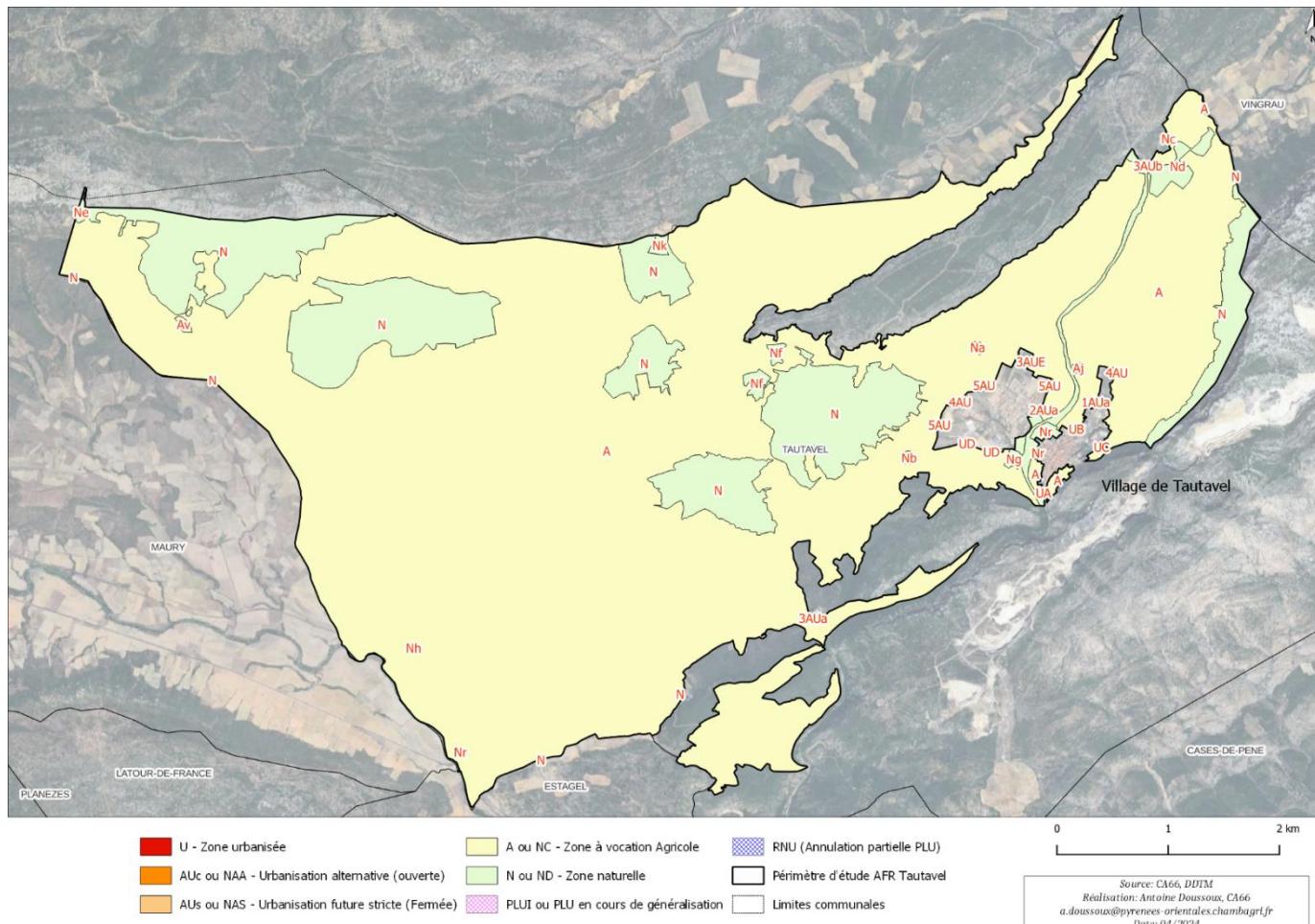


Ainsi le projet urbain de Tautavel est constitué de quatre orientations qui répondent à ces deux axes :

- Accompagner l'évolution de la population, avec un développement maîtrisé du village dans le sens d'une mixité sociale et urbaine ;
- Poursuivre la dynamique économique du village en maintenant la viticulture, activité traditionnelle du village, mais aussi en renforçant l'activité touristique et de loisirs de la commune ;
- Préserver la qualité du cadre de vie et le paysage agricole en mettant en valeur le patrimoine naturel, agricole et urbain ;
- Sécuriser et faciliter les déplacements.

Source : PADD (PLU de Tautavel)

Carte n° 17 Le PLU en lien avec le périmètre d'étude de l'aménagement (Tautavel)

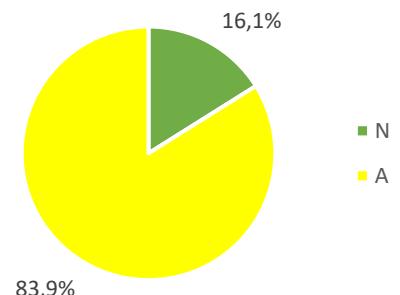


Le PLU en lien avec le périmètre d'étude initial de Tautavel :

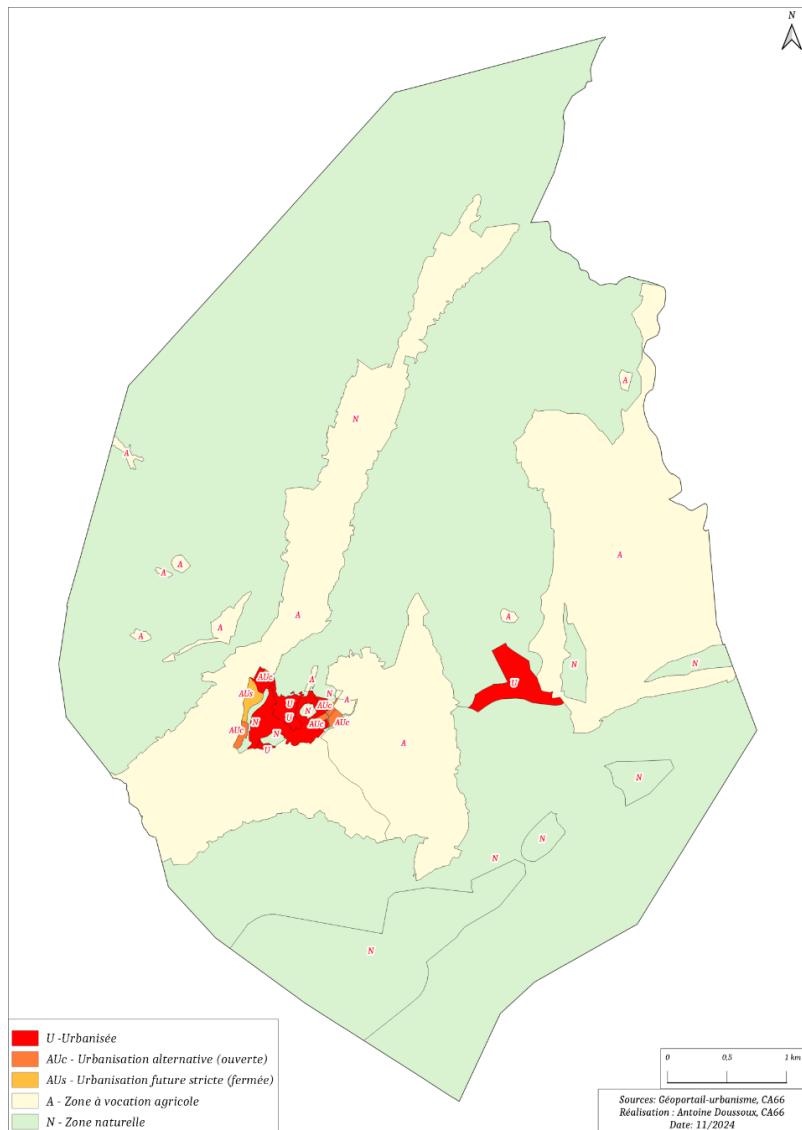
Nous avons retravaillé la donnée du PLU de Tautavel à l'échelle du périmètre d'étude. Nous ne retrouverons donc pas de zone à urbaniser ni de futures zones à urbaniser car celles-ci ne sont pas concernées par une opération d'aménagement foncier rural.

La ventilation des surfaces nous donne une répartition majoritairement agricole 83,9% soit 2690 ha. Le zonage des espaces naturels représente 16,1% soit 515 ha. Ici il s'agit des données présentées dans le PLU, un chapitre sur l'occupation des sols a été produit pour définir plus précisément l'emprise spatiale de l'agriculture et sa typologie.

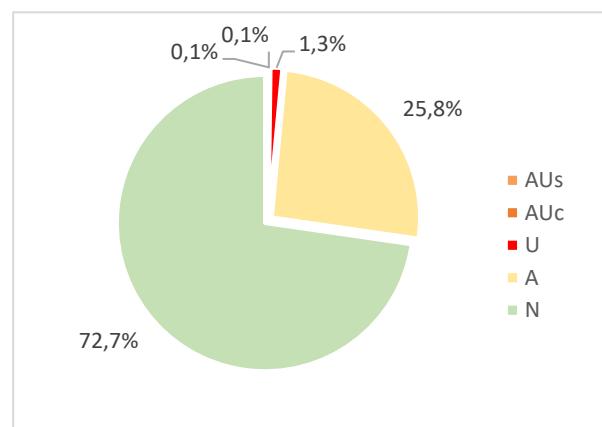
Graphique n° 6 Répartition des surfaces des zonages du PLU uniquement dans le périmètre d'étude (Tautavel)



Carte n° 18 PLU en vigueur – Commune de Vingrau



Le PLU en vigueur de la commune de Vingrau :



Graphique n° 7 Répartition des zonages en surface (en %) – Vingrau

Tableau n° 7 Répartition des zonages en surface (en HA) - Vingrau

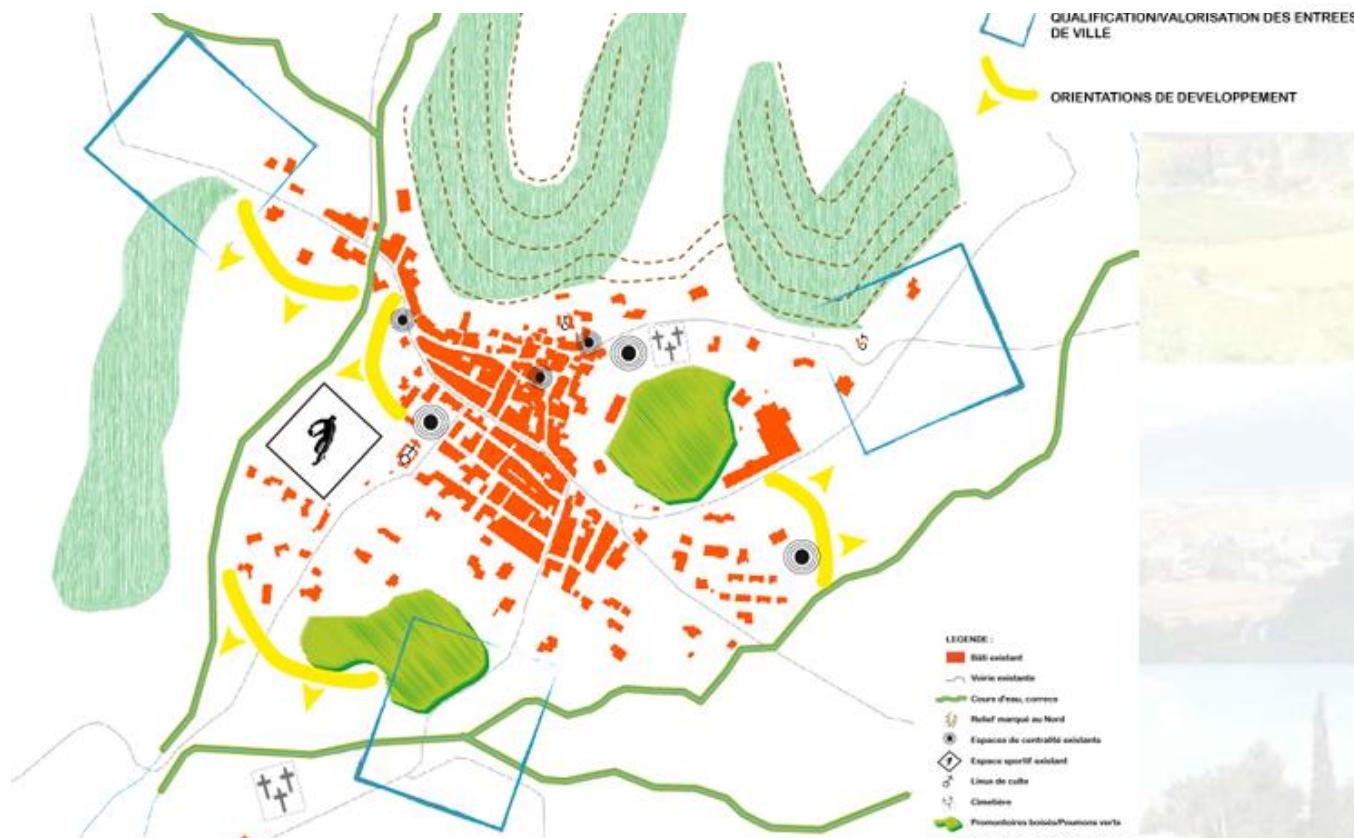
Type de zone du PLU	Surface en ha
AUc	2,9
AUs	3,9
U	41,0
N	2 349,8
A	833,9
Total général	3 231,6

Le document d'urbanisme opposable sur la commune de Vingrau est le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 7 juillet 2014.

Concernant les zonages du PLU : La commune de Vingrau est majoritairement classée en zone N (Naturelle), représentant 72 % de son territoire, soit 2 348 hectares. Ce zonage reflète le caractère essentiellement naturel de la commune, qui offre un cadre de vie remarquable. L'espace agricole (zone A) occupe 25 % de la superficie, soit 833 hectares.

Ces terres agricoles se répartissent sur quatre zones principales : la Plaine de Vingrau, le Cirque de Vingrau, la vallée de Casseneuve (au nord du village) et le plateau dominant à l'est de Vingrau en direction d'Opoul. Les zones urbanisées (zone U) couvrent 1,3 % du territoire, soit 41 hectares. Les zones destinées aux extensions d'urbanisation (AUc et AUs) représentent 0,2 % en cumul, soit 6,8 hectares, dont une partie est déjà ouverte à l'urbanisation. Ces zones se situent à l'ouest et à l'est du village (en orange).

Carte n° 19 Plan de synthèse des principales orientations autour du village de Vingrau



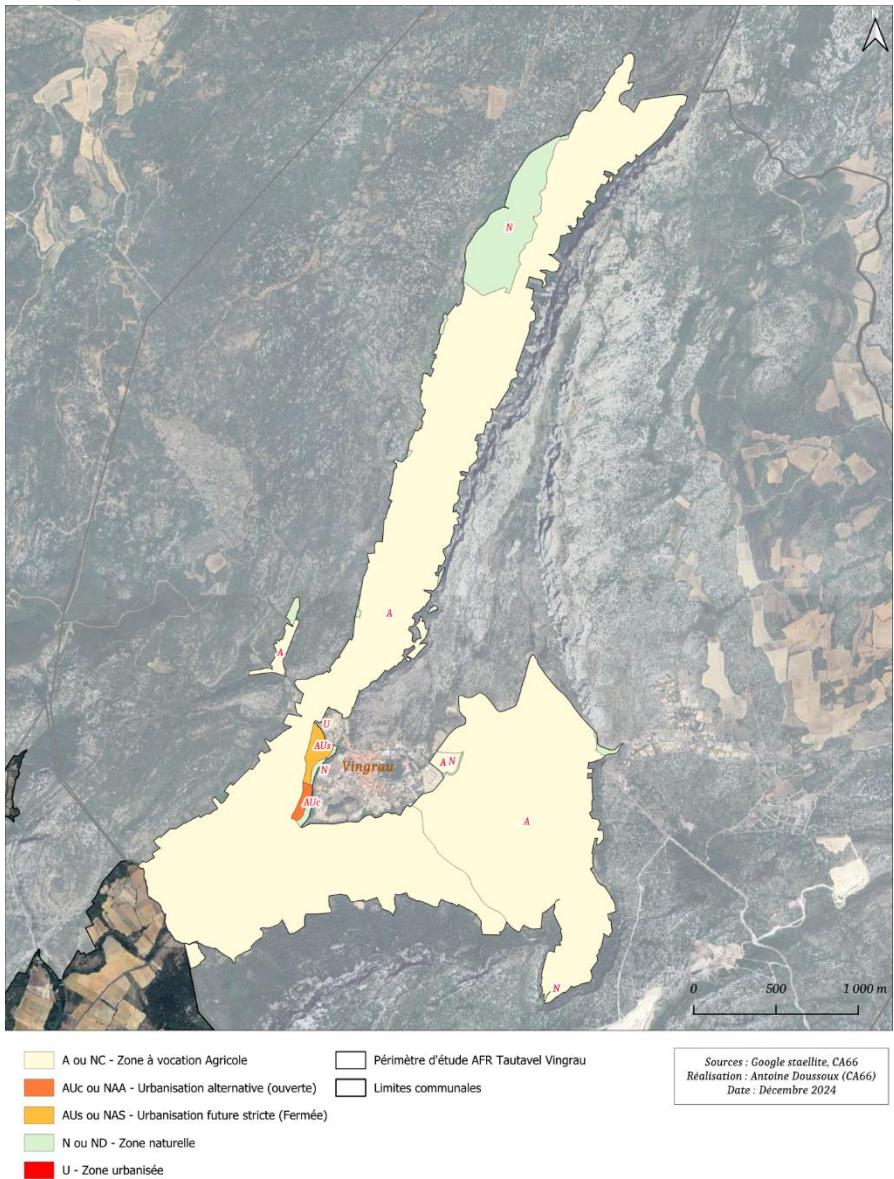
1 - Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'équipements

- Favoriser la cohérence du développement urbain
- Maintenir voir développer des espaces de centralités et des équipements en adéquation avec le projet de territoire
- Défendre l'identité vingraunaise et son image

2 - Les orientations générales des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- Préserver les espaces agricoles
- Promouvoir les espaces naturels et préserver la biodiversité
- Poursuivre les actions communales en faveur d'une mixité de l'offre
- Favoriser la maîtrise de l'habitat diffus
- Améliorer les mobilités via le réseau viaire, en fonction des possibilités offertes in situ
- Organiser le stationnement
- Développer les déplacements doux
- Promouvoir les transports en commun
- Soutenir le développement économique, commercial et de service
- Favoriser la pérennisation voire le développement des activités agricoles
- Eviter le développement des carrières
- Promouvoir un développement viable, écologique et économique

Carte n° 20 PLU en lien avec le périmètre d'étude de l'aménagement – Extension de Vingrau

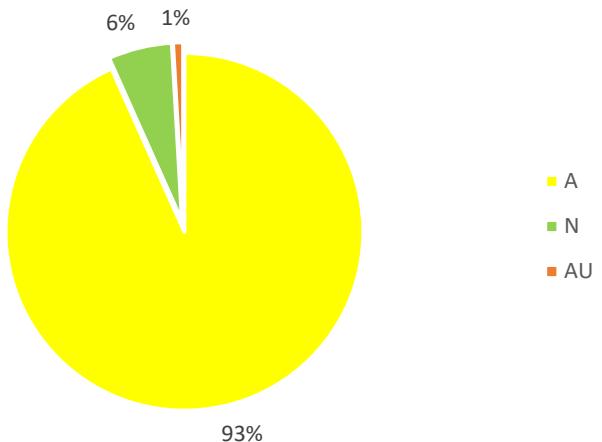


Le PLU en lien avec le périmètre d'étude de l'extension de Vingrau :

Le premier constat est la présence de zones AU (à urbaniser) au sein du périmètre analysé. Ces éléments devront être pris en compte lors de la formalisation finale du périmètre d'étude en C.C.A.F. En effet, ce zonage n'a pas vocation à être inclus dans le périmètre d'étude et devra donc être retiré (sauf expertise contraire), représentant une surface de 4,2 ha.

La ventilation des surfaces indique une répartition majoritairement agricole, avec 93 % (soit 432 ha). Le zonage des espaces naturels représente quant à lui 6 % (soit 27 ha). Ces données proviennent du PLU et un chapitre dédié à l'occupation des sols a été élaboré pour préciser davantage l'emprise spatiale de l'agriculture et sa typologie.

Graphique n° 8 Ventilation des zonages du PLU présents au sein du périmètre d'extension Vingrau



IV. Activité agricole - Tautavel (périmètre initial)



1. L'occupation des sols

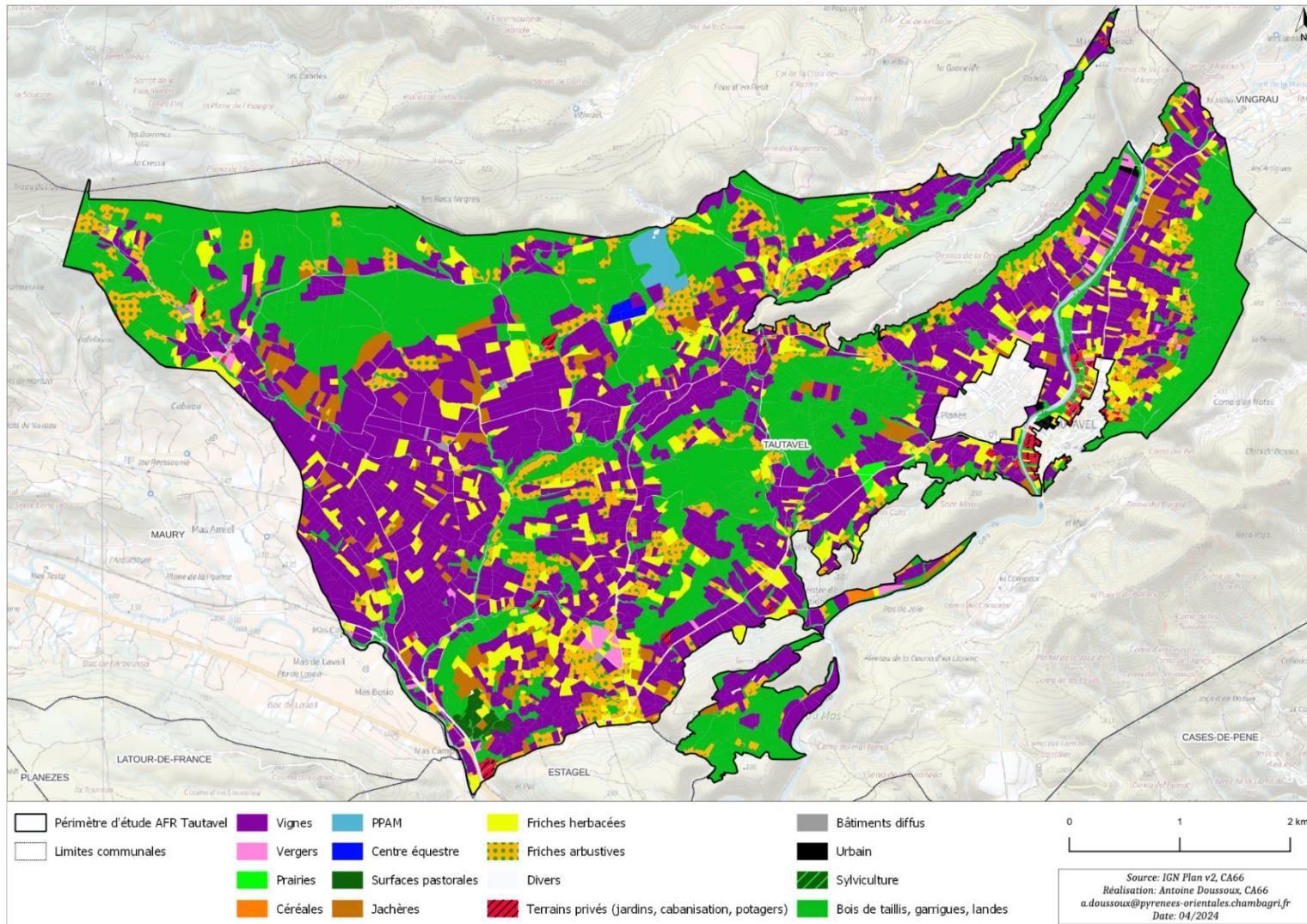
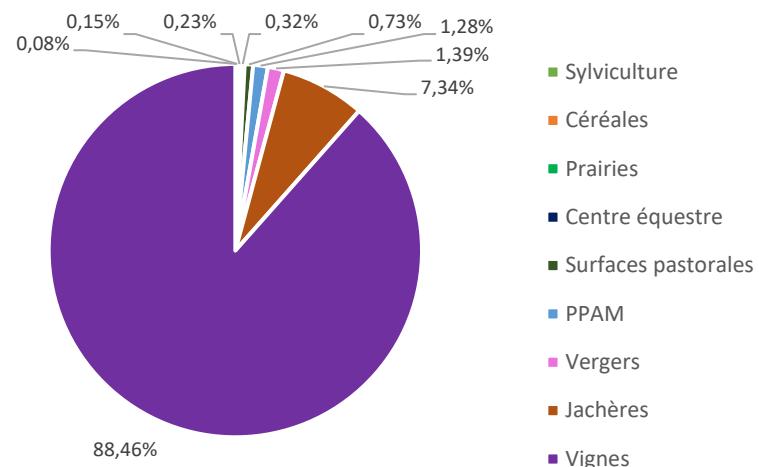


Tableau n° 9 Répartition de l'occupation des sols - Tautavel

Occupation des sols	Surface en ha	Surface en %
Sylviculture	1,2	0,04
Céréales	2,1	0,07
Prairies	3,3	0,11
Urbanisation	3,6	0,12
Centre équestre	4,5	0,15
Divers (surface non agricole)	5,6	0,18
Bâtiments diffus	6,2	0,20
Surfaces pastorales	10,2	0,33
PPAM	17,8	0,57
Vergers	19,4	0,62
Terrains privés (jardins, cabanisation, potagers)	21,6	0,69
Jachères	102,4	3,29
Friches herbacées	255,4	8,20
Friches arbustives	311,2	9,99
Bois de taillis, garrigues, landes	1 117,4	35,85
Vignes	1 234,5	39,61
Total général	3 116,5	100,00
SAT (Surface agricole totale)	En ha	1 721,1
SAU (Surface agricole utile)	En ha	1 395,5
	En %	55,23
	En %	44,77

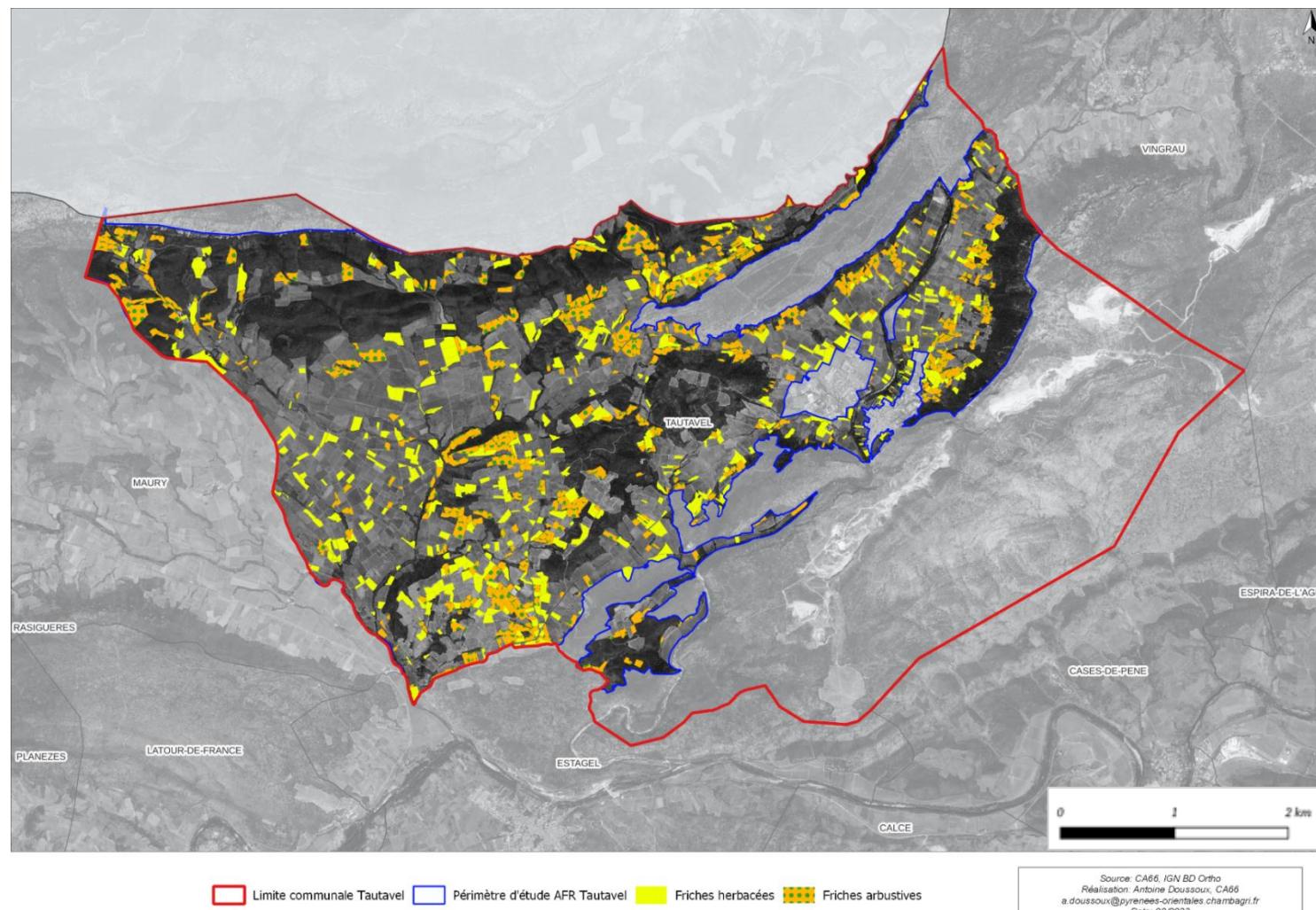
cultures sont présentes mais de manière moins significative que la vigne. On observe ainsi des vergers (19 hectares), dont une partie est constituée d'oliveraies. Il y avait des oliveraies à Tautavel avant 1956, mais elles ont disparu après le « grand gel ». Elles sont redevenues une forme de diversification sur le territoire, bien qu'elles aient été quasiment absentes pendant plus de 70 ans. Pour continuer sur le thème de la diversification, nous avons identifié des plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) sur 17,8 hectares au nord de la commune, des pâturages sur 10,2 hectares, une activité équestre sur 4,5 hectares, des prairies sur 3,3 hectares, des cultures céréaliers sur 2,1 hectares et de la sylviculture sur 1,2 hectare. A noter également qu'un berger récemment installé sur le territoire, pâture des vignes et d'autres surfaces sur la commune (compensation environnementale gérée par le CEN). **La surface agricole totale est estimée à 1 721 hectares, soit 55,23% de la zone d'étude. La surface agricole utilisée (SAU) est estimée à 1 395,5 hectares, représentant 44,77% de la zone d'étude.** À noter que la SAU exclut les terrains en friche mais inclut les pâturages.

Tableau n° 8 Répartition de la SAU en %, Tautavel



Le travail sur l'occupation des sols révèle que la majorité des terres est utilisée pour la culture de la vigne. Ces vignobles couvrent 1234 hectares, soit 39% de la zone étudiée. Les vignes se localisent principalement sur le secteur de la Plaine et la Devèze à l'ouest de la commune, le long de la départementale D9, D59 et la D611, le long du cours d'eau Verdouble et plus ponctuellement sur des plateaux tels que les lieux-dits Montauriol, Lo Mola, Serrat del Mas ou la serre d'en Cantaloup... On trouve également des espaces naturels comme la garrigue, les bois et les landes, qui occupent une surface presque équivalente à celle des vignes, soit 1 117 hectares, représentant 35 %. Ces espaces naturels se positionnent sur les coteaux, le long des cours d'eau et sur différents reliefs et encaissements de la commune. Les terrains en friche, qui seront détaillés dans la page suivante, représentent 18% de la zone, soit 567 hectares. D'autres

Carte n° 22 Localisation des friches - Tautavel



Focus sur les friches :

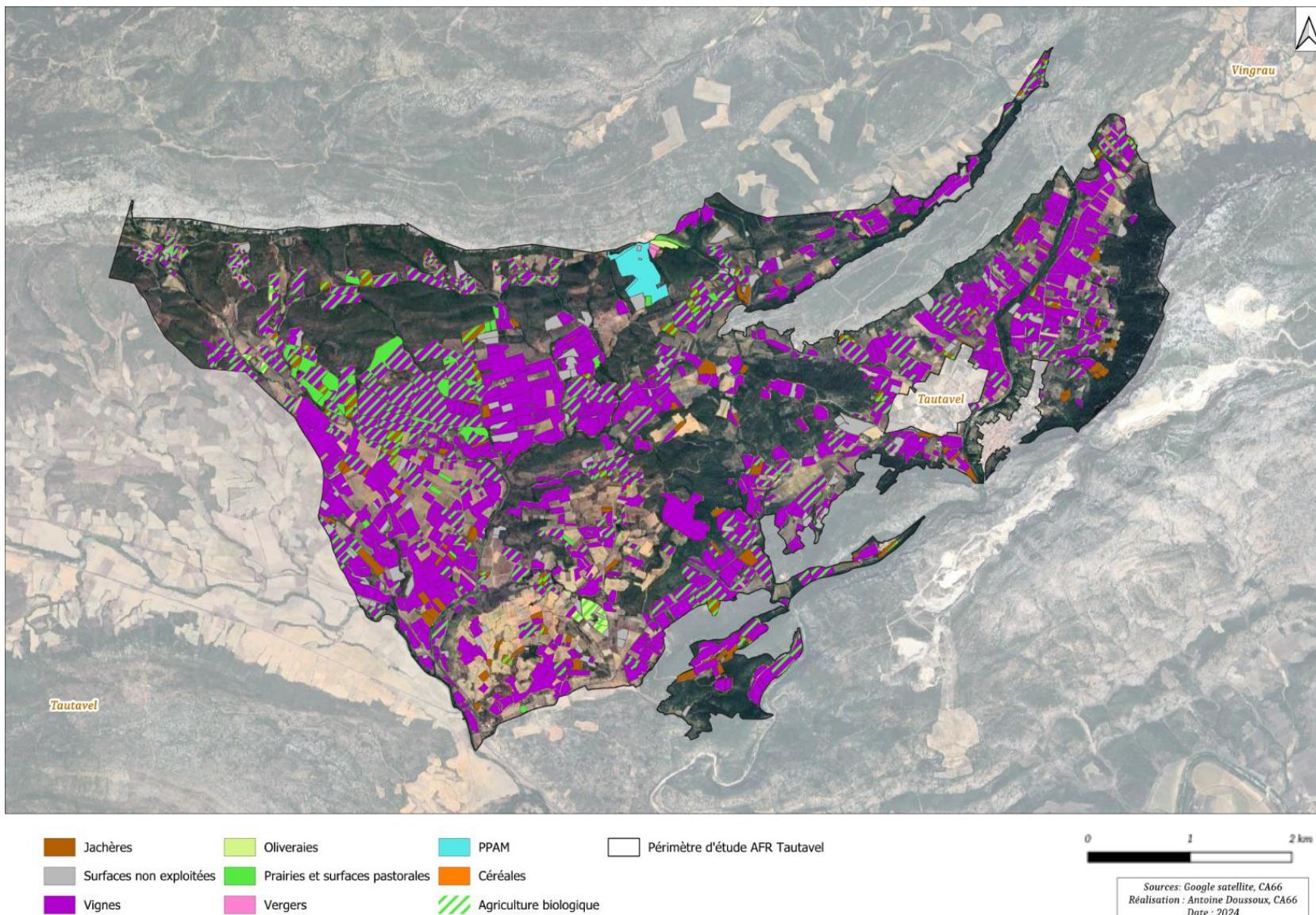
Les friches ont été catégorisées en deux classes : les « friches herbacées » et les « friches arbustives ».

Les « friches herbacées » sont des friches avec une majorité de couverts herbacés et n'étant pas déclarées en jachère à la PAC. Les « friches arbustives » sont des friches avec une majorité d'arbustes signe d'un enrichissement plus important que les friches herbacées. Le coût de remise en culture des friches arbustives sera forcément plus important que les friches herbacées.

Nous avons relevé 254 ha de friches herbacées et 311 ha de friches arbustives. Cumulées, on obtient 565 ha de friches toutes catégories confondues. Ainsi, on retrouve 18% de friches à l'échelle du périmètre d'étude et 29% de la surface agricole totale.

Note méthodologique : La caractérisation des friches par photo-interprétation est complexe. Les friches se confondent facilement avec les prairies et les jachères. Ces chiffres restent donc une estimation des friches sur le territoire d'étude. Enfin, nous définissons la « friche » comme une surface inculte où le couvert végétal spontané a repris, qu'il soit herbacé, arbustif, voire arboré.

Carte n° 23 Les déclarations PAC 2023 - Tautavel



Etude d'aménagement – Commune de Tautavel et extension sur la commune de Vingrau – Volet agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, 2023/2025

Les déclarations PAC 2023 :

Les déclarations PAC 2023 pour la commune de Tautavel mettent en évidence des données détaillées sur l'activité agricole. La surface agricole admissible déclarée s'élève à 1 040 hectares (sans compter les surfaces non exploitées SNE).

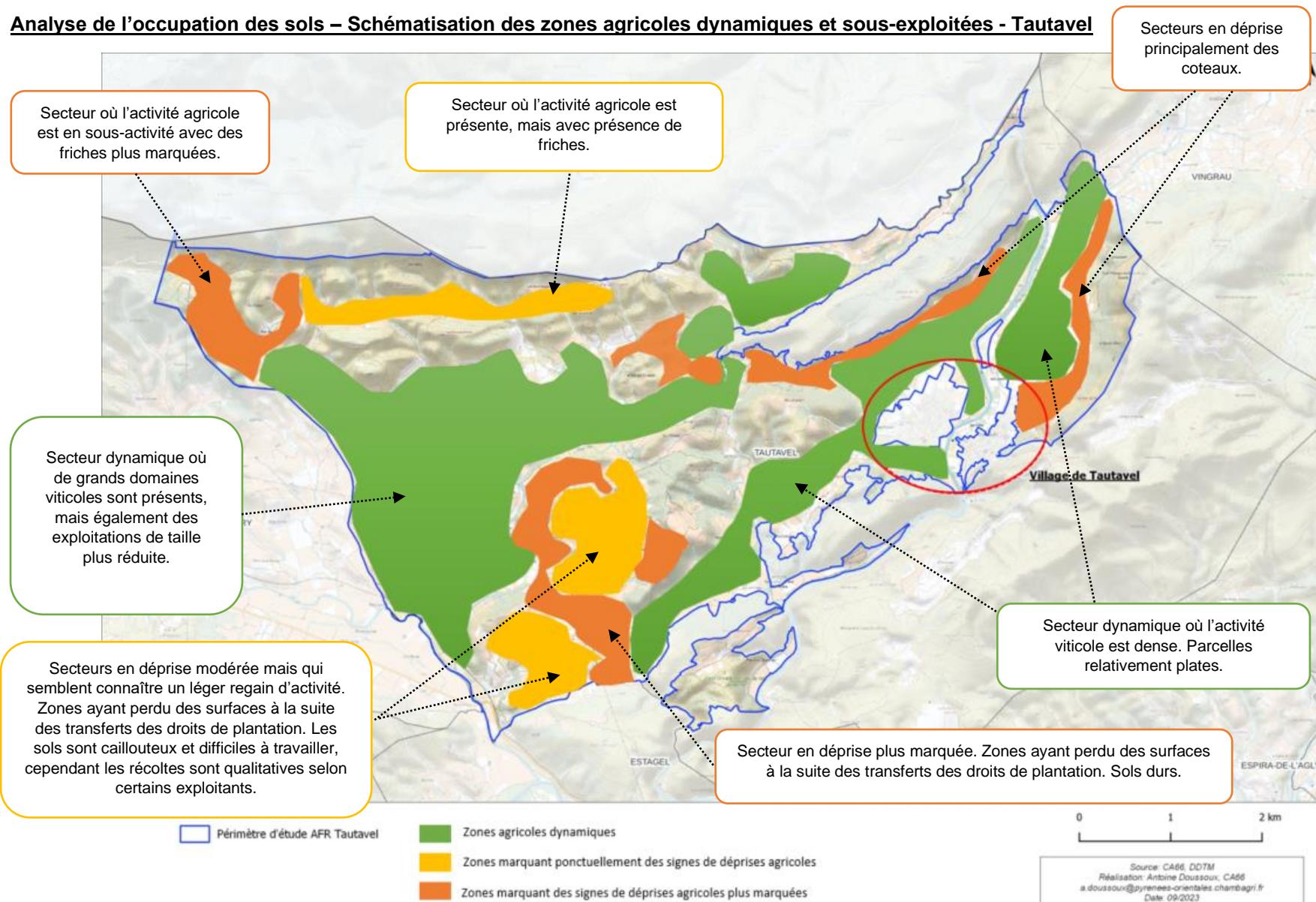
- Jachères : 71,3 ha (40,7 ha en conventionnel et 30,6 ha en agriculture biologique).
- Vignes : 911 ha, représentant la majorité des surfaces agricoles, avec 565,5 ha en conventionnel et 345,5 ha en agriculture biologique.
- Plantes aromatiques pérennes non arbustives ou arborées : 18,2 ha entièrement en agriculture biologique.
- Oliveraies : 8,9 ha, dont 7,4 ha en agriculture biologique.
- Prairies permanentes : 28,5 ha, répartis-en 26,3 ha en agriculture biologique et 2,2 ha en conventionnel.
- Surfaces pastorales herbacées et ligneuses : 1,3 ha, en majorité en agriculture biologique.
- Vergers : 0,9 ha entièrement en conventionnel.
- Surfaces non exploitées (SNE) : 77,1 ha.

Ces chiffres témoignent d'une forte prépondérance des vignes dans l'utilisation des terres, avec une proportion importante consacrée à l'agriculture biologique AB (environ 35 % des vignes).

Cependant, la conjoncture actuelle, marquée par des difficultés dans le secteur agricole, notamment la viticulture au niveau départemental, a généré des phénomènes de déconversion dans certaines exploitations. Certains exploitants, lors de la phase d'enquête, ont exprimé leurs préoccupations concernant le maintien du label AB sur leur exploitation.

En 2023, 107 exploitants ont participé à la déclaration PAC, représentant 80 % de la surface agricole utile (SAU) estimée sur la commune. Ces exploitants peuvent être considérés comme des acteurs structurés et professionnels, contribuant de manière importante à l'activité agricole locale.

Analyse de l'occupation des sols – Schématisation des zones agricoles dynamiques et sous-exploitées - Tautavel



Photos de terrain - Tautavel :



Vignes en gobelet



Vignes palissées



Vignes en échalas (peu nombreuses dans les PO, technique de conduite la vallée de Rhône)



Friches arbustives



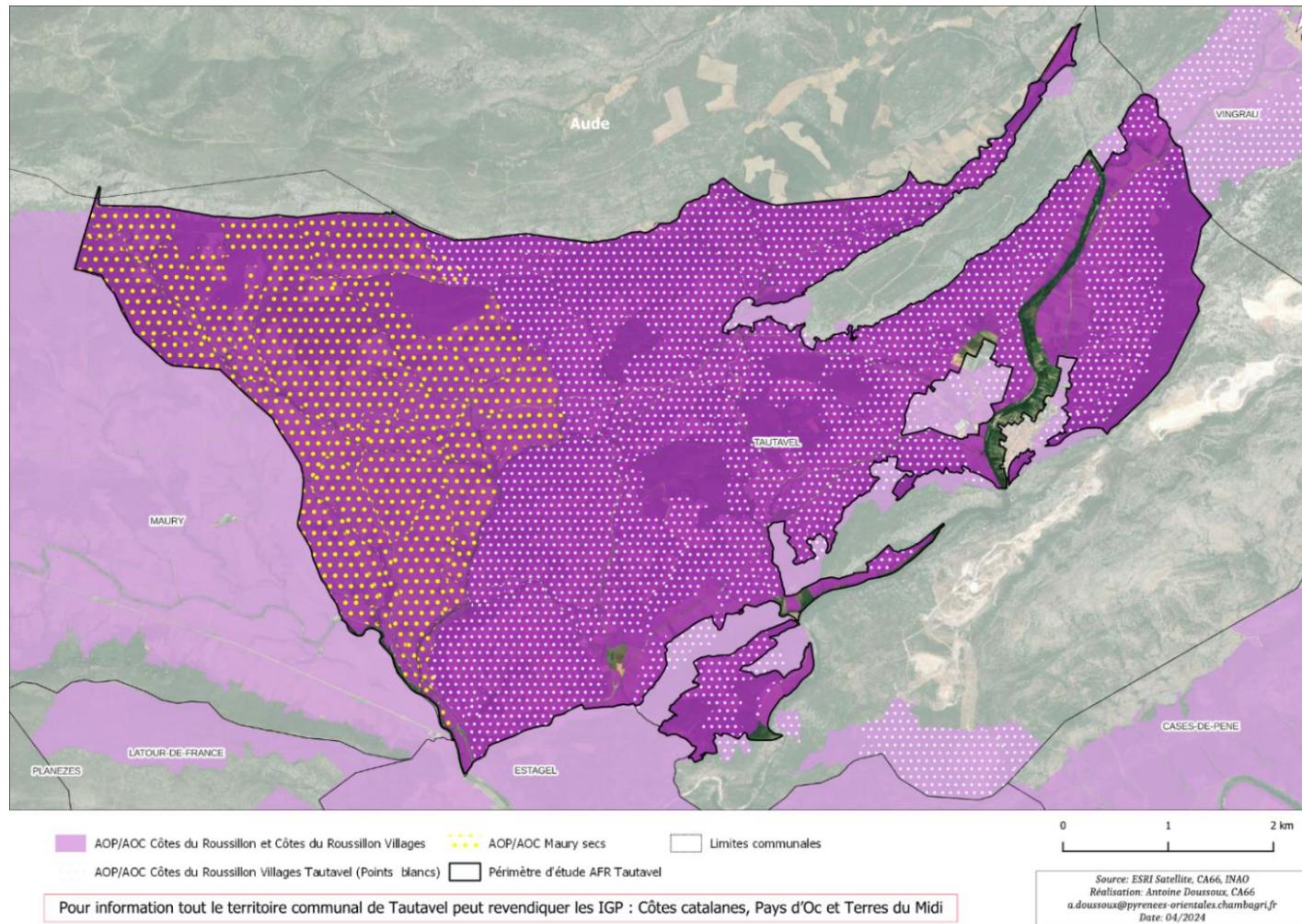
Friches herbacées



Vergers d'oliviers

2. Les zonages des appellations d'origine, des démarches qualité et terroirs

Carte n° 24 Zonages des appellations d'origine viticoles - Tautavel



Les zonages AOC/AOP viticoles :

On retrouvera sur la commune de Tautavel plusieurs AOC/AOP auxquelles peuvent prétendre les vignerons.

AOC/AOP : Languedoc, Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Rivesaltes, Muscat de Rivesaltes et Grand Roussillon (Vins Doux Naturels). De manière plus ciblée, la zone Ouest de la commune de Tautavel peut également prétendre à l'AOC/AOP Maury. Enfin, la commune dispose d'une appellation communale qui est l'AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages Tautavel. La dénomination Côtes du Roussillon-Villages « Tautavel » a été officialisée par le Comité National de l'INAO en date du 7 février 1997. Elle regroupe les sols calcaires et leurs dérivés. L'aire de l'Appellation se localise entre la partie Est de la commune de Maury, la commune de Tautavel et la commune de Vingrau. Les cépages autorisés dans le cahier des charges sont : Grenache noir, Carignan noir, Syrah, Mourvèdre et Lladonner.

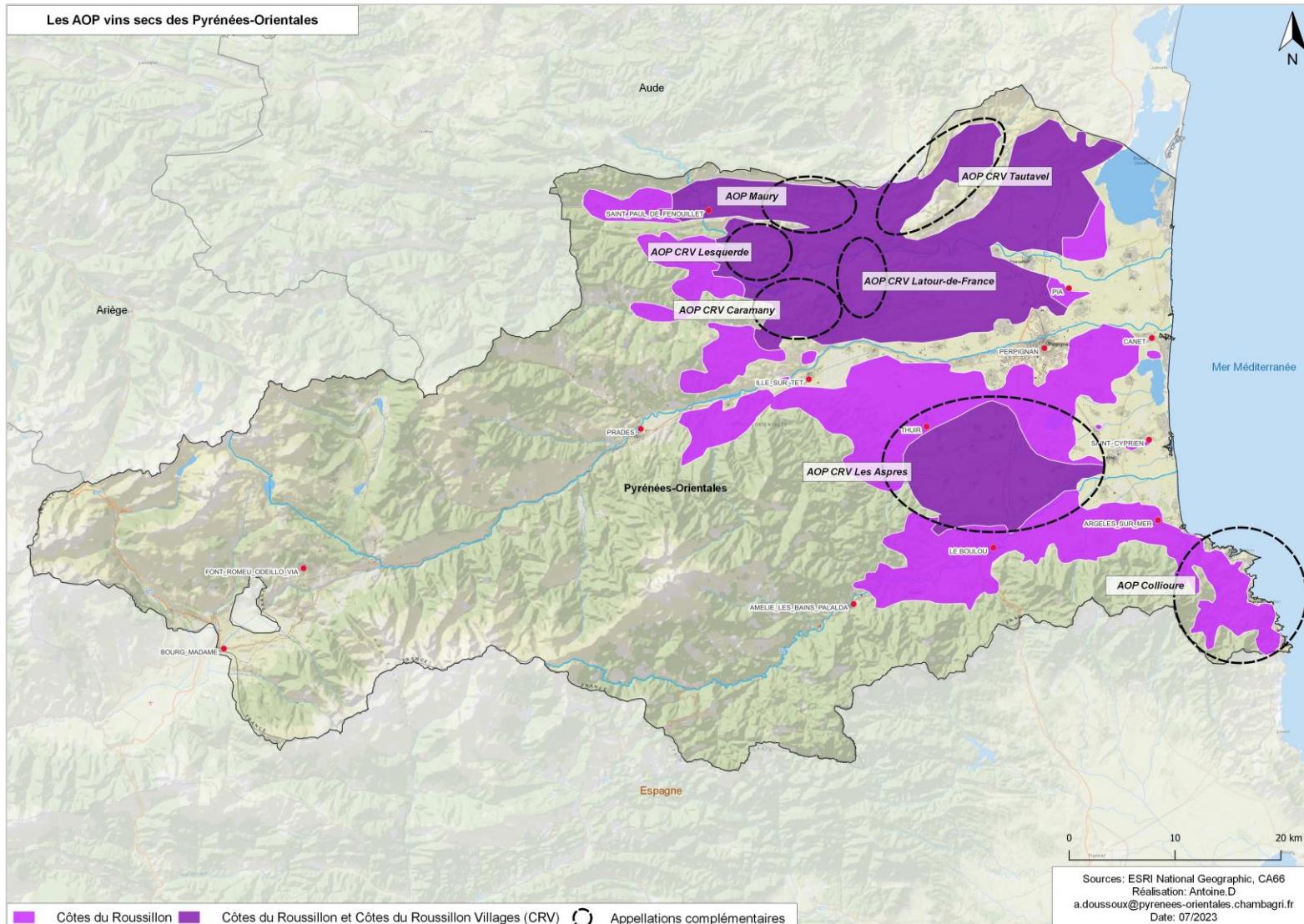
L'IGP (Indication géographique protégée) : Pays d'Oc, l'IGP Côtes catalanes et l'IGP Terres du Midi peuvent aussi être revendiquées sur toute la zone d'étude. Cependant, cette dernière est peu utilisée dans le département.

Tableau n° 10 Répartition des surfaces des zonages AOP & IGP - Tautavel

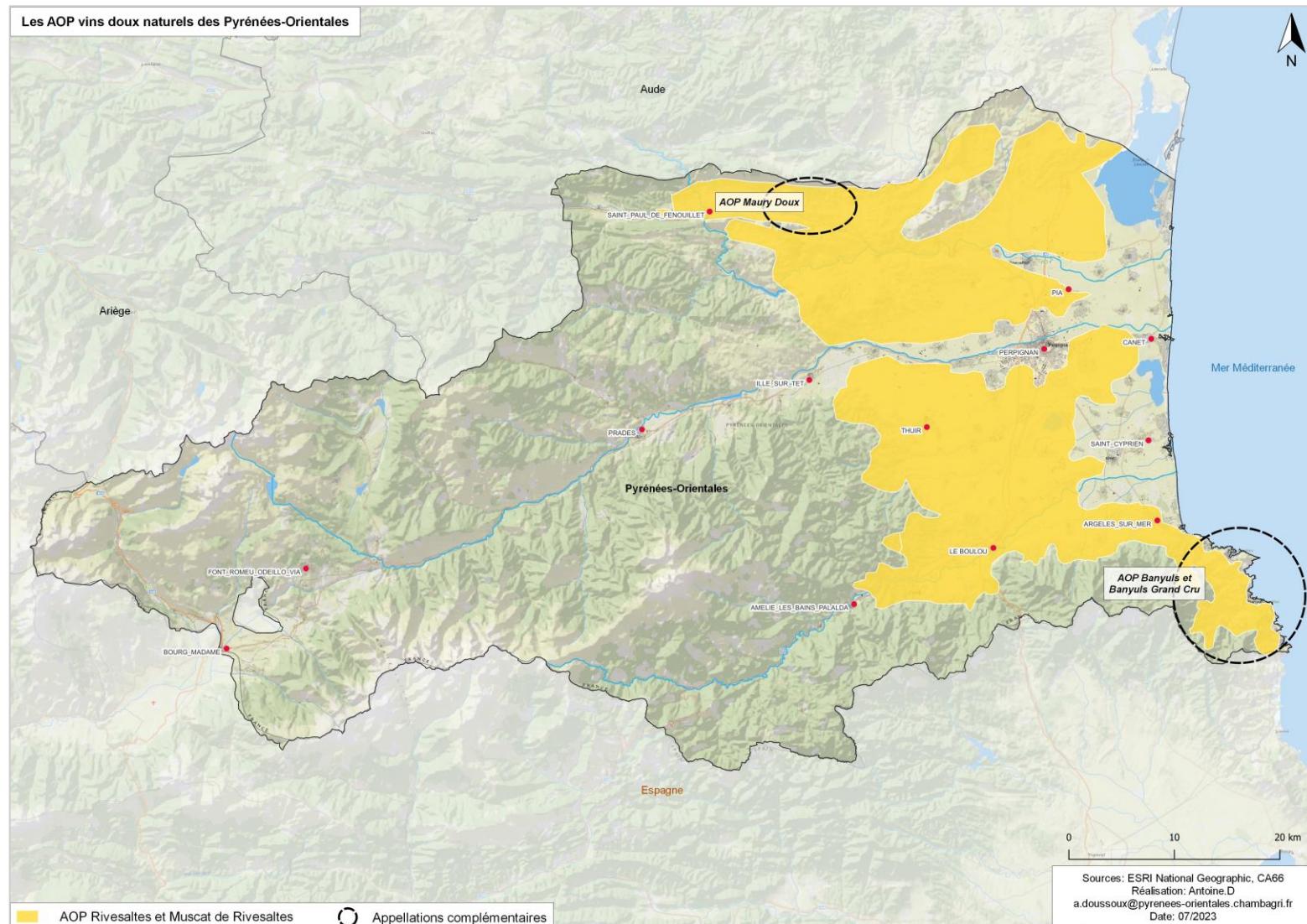
AOC/AOP Vins secs	Surface dans la ZE	En % de la ZE	AOC/AOP Vins doux naturels	Surface dans la ZE	En % de la ZE	IGP	Surface dans la ZE	En % de la ZE
Côtes du Roussillon	3 062 ha	95 %	Rivesaltes	2 987 ha	93 %	Côtes catalanes	3 207 ha	100 %
Côtes du Roussillon Villages	3 062 ha	95 %	Muscat de Rivesaltes	2 987 ha	93 %	Pays d'Oc	3 207 ha	100 %
Côtes du Roussillon Villages Tautavel	1 655 ha	51 %	Grand Roussillon	2 987 ha	93 %	Terres du Midi	3 207 ha	100 %
Maury « Secs »	932 ha	29 %	Maury « Doux »	932 ha	29 %			



Carte n° 25 Les AOP/AOC viticoles en vins secs



Carte n° 26 Les AOP/AOC viticoles en vins doux

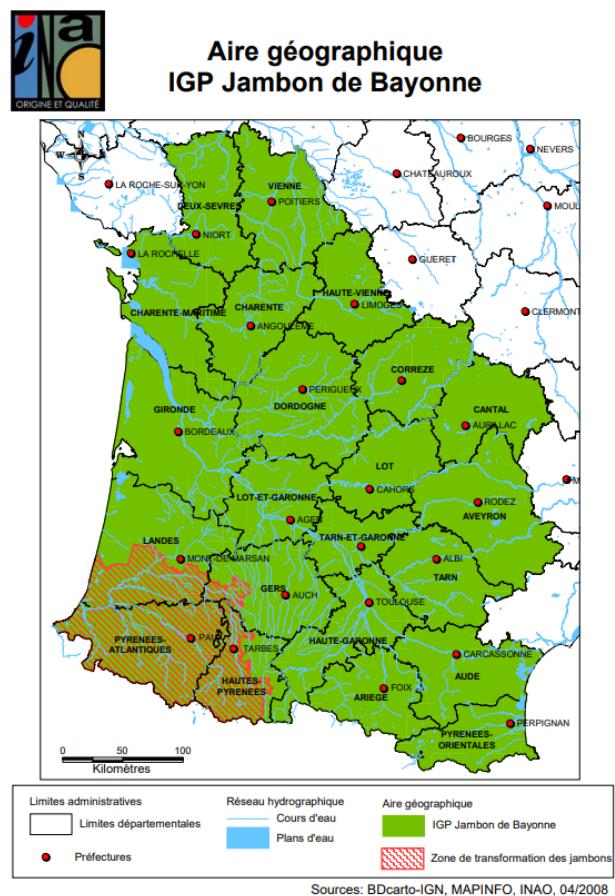


Etude d'aménagement – Commune de Tautavel et extension sur la commune de Vinagrau – Volet agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, 2023/2025

Les autres zonages des appellations d'origine (agricole)



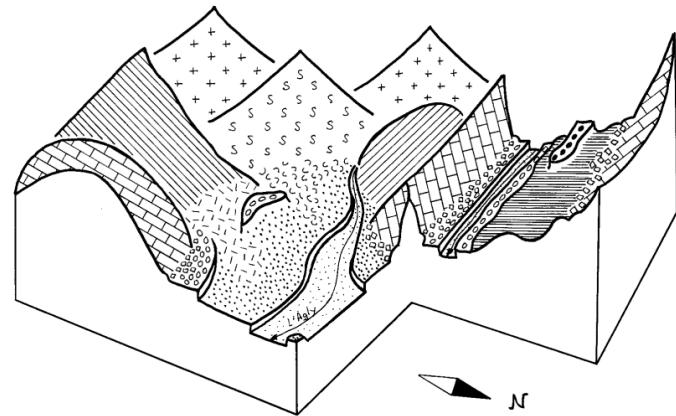
L'AOP Abricot Rouge du Roussillon peut être revendiquée sur l'ensemble du périmètre d'étude. En effet, les communes du territoire concernées sont dans la zone géographique du cahier des charges de l'Appellation. Pour rappel, cette Appellation est à l'échelle communale, 100 communes du département peuvent y prétendre.



L'IGP Jambon de Bayonne : les élevages porcins peuvent prétendre à l'IGP Jambon de Bayonne car ils sont dans la zone de production. Cependant, la zone de transformation est réduite aux départements des Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées.

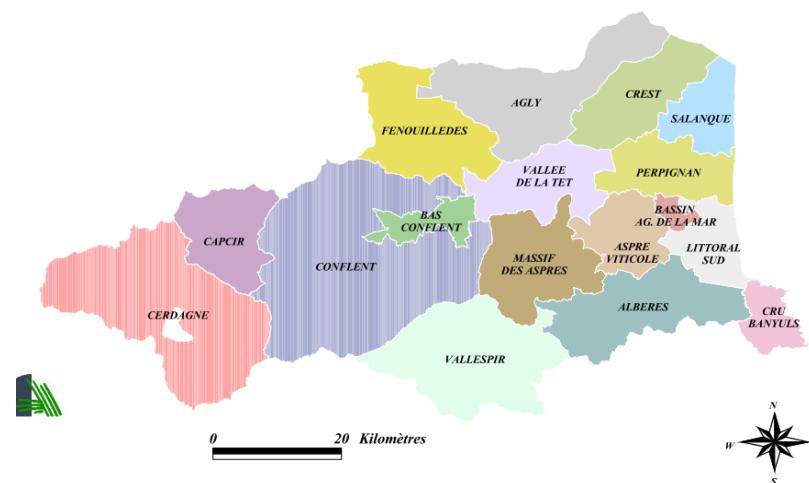
3. L'agropédologie

Sols de l'Agly

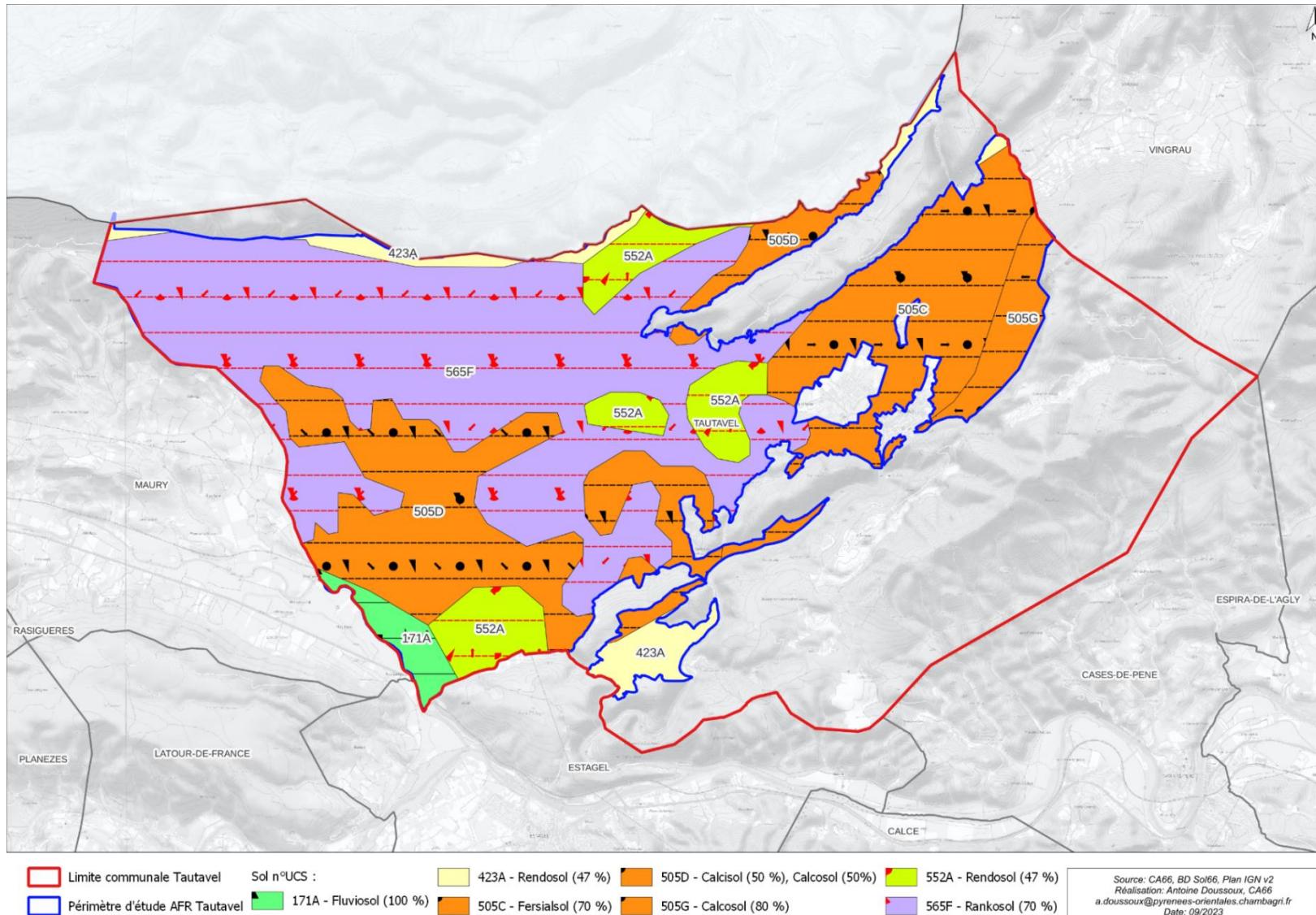


Contexte de l'orogenèse des sols de l'Agly

L'orogenèse pyrénéenne est à l'origine du métamorphisme lié au massif de l'Agly, dont résultent les schistes de Força Réal, les gneiss de Cassagnes et les granites de Lesquerde. Les matériaux de la couverture secondaire, entraînés en nappe vers le nord, ont été entaillés par l'érosion parallèlement à l'axe pyrénéen. Les cours d'eau ont installé leurs vallées (d'orientation générale ouest-est) dans les matériaux les plus meubles : grès et marnes noires. Les terrasses installées par l'Agly et ses affluents ont également fait l'objet d'une érosion intense, ce qui explique qu'il ne subsiste que peu de niveaux de terrasses anciennes. Dans ces vallées installées dans les marnes noires, de nombreux phénomènes de capture se sont produits, d'où la présence de nombreuses vallées sèches au-dessus du niveau actuel des cours d'eau. C'est dans les vallées et en bas de versant que les sols atteignent les profondeurs les plus importantes. En raison des pentes importantes, de la pluviométrie et de la texture sableuse dominante, l'érosion est intense et limite le plus souvent l'épaisseur des sols, d'où la fréquence de parcelles aménagées en terrasses.



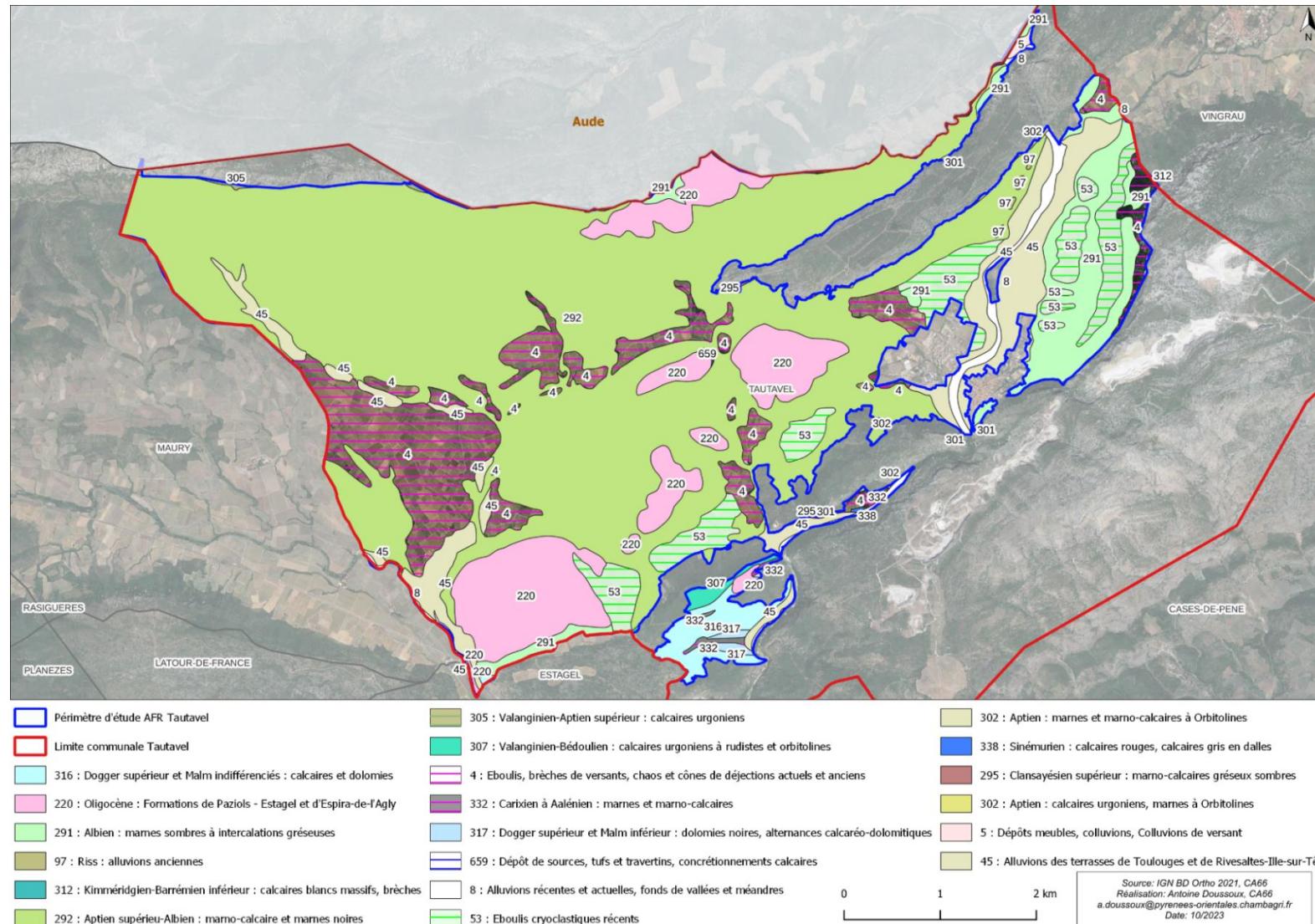
Carte n° 27 Les sols



Les informations détaillées sur les différentes UCS sont disponibles en annexe 1.

Carte n° 28 Géologie

Géologie

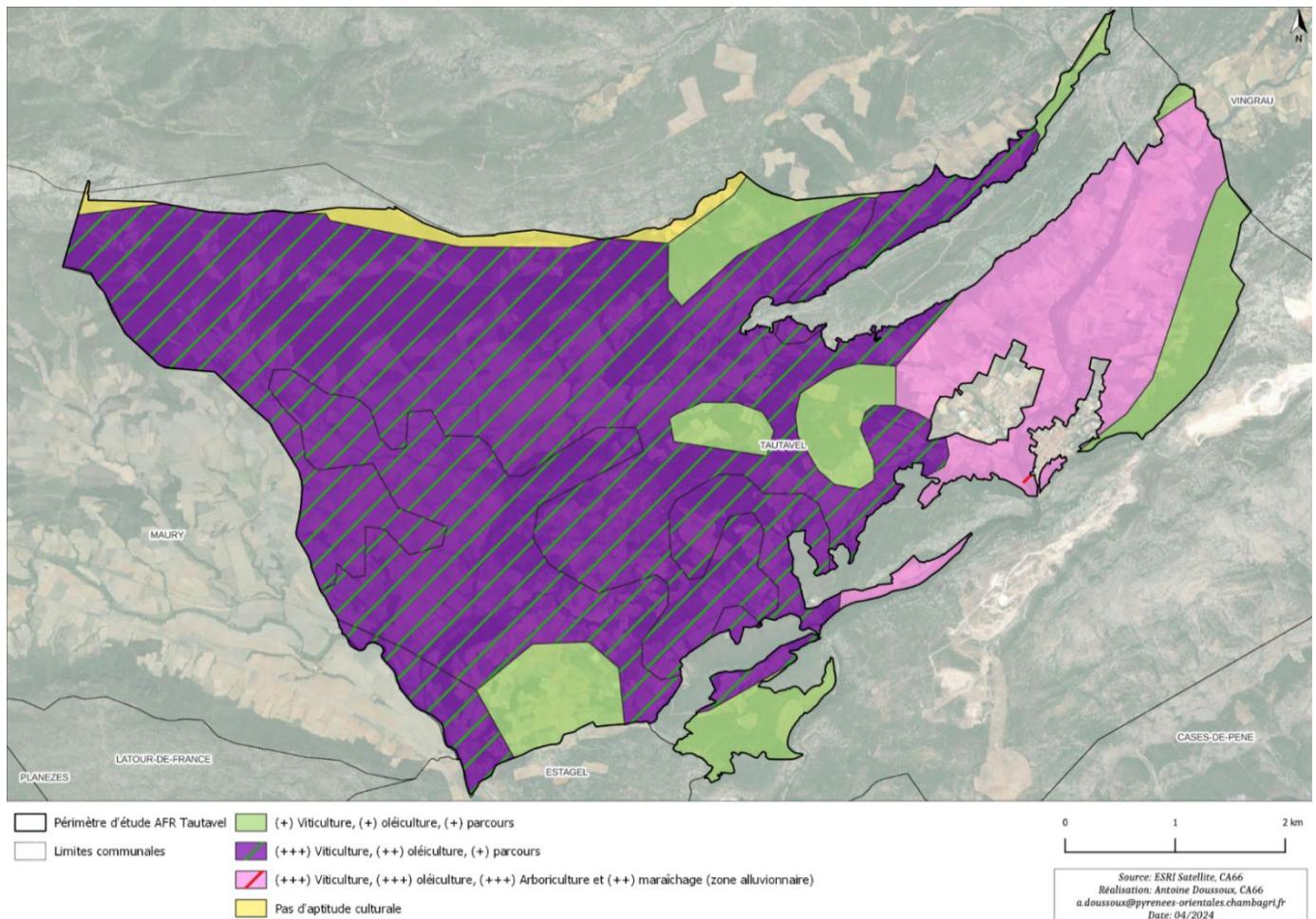


D'après la carte géologique, la commune est située sur une multitude de formations géologiques distinctes.

Les formations géologiques les plus importantes sur le territoire de la commune de Tautavel correspondent à des formations :

- de type alluvions au niveau du Verdouble et d'une partie du canal de la Plaine,
- de type calcaires et marnes au nord-ouest de la commune,
- de type calcaires et dolomies au sud-est de la commune.

Carte n° 29 Aptitudes culturales des sols au sein du périmètre d'étude initial



La vallée du Verd double et ses alentours restent (en rose rayé) le secteur au plus fort potentiel, dont les abords proches du Verd double offrent la possibilité de faire du maraîchage et de l'arboriculture (à condition d'avoir accès à l'eau).

NB : Cette carte ne peut être utilisée à l'échelle infra-communale, car la donnée d'origine permettant de réaliser ce travail est à l'échelle 1/250 000. Elle permet cependant d'apprécier les cultures possibles à l'échelle du territoire d'étude sans rentrer dans le détail (échelle parcellaire).

Aptitudes culturales des sols

Au sein du périmètre initial, les sols sont principalement aptes à l'implantation de la culture de la vigne. L'implantation d'oliveraies est également possible sur une large partie de la commune, cependant celles-ci demandent un accès à la ressource en eau. C'est un facteur limitant le développement de cette culture.

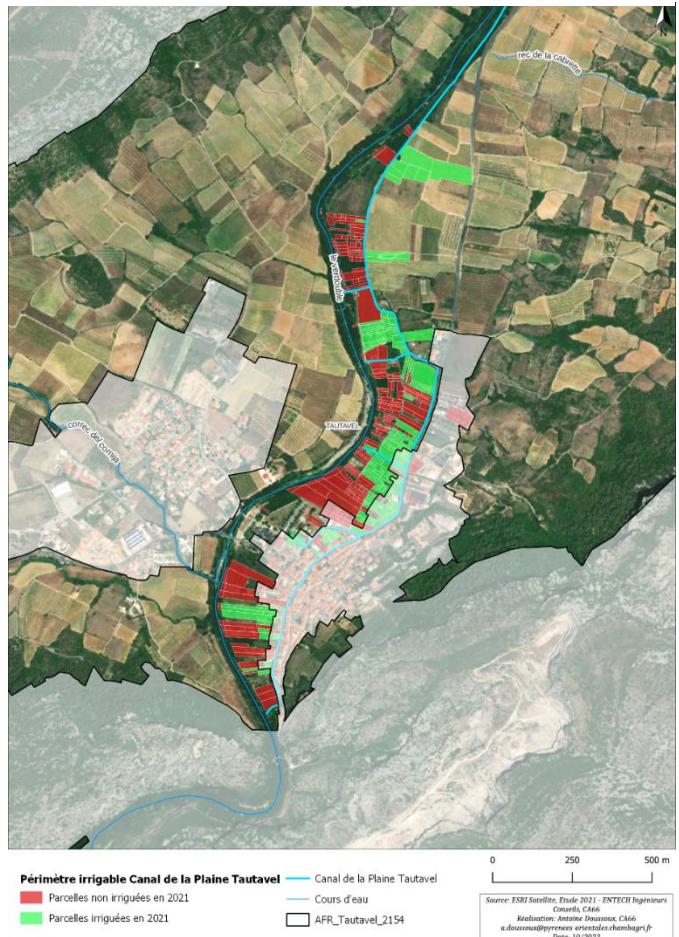
Bien entendu, les surfaces agricoles peuvent être mobilisées pour des usages de « parcours », car celles-ci exigent peu en matière de couvert végétal, mais cette activité serait en dessous du potentiel agricole de ces sols.

Les zones en vert sur la carte sont les secteurs les moins intéressants du point de vue des sols, souvent peu profonds et caillouteux. On y retrouve un nombre important de friches arborées et d'espaces naturels. Ces espaces sont cependant adaptés à l'élevage de petits animaux (ovins, caprins, volailles et porcins).

4. Les réseaux d'irrigation

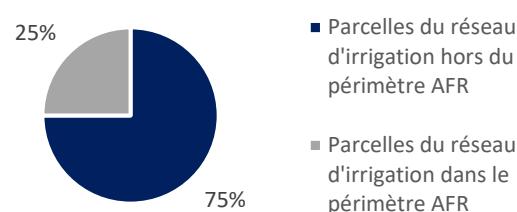
Le périmètre potentiellement irrigable du canal de la Plaine à Tautavel

Carte n° 30 Périmètre irrigable de la commune de Tautavel



Historiquement, le périmètre irrigable du canal de Tautavel était géré par l'ASA du canal de la Plaine de Tautavel (Associations Syndicales Autorisées). En 1992, la commune a demandé la subrogation de l'ASA en faveur de la commune. Depuis c'est la commune qui a la gestion du canal de Tautavel (entretien, rôle de l'eau). La prise d'eau actuelle du Canal de Tautavel est située en rive gauche du Verd double, en amont immédiat du seuil du canal de Tautavel. L'ensemble du tracé des différentes branches principales et secondaires du canal représente un linéaire d'environ 3,1 km et celui des branches secondaires gérées par les particuliers représente 0,9 km. Environ 9/10 du linéaire est bétonné et 1/10 en fossé. Le canal est donc pour la plus grande partie bétonné et la partie en fossé concerne la bordure de la D9. Le droit d'eau historique était de 220 litres/seconde, pour une surface arrosée historique de 34 ha 29 ares (selon l'étude ENTECH Ingénieurs conseils – 2021. Rapport : Diagnostic hydraulique du réseau de canaux, économies d'eau et programme d'actions pluriannuel).

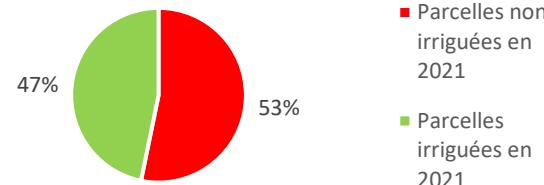
Graphique n° 9 Les parcelles du réseau d'irrigation comprises dans le périmètre initial de Tautavel



75 % soit 15,81 ha du périmètre irrigable sont compris dans le périmètre d'étude initial.

25 % soit 5,27 ha du périmètre irrigable ne sont pas compris dans le périmètre d'étude initial.

Graphique n° 10 Répartition des parcelles irriguées en 2021 au sein du périmètre d'irrigation de Tautavel et du périmètre d'étude de l'AFR



47% des parcelles soit 7,39 ha sont irriguées en 2021 dans le périmètre initial.

53% des parcelles soit 8,41 ha ne sont pas irriguées en 2021 dans le périmètre initial.

Photos du canal

(Extraits photos : Etude ENTECH Ingénieurs conseils – 2021. Rapport : Diagnostic hydraulique du réseau de canaux, économies d'eau et programme d'actions pluriannuel)

1 : Verdoublé au niveau de la prise d'eau



2 : Prise d'eau du canal



3 : Vue du canal

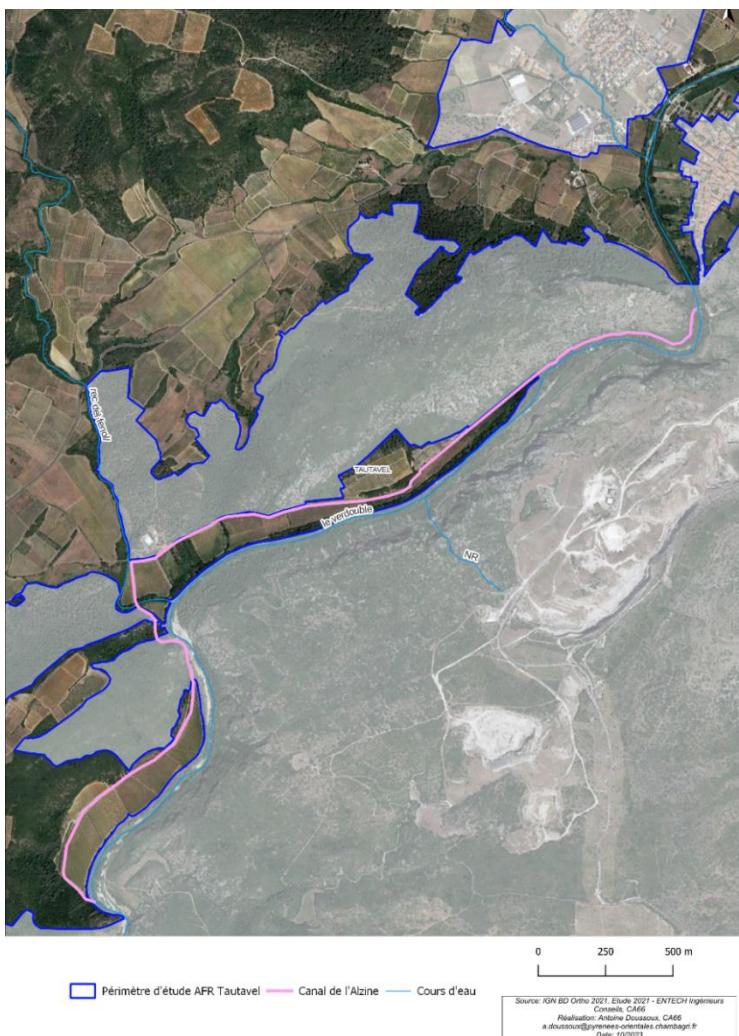


4 : Potences agricoles (déplacé sur la parcelle AP232)



Le canal de l'Alzine :

Graphique n° 11 Localisation du canal de l'Alzine – Tautavel

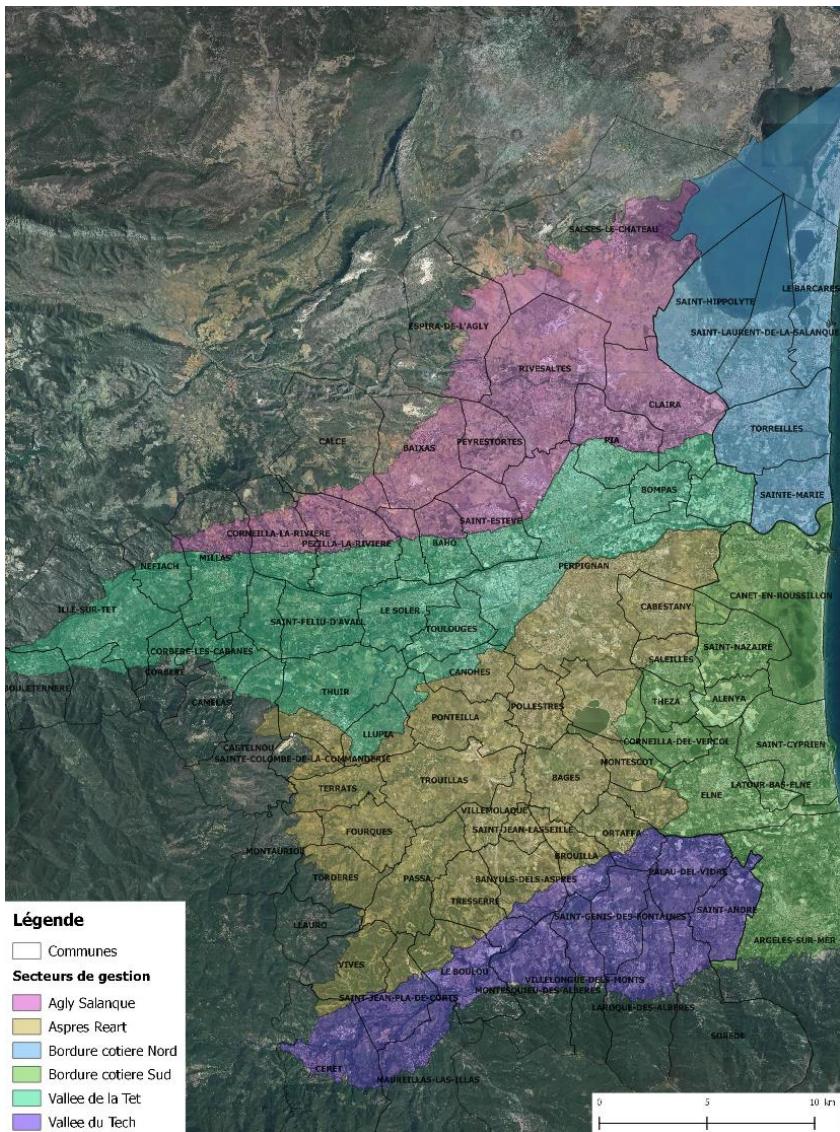


Nous avons constaté qu'il existe un ancien canal le long du Verd double en aval du village de Tautavel. Nous l'avons identifié sous le nom canal de l'Alzine. Actuellement il n'est plus en fonction mais pourrait potentiellement être remis en état. Une étude plus approfondie sur ce sujet pourrait permettre de trancher la question.

- Quel coût ?
- Est-ce faisable techniquement ?
- Pour quel bénéfice ?
- Les agriculteurs sont-ils intéressés par une remise en eau ?
- Quel serait le droit d'eau historique de ce canal ?

Voici l'ensemble des questions qu'il faudra se poser si la municipalité souhaite étudier une potentielle remise en état du canal.

Carte n° 31 Secteurs de gestion des forages



Accès à la ressource en eaux souterraines (forages)

D'après les données de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (DDTM) aucun forage > 10 000 m³/an « déclaré » n'existe sur la commune de Tautavel. Cependant nous savons que des forages existent sur le périmètre d'étude. Le périmètre d'étude n'est pas compris dans la carte des zones de répartition des eaux (ZRE). En effet, les forages égaux ou inférieurs à 10 000 m³/an n'ont pas l'obligation de faire un dossier « Loi sur l'eau », une déclaration en mairie est suffisante. Cependant si le volume prélevé est supérieur à 10 000 m³/an alors un dossier Loi sur l'eau sera obligatoire. En conclusion, des forages existent sur le périmètre d'étude mais sont soit inférieurs à 10 000 m³/an, soit ils ne sont pas régularisés.

Démarche en cours : Aire d'alimentation de captages de Tautavel / Vingrau

Carte n° 32 Captages prioritaires - Eau - PMM



Enjeu Eau PMM
Captages Prioritaires /
PAEC OC CAPM



C'est l'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine qui a la compétence en la matière. Un travail déjà engagé a permis de délimiter le bassin d'alimentation de captage (BAC) qui inclut une partie du territoire communal de Tautavel et Vingrau en lien avec notre périmètre d'étude.

La suite du travail (à partir de 2024) va consister à réaliser le Diagnostic Territorial Multipressions (vulnérabilité / étude hydraulique, analyse des pratiques...). En fonction des résultats, un plan d'action sera proposé afin d'améliorer les pratiques agricoles par le biais de démarches volontaires de la part des agriculteurs. Toutefois, il est encore trop tôt pour déterminer précisément la nature des actions qui pourront être mises en œuvre.

Ce sujet sera donc à suivre en parallèle de la démarche d'aménagement foncier sur les communes de Tautavel et Vingrau.

Ce chapitre est repris et détaillé dans le volet environnemental de l'étude d'aménagement.

5. Les éléments de statistique agricole

Le tableau et le graphique présentent l'évolution du nombre total d'exploitations agricoles et de la superficie moyenne des exploitations (en hectares) sur la commune de Tautavel entre 2011 et 2021.

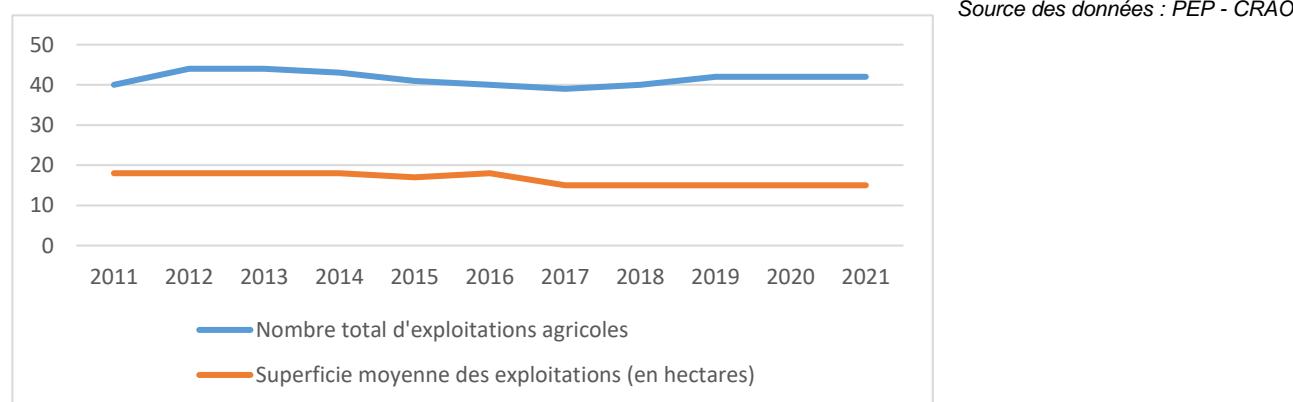
Nombre d'exploitations agricoles :

En 2011, la commune comptait 40 exploitations agricoles. Ce chiffre a légèrement fluctué au cours de la période étudiée, atteignant un maximum de 44 exploitations entre 2012 et 2013. Une baisse notable est observée en 2017 (39 exploitations), reflétant peut-être des difficultés économiques ou des changements structurels dans l'agriculture locale. Toutefois, depuis 2019, on observe une certaine stabilisation avec 42 exploitations recensées sur une période de trois ans.

Superficie moyenne des exploitations :

La superficie moyenne exploitée a globalement légèrement diminué, passant de 18/17 hectares entre 2011 et 2014 à 15 hectares à partir de 2017, où elle s'est maintenue jusqu'en 2021. Cette baisse pourrait indiquer une légère fragmentation des exploitations ou un ajustement dans l'usage des terres agricoles, par exemple une conversion partielle des terres en friches ou pour d'autres usages.

Graphique n° 12 Evolution du nombre d'exploitation entre 2011 et 2021 et des superficies moyennes exploitées



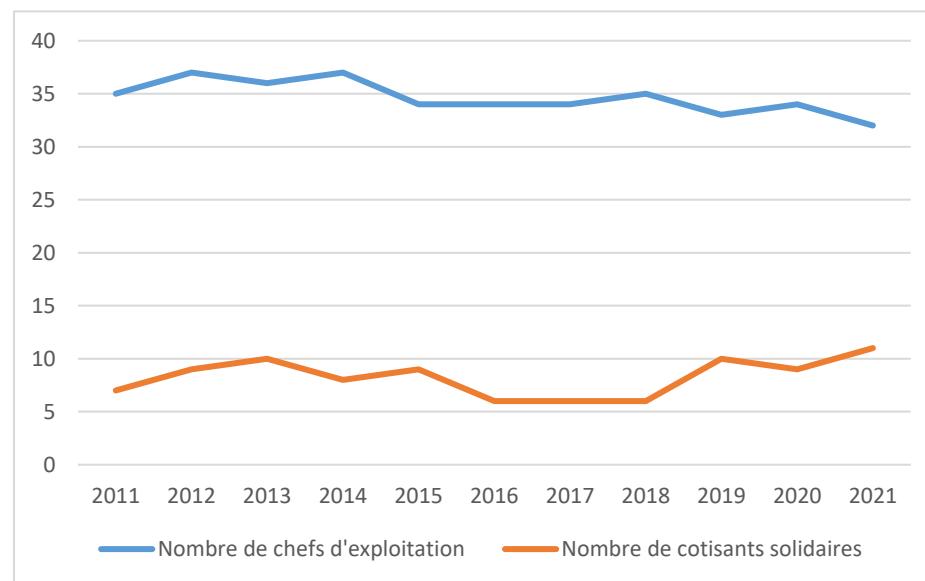
Evolution du nombre de chefs d'exploitation et de cotisants solidaires :

Les données sont ici axées sur la dynamique du nombre de chefs d'exploitation et de cotisants solidaires sur une période de 10 ans.

Tendance des chefs d'exploitation agricole

Le nombre de chefs d'exploitation agricole a montré une relative stabilité sur la période. Cependant, à partir de 2015, une légère diminution s'installe, culminant en 2021 avec un total de 32 chefs (chiffre le plus bas de la période analysée). Cette évolution pourrait être associée à plusieurs facteurs : diminution du nombre de porteurs de projet, regroupement des exploitations, des départs non remplacés. Cette baisse, bien que modérée, traduit peut-être un changement progressif dans la structure agricole du territoire.

Graphique n° 13 Evolution du nombre de chefs d'exploitation agricole et de cotisants solidaires



Dynamique des cotisants solidaires

Pour commencer, il convient de définir la notion de cotisant solidaire, car elle n'est pas forcément familière pour tous. Un cotisant solidaire est une personne exerçant une activité agricole à titre secondaire ou sur de petites surfaces, sans atteindre le seuil d'assujettissement obligatoire au régime agricole en tant que chef d'exploitation. Cette catégorie permet à des individus, souvent pluriactifs ou en reconversion, de contribuer à la vie agricole tout en bénéficiant d'une reconnaissance dans le secteur.

Contrairement aux chefs d'exploitation, les cotisants solidaires présentent une évolution plus irrégulière. Après une augmentation entre 2011 (7) et 2013 (10), une baisse continue est observée jusqu'en 2016 et 2017, où leur nombre atteint un minimum de 6 cotisants. À partir de 2018, une remontée se dessine, pour culminer à 11 cotisants en 2021. À contrario, sur la même période, les chefs d'exploitation baissent.

Source des données : PEP - CRAO

Dynamique des installations et de la transmission des exploitations, âges moyens

Tableau n° 11 Age moyen et taux de +55 ans en fonction du statut MSA

	Nb de Chefs d'Exploitation de plus de 55 ans	Taux des plus de 55 ans chez les CE	Age moyen des CE	Nb Cotisants Solidaires de plus de 55 ans	Taux des plus de 55 ans chez les CS	Age moyen des CS
2017	10	29%	46	4	67%	56
2018	14	40%	48	3	50%	55
2019	12	36%	48	6	60%	55
2020	10	29%	47	7	78%	58
2021	8	25%	47	6	55%	55

Le tableau synthétise les évolutions liées à l'âge des chefs d'exploitation (CE) et des cotisants solidaires (CS) ainsi que les dynamiques de renouvellement et de transmission des exploitations agricoles dans la commune de Tautavel pour la période 2017-2021. Il met en évidence une population agricole vieillissante, en particulier chez les cotisants solidaires, et un renouvellement insuffisant des chefs d'exploitation. Ces tendances, associées à l'absence d'installations en 2021, traduisent des difficultés dans la transmission et la pérennité des exploitations agricoles.

Les dynamiques de transmission et d'installation des chefs d'exploitation :

Taux de renouvellement : le taux est de 4,9 % en moyenne sur 2018-2020. Ce chiffre reflète un faible niveau d'installations, insuffisant pour compenser les départs. Taux de départ : ce taux est de 4 % sur la même période. Ce chiffre, proche de celui du renouvellement, illustre une stagnation dans la dynamique globale d'installation et de départ. En 2021, aucune installation de chef d'exploitation ou de cotisant solidaire n'a été recensée à Tautavel. Les données des années précédentes, soumises à des contraintes de secret statistique, suggèrent un volume d'installations très faible (probablement une ou deux).

Taux de remplacement : nombre d'exploitations ayant au moins un dirigeant installé dans l'année / nombre d'exploitations ayant au moins un départ de dirigeant dans l'année

Taux de renouvellement : nombre d'installations de CE (hors transferts entre époux) / nombre total de chefs d'exploitation

Taux de départ : nombre d'exploitations ayant au moins un départ de dirigeant dans l'année / nombre total d'exploitations

Conclusion du diagnostic agricole de Tautavel – Périmètre initial :



Pour conclure ce diagnostic agricole sur le périmètre initial de Tautavel, on observe une prédominance quasi exclusive de la viticulture sur le territoire, avec une légère diversification vers l'oliveraie. Cette activité viticole est marquée par des appellations d'origine protégée (AOP) de qualité, telles que CRV Tautavel Villages ou CRV Maury, présentes sur le territoire. Elles permettent aux vignerons de commercialiser leurs cuvées sous ces labels, valorisant ainsi leurs productions sur les marchés locaux et au-delà.

Ces dernières années ont néanmoins été difficiles pour les agriculteurs de la commune, à l'instar de ceux du reste du département. Les aléas climatiques récurrents et les faibles volumes de récolte ont fragilisé la trésorerie des exploitations, tout en mettant à mal le modèle coopératif. Le territoire de Tautavel semble malgré tout résister et n'est pas marqué par une « déprise agricole » telle que nous pouvons le constater, de manière très marquée, sur d'autres communes de la Vallée de l'Agly. Les vignerons indépendants apparaissent comme les acteurs les plus dynamiques de la commune, bien qu'ils aient également subi les impacts des diverses crises.

Des disparités territoriales existent au sein de la commune, certaines zones étant plus intensément cultivées que d'autres (Plaine Nord et Sud, vallée du Verd double) et à contrario d'autres secteurs sont moins dynamiques (les espaces de coteaux, le nord de la commune, le lieu-dit « La Mola »). Un réseau d'irrigation est présent sur Tautavel, ce qui constitue un atout majeur et répond à une demande des viticulteurs. De plus, les chemins ruraux sont globalement bien entretenus, ce qui favorise la desserte agricole, essentielle aux activités agricoles. À noter également la présence d'un berger sur Tautavel, dans le cadre d'une compensation environnementale pilotée par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Ce type d'activité, en lien avec la viticulture, contribue à l'entretien du couvert végétal des inter-rangs de manière économique et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, des friches agricoles sont présentes sur le territoire et représentent un potentiel intéressant de terres cultivables. Néanmoins, des obstacles subsistent, notamment en matière de transmission des exploitations, en raison du manque de porteurs de projets. Ce phénomène s'accompagne du vieillissement de la population agricole, ce qui accroît le risque de morcellement des îlots structurés au fil des générations.

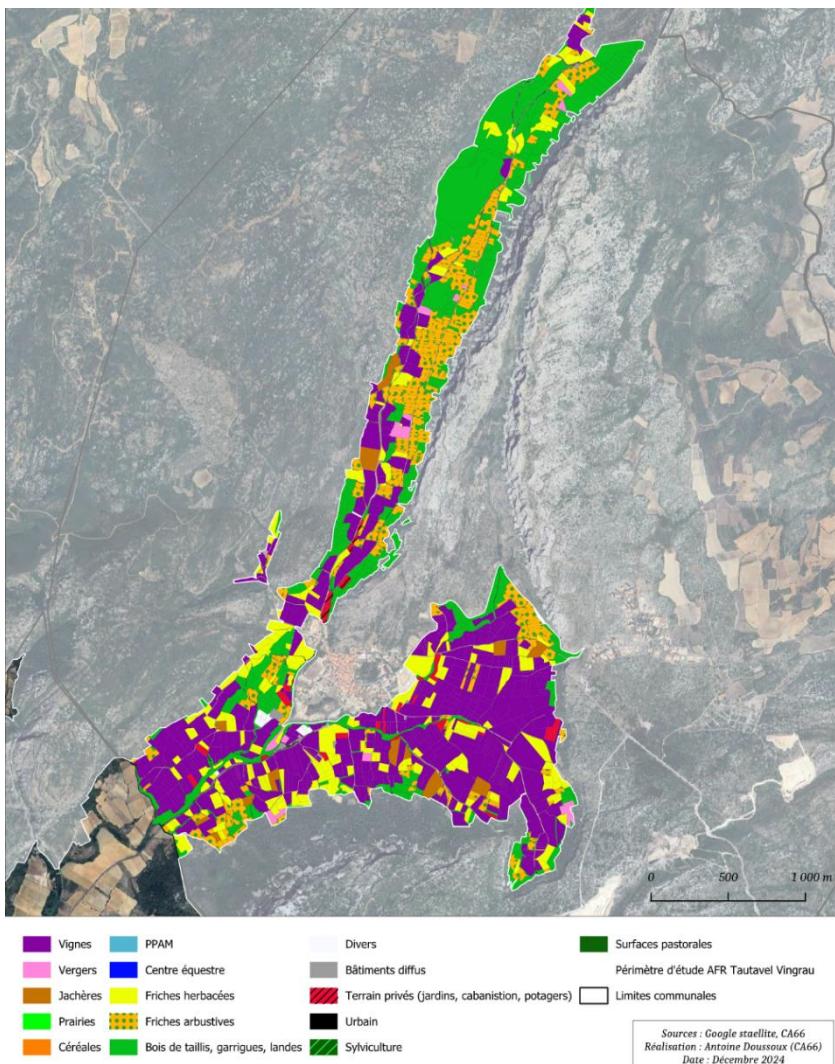
Le foncier est un sujet central pour les agriculteurs. La constitution de grands îlots (> 2 ha) est un processus complexe et de longue haleine. L'aménagement foncier pourrait en faciliter la mise en œuvre en favorisant la mobilité du foncier et les échanges entre agriculteurs.

Malgré ces défis, l'adaptation et la résilience des viticulteurs demeurent des atouts essentiels, même si des incertitudes persistent quant à l'avenir (marché des vins, volumes de récolte, aléas climatiques). L'agriculture reste un pilier fort de l'économie locale, contribuant à l'attractivité des paysages, à une offre locale de vins et à l'animation de la commune.

V. Activité agricole - Vingrau (extension du périmètre)



Carte n° 33 OCS de la zone d'étude – Extension Vingrau

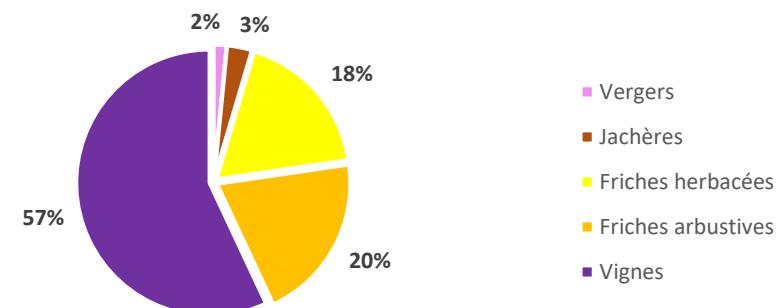


1. L'occupation des sols

Graphique n° 14 Répartition de l'occupation des sols – Extension Vingrau

Occupation des sols	Surface en ha	Surface en %
Bâtiments	1,1	0,3%
Divers	1,6	0,4%
Vergers	5,0	1,1%
Terrain privés (jardins, cabanisation, potagers)	6,4	1,4%
Jachères	9,7	2,2%
Friches herbacées	58,1	13,0%
Friches arbustives	65,3	14,6%
Bois de taillis, garrigues, landes	116,2	26,0%
Vignes	182,9	41,0%
Total général	446,3	100,0%
SAT (Surface agricole totale)		
En ha	321,0	En % 71,92
SAU (Surface agricole utilisée)		
En ha	197,5	En % 44,25

Graphique n° 15 Ventilation de la SAU en % - Extension Vingrau





L'analyse de l'occupation des sols révèle que la majorité des terres est dédiée à la culture de la vigne. Les vignobles couvrent une superficie de 182 hectares, soit 41 % de la zone étudiée. Ces vignes sont principalement localisées sur le plateau de Vingrau, dans le Cirque, et plus ponctuellement dans la vallée de Casseneuve, en partie constituée d'anciennes terrasses viticoles.

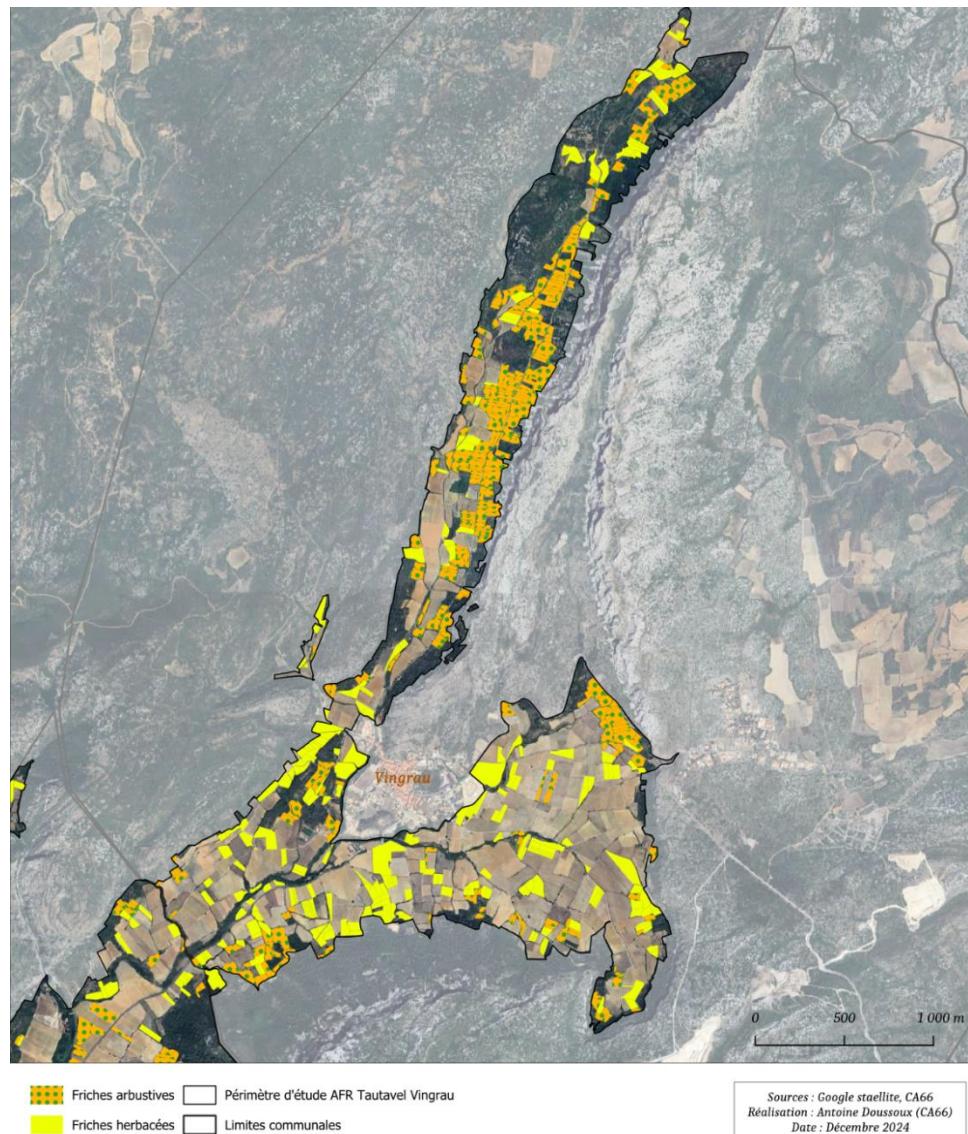
Des espaces naturels, tels que les garrigues, les bois et les landes, occupent également une part importante du territoire, avec une superficie de 182 hectares, représentant 26 % de la zone étudiée. Ces milieux naturels se trouvent principalement sur les coteaux, le long des cours d'eau, ainsi que sur divers reliefs et encaissements de la commune.

Les parcelles en friche, détaillées en page suivante, représentent 27 % de la zone étudiée, soit 123,4 hectares. Par ailleurs, les vergers d'oliviers (« oliveraies ») couvrent une surface de 5 hectares, soit 1,1 % de la zone étudiée.

La Surface Agricole Totale (SAT) est estimée à 321 hectares, représentant 71 % de la zone étudiée. Quant à la Surface Agricole Utile (SAU), qui exclut les terrains en friche, elle s'élève à 197 hectares, soit 44 % de la zone étudiée.

En conclusion, l'espace à vocation agricole domine largement la zone étudiée.

Carte n° 34 Localisation des friches – Extension Vingrau



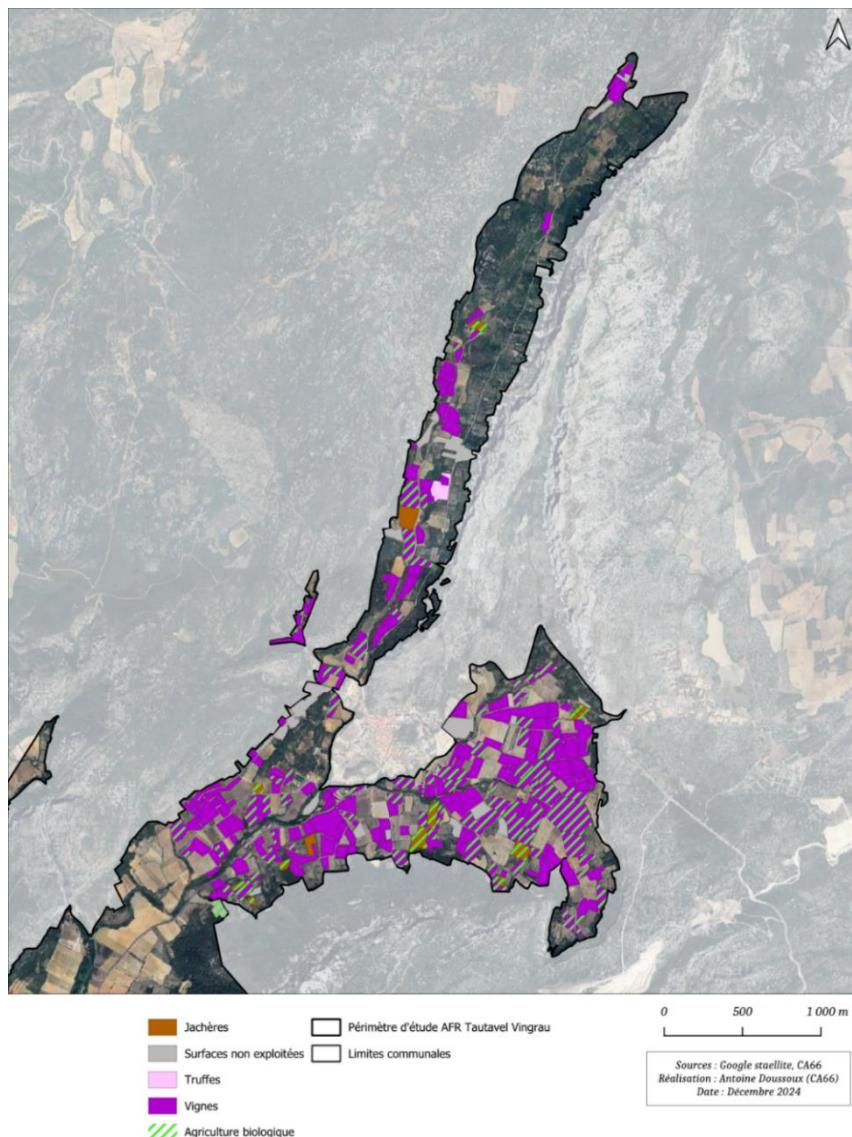
Focus sur les friches :

Nous avons recensé 58 hectares de friches herbacées et 65 hectares de friches arbustives (voir . Au total, cela représente 123 hectares de friches toutes catégories confondues. Cela équivaut à 27 % de la superficie totale du périmètre d'étude et à 38 % de la surface agricole totale. Le secteur de Cassanova (vallée située au nord du village de Vingrau) demeure le plus enfriché, caractérisé par des coteaux en déprise depuis une période relativement longue.

Note méthodologique : La caractérisation des friches par photo-interprétation est une tâche complexe. Les friches se confondent facilement avec les prairies et les jachères. Ces chiffres restent donc une estimation des friches sur le territoire d'étude. Enfin, nous définissons la friche comme une surface inculte où le couvert végétal spontané a repris, qu'il soit herbacé, arbustif ou arboré.



Carte n° 35 Localisation des déclarations PAC 2023 – Extension Vingrau



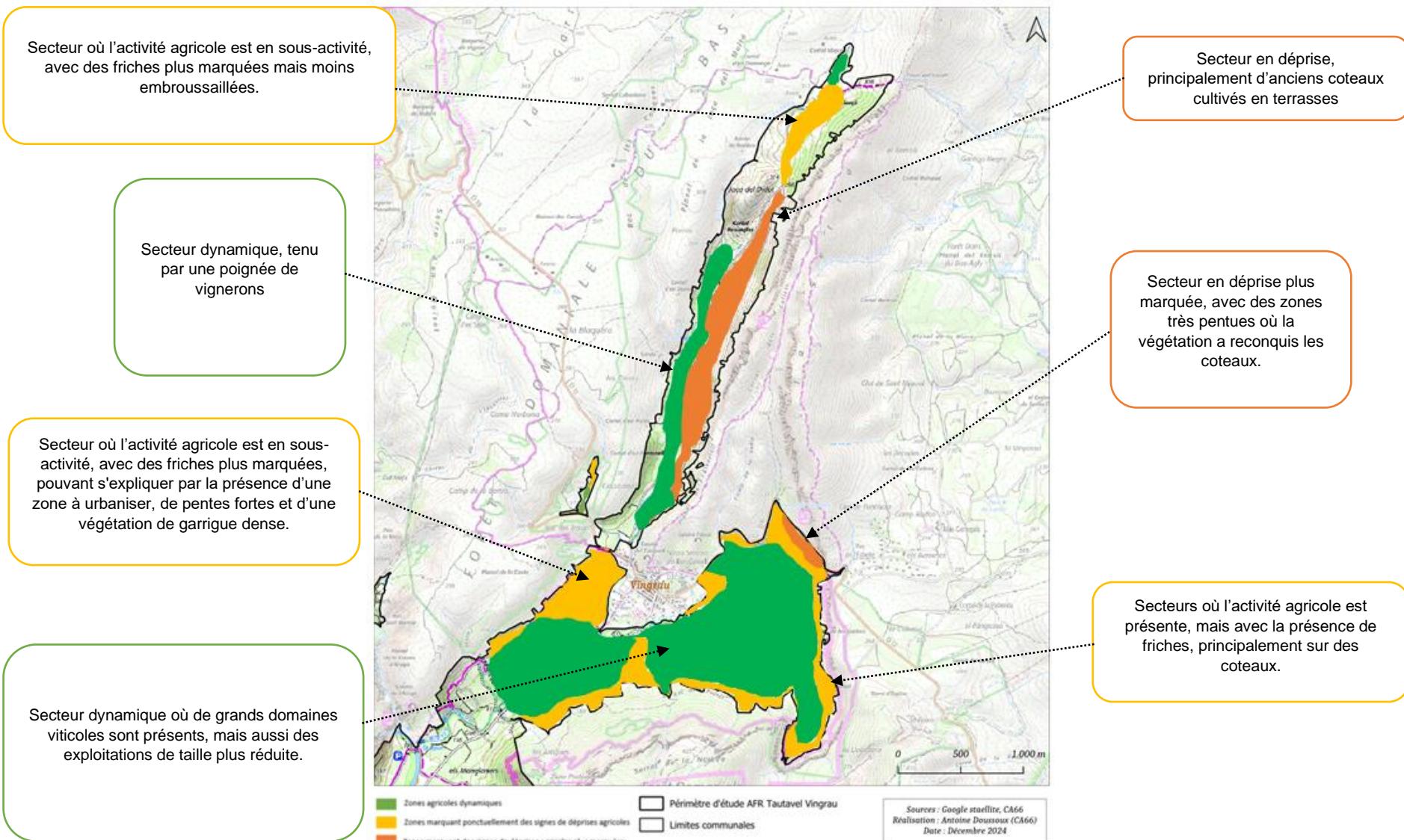
Les déclarations PAC 2023 (RPG)

Les déclarations PAC 2023 pour la commune de Vingrau mettent en évidence des données sur l'activité agricole. La surface agricole admissible déclarée s'élève à 88,27 hectares, répartie comme suit : 6,12 hectares en jachère, dont 4,65 hectares en agriculture biologique (soit 76 %), et 82,15 hectares en vignes, dont 29,37 hectares en agriculture biologique (soit 35 %).

Ces chiffres témoignent d'une orientation des exploitations vers des pratiques agricoles durables, sous label agriculture biologique. Cependant, la conjoncture actuelle, marquée par des difficultés dans le secteur agricole et particulièrement dans la viticulture au niveau départemental, a conduit à des phénomènes de déconversion dans certaines exploitations. Certains exploitants, lors de la phase d'enquête, ont exprimé leurs préoccupations et réfléchissent au maintien du label AB.

En 2023, 17 exploitants ont participé à la déclaration PAC, représentant 44,69 % de la surface agricole utile (SAU) estimée sur la commune. On peut considérer les exploitants déclarant à la PAC comme des acteurs structurés et professionnels, contribuant de manière importante à l'activité agricole locale.

Schéma n° 1 Analyse de l'occupation des sols – zones agricoles dynamiques et sous exploitées – Extension Vingrau



Photos de terrain :



Vignes palissées (CA66)



Vignes en gobelet (CA66)



Vue de l'espace agricole depuis le cirque de Vingrau (CA66)



Friches herbacées (CA66)

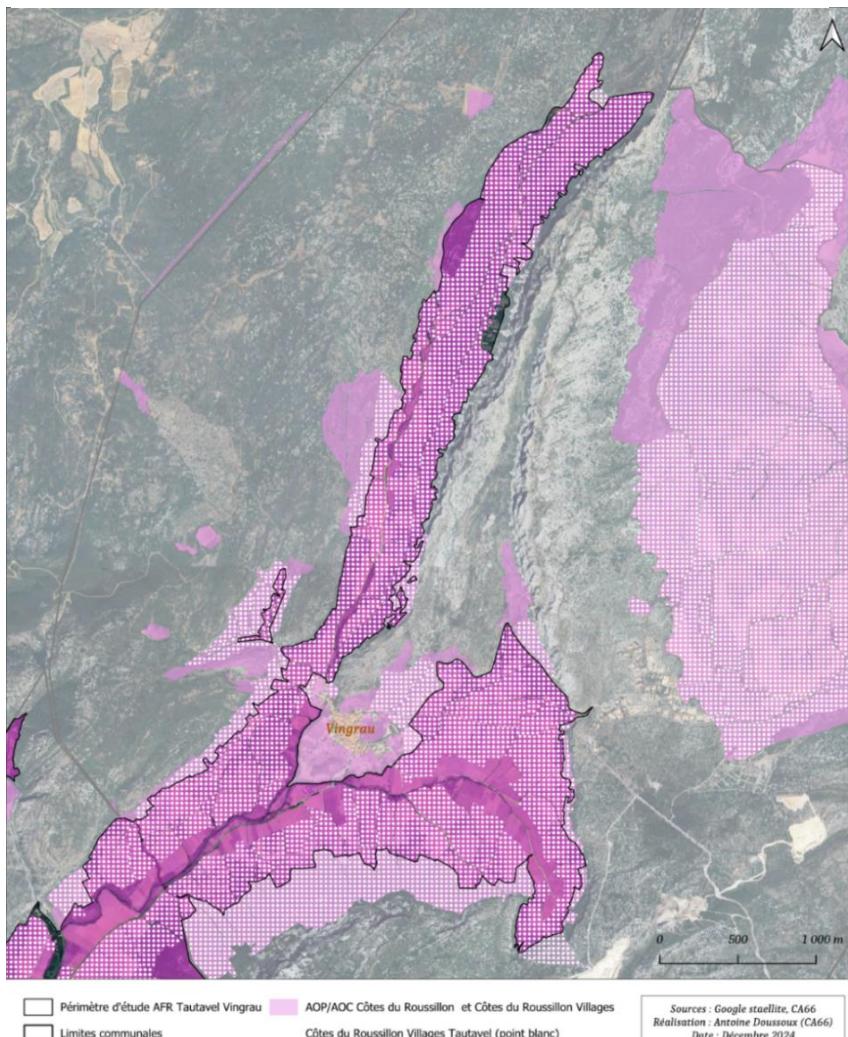


Friches arbustives (CA66)



**Vue de l'espace agricole depuis le lieu-dit :
« Milliere » (CA66)**

Carte n° 36 Les zonages AOP/AOC viticoles – Extension Vingrau



2. Les zonages des appellations d'origine, des démarches qualité et terroirs

Les zonages AOC/AOP viticoles



La commune de Vingrau est riche en appellations viticoles (AOC/AOP) accessibles aux vignerons locaux. Parmi celles-ci, on trouve les AOC/AOP Languedoc, Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Rivesaltes, Muscat de Rivesaltes, et Grand Roussillon. De plus, la commune bénéficie d'une appellation communale spécifique, l'AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages Tautavel, grâce à la continuité de son terroir avec celui de Tautavel.

La dénomination Côtes du Roussillon-Villages « Tautavel » a été officialisée par le Comité National de l'INAO le 7 février 1997. Elle regroupe des sols calcaires et leurs dérivés, et son aire géographique inclut la partie Est de la commune de Maury, la commune de Tautavel, ainsi que Vingrau. Les cépages autorisés dans le cahier des charges sont : Grenache noir, Carignan noir, Syrah, Mourvèdre et Lladoner.

Par ailleurs, plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) peuvent être revendiquées dans la zone d'étude : l'IGP Pays d'Oc, l'IGP Côtes Catalanes et l'IGP Terres du Midi. Cependant, cette dernière reste peu utilisée dans le département.

Tableau n° 12 Surfaces des zonages AOP/AOC viticoles – Extension Vingrau

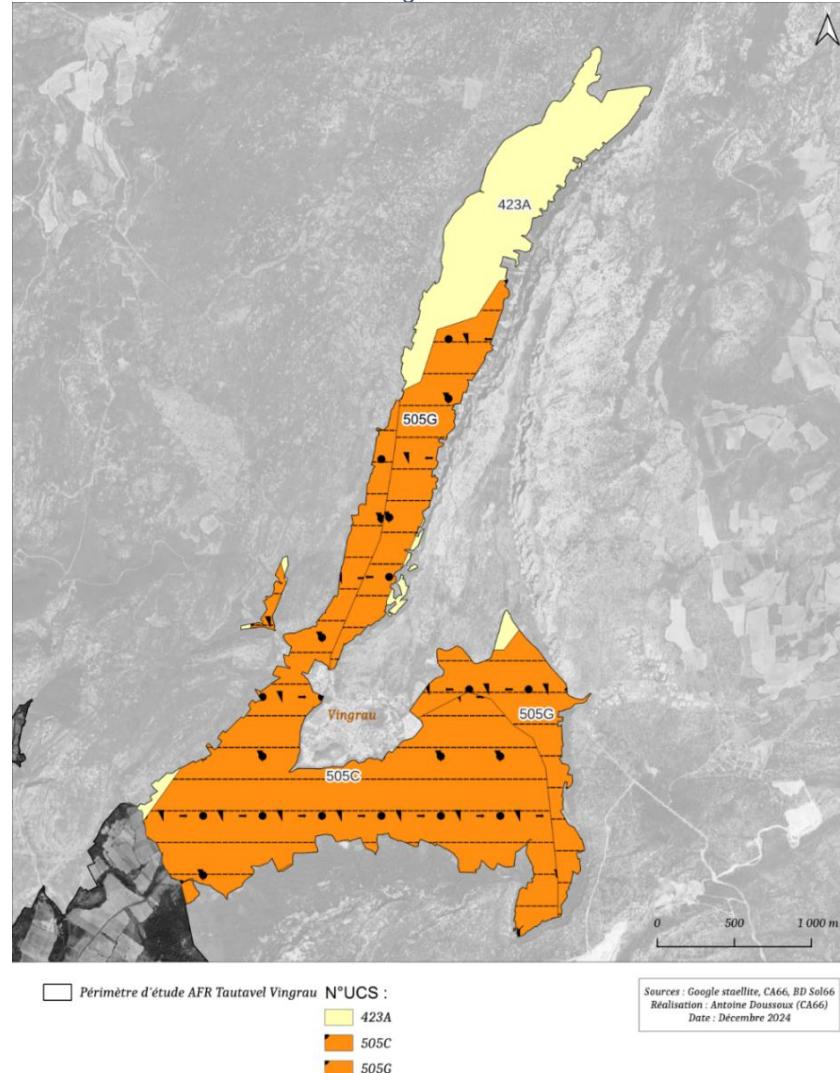
AOC/AOP Vins secs	Surface dans la ZE
Côtes du Roussillon	440 ha
Côtes du Roussillon Villages	440 ha
Côtes du Roussillon Villages Tautavel	372 ha

Enfin, la quasi-totalité de la zone d'étude est couverte par les appellations viticoles : Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages. L'appellation Tautavel, quant à elle, englobe également une part importante du territoire.

A noter la présence de l'IGP Jambon de Bayonne : Comme pour Tautavel, les élevages porcins peuvent prétendre à l'IGP Jambon de Bayonne car ils se trouvent dans la zone de production. Cependant, la zone de transformation est limitée aux départements des Landes, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées (voir carte page 52).

3. L'agropédologie

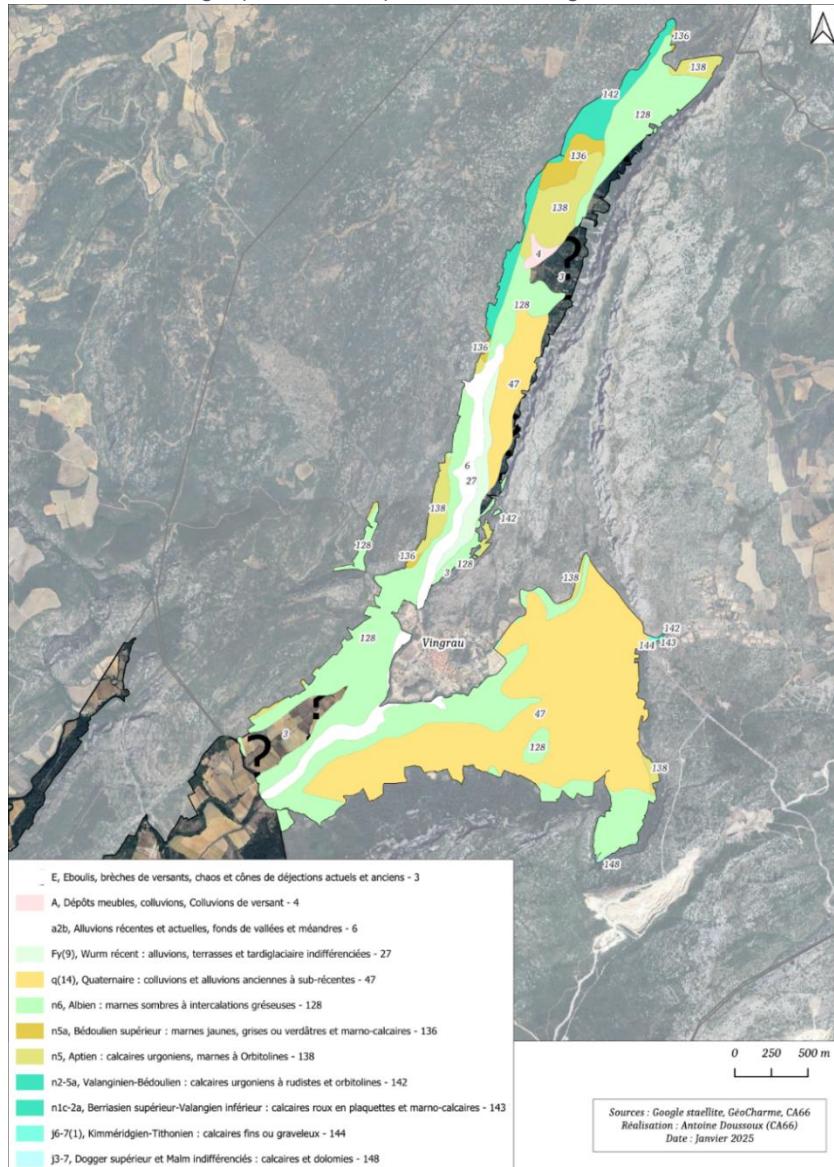
Carte n° 37 Les sols – Extension Vingrau



Les informations détaillées sur les différentes UCS sont disponibles en annexe 2.

Le contexte de l'orogenèse qui est commun avec la commune de Tautavel est disponible à la page 55.

Carte n° 38 Géologie (Géo Charme) – Extension Vingrau



Géologie

La carte géologique présentée met en évidence la répartition des formations géologiques au sein de la commune de Vingrau, située dans le périmètre d'étude. Elle illustre la diversité des terrains rencontrés, allant des formations récentes comme les dépôts alluviaux (terrasses, colluvions et dépôts meubles) aux formations plus anciennes, telles que les calcaires du Dogger et du Kimméridgien-Tithonien.

On observe des calcaires du Crétacé (comme le Bédoulien supérieur et l'Aptien) dans les zones de relief, caractéristiques des paysages karstiques de la région. Ces calcaires, souvent verdâtres ou marno-calcaires, jouent un rôle important dans le modelé du territoire et dans la géomorphologie locale.

Les dépôts quaternaires, comme les colluvions et les alluvions, se concentrent principalement dans les fonds de vallées et les zones de transition, témoignant de processus récents d'érosion et de dépôt. Ces formations plus récentes contrastent avec les unités plus compactes et résistantes du Jurassique supérieur et du Crétacé inférieur, qui forment les reliefs majeurs.

Aptitudes culturelles des sols

Au sein du périmètre d'étude « Extension de la commune de Vingrau », les sols sont principalement aptes à l'implantation de la culture de la vigne. L'implantation d'oliveraies est également possible sur une large partie de la commune ; cependant, celle-ci nécessite un accès à la ressource en eau pour des rendements professionnels. Or, il n'est pas possible d'irriguer sur la commune de Vingrau (voir chapitre page suivante).

Les surfaces agricoles peuvent être mobilisées pour des usages de « parcours », car cette activité exige peu en matière de couvert végétal. Toutefois, cela représenterait une sous-utilisation du potentiel agricole de ces sols, notamment dans les secteurs viticoles (plateau de Vingrau, cirque et vallée de Casseneuve). Cette activité pourrait en revanche être développée sur les espaces de garrigue (coteaux), qui sont mieux adaptés aux élevages de « petits animaux » (volailles, porcins, ovins, caprins).

4. Les réseaux d'irrigation

Pas de réseau d'irrigation collectif ni de forages déclarés présents sur le territoire de la commune de Vingrau.

5. Les éléments de statistique agricole

Chiffres clés (Source des données : PEP – CRAO) :

Nombre d'exploitations agricoles :

En 2021, on recense 28 exploitations agricoles sur la commune de Vingrau, contre 30 en 2011. Sur la décennie, le nombre d'exploitations reste relativement stable.

Superficie moyenne des exploitations :

La superficie moyenne exploitée reste également stable avec une superficie moyenne de 10 ha en 2021 contre 11 en 2011.

Nombre de chefs d'exploitation et de cotisants solidaires et âges moyens :

En 2021, 19 chefs d'exploitation sont identifiés sur la commune de Vingrau et 10 cotisants solidaires. L'âge moyen des chefs d'exploitation est 47 ans et de 61 ans pour les cotisants solidaires.

Dynamique des installations et de la transmission des exploitations :

Dynamique des trois années précédentes sur l'ensemble des exploitations	
Commune de Vingrau	<i>Taux de remplacement - moyenne 2018 - 2020</i> 71,4%

Les chiffres font état d'un taux de remplacement déficitaire puisque seulement 71,4 % des exploitations sont remplacées sur la période 2018 à 2020.

Conclusion du diagnostic agricole – Extension commune de Vingrau



La commune de Vingrau est une commune rurale située au cœur de la vallée de l'Agly, offrant un cadre de vie remarquable. L'agriculture y occupe une place centrale et les vignerons produisent des vins de qualité reconnue. Cependant, les statistiques révèlent une conjoncture défavorable pour l'activité viticole : diminution des volumes de production, déséquilibre de la pyramide des âges, récurrence d'aléas climatiques, enrichissement progressif d'une partie des terres agricoles et fragilité du modèle coopératif.

Malgré ces défis, certains vignerons, moteurs du territoire, restent engagés dans des dynamiques positives et portent l'espoir d'une revitalisation de la filière viticole. Une opération d'aménagement foncier pourrait constituer un levier important pour soutenir les agriculteurs moteurs du secteur, en améliorant la gestion foncière, en clarifiant le cadastre, en favorisant la transmission du foncier et en optimisant les conditions d'exploitation.

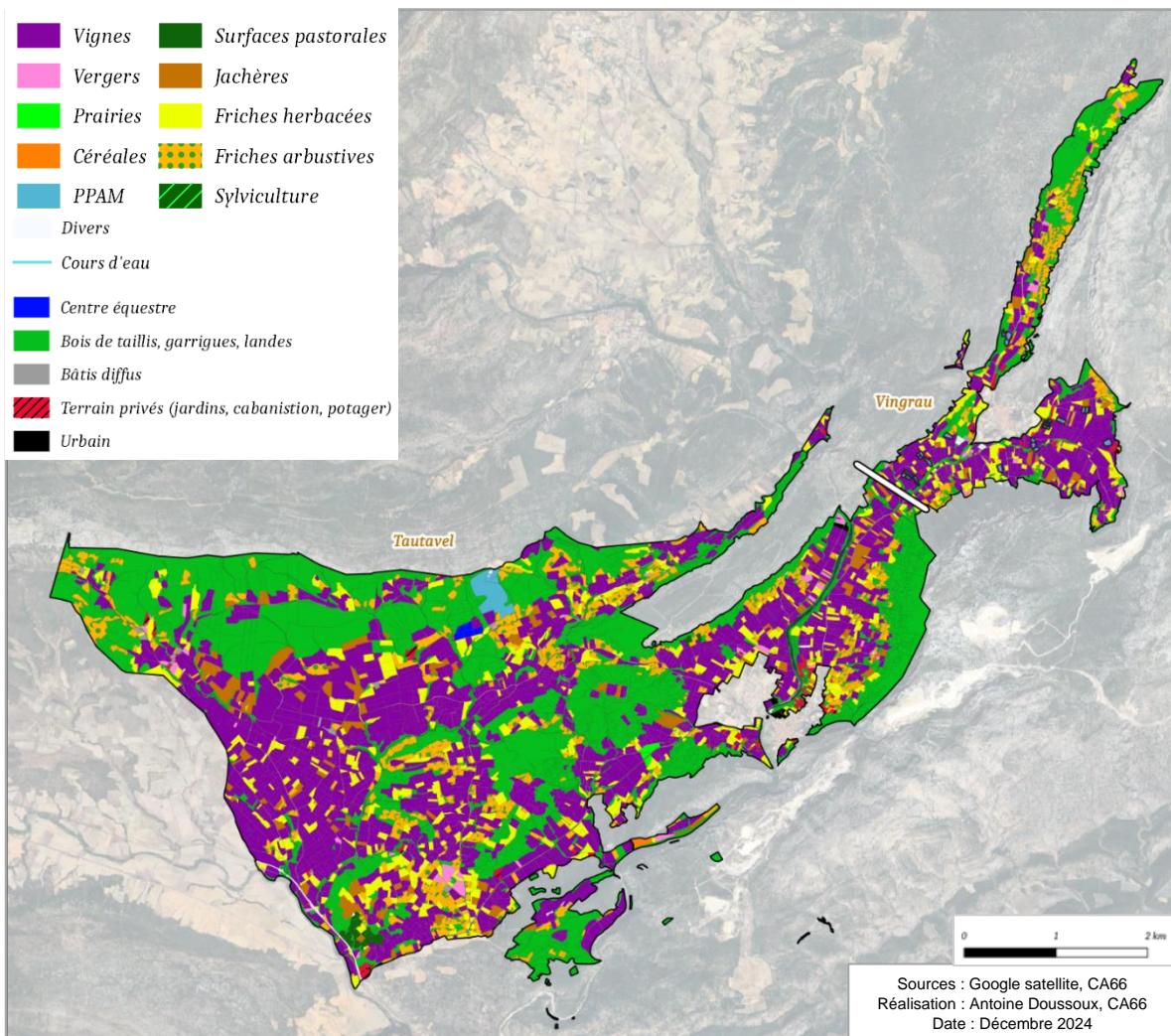
Les VI^{ème} et VII^{ème} parties de ce rapport, « Synthèse des diagnostics agricoles Tautavel (périmètre initial) et Vingrau (extension du périmètre) » et « Synthèse des résultats des enquêtes agricoles », croisent plusieurs éléments clés qui permettront d'éclairer la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa décision.

VI. Synthèse des diagnostics agricoles - Tautavel (périmètre initial) & Vingrau (extension du périmètre)



Etude d'aménagement commune de Tautavel et extension sur la commune de Vingrau – Volet agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales 2023/2025

Carte n° 39 Occupation des sols à l'échelle du périmètre d'aménagement foncier



1. L'occupation des sols

Le travail sur l'occupation des sols révèle que la majorité des terres est utilisée pour la culture de la vigne. Ces vignobles couvrent 1 417 hectares, soit 39 % de la zone étudiée. On trouve également des espaces naturels, comme la garrigue, les bois et les landes, qui occupent une surface de 1 284 hectares, représentant 35 % de la zone d'étude (ZE). Ces espaces naturels se situent sur les coteaux, le long des cours d'eau et sur différents reliefs et encaissements des communes cibles. Les parcelles en friche, détaillées dans les pages suivantes, représentent 18 % de la zone, soit 688 hectares de surfaces potentiellement cultivables.

D'autres cultures sont présentes, mais de manière moins significative et peuvent s'apparenter à de la diversification. On observe ainsi des vergers (24 hectares), principalement des oliveraies, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) sur 17,8 hectares au nord de la commune de Tautavel, des pâturages sur 10,2 hectares, une activité équestre sur 4,5 hectares (Tautavel), des prairies sur 3,3 hectares, des cultures céréaliers sur 2,1 hectares et de la sylviculture sur 1,2 hectare.

À noter également qu'un berger récemment installé sur le territoire paître des vignes et d'autres surfaces sur la commune de Tautavel. Il existe également, sur la commune de Vingrau, quelques truffières, mais elles semblent utilisées à titre non professionnel. La surface agricole totale est estimée à 2 281 hectares, soit 63% de la zone d'étude. La surface agricole utilisée (SAU) est estimée à 1 592 hectares, représentant 44 % de la ZE. À noter que la SAU exclut les terrains en friche mais inclut les pâturages.

L'occupation des sols en chiffre

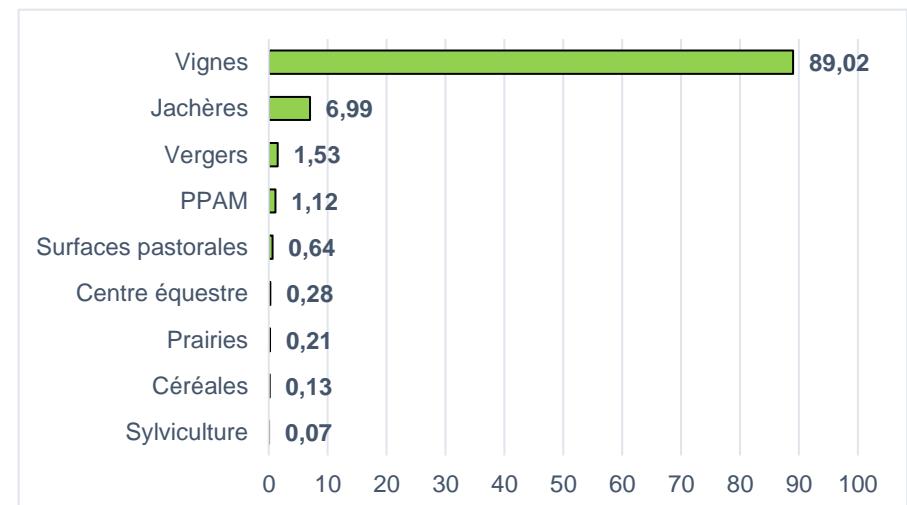
Tableau n° 13 Répartition des surfaces de l'OCS

OCS	Surface en ha	Surface en %
Sylviculture	1,18	0,03%
Céréales	2,13	0,06%
Prairies	3,28	0,09%
Urbain	3,57	0,10%
Centre équestre	4,53	0,13%
Bâtiments	7,37	0,20%
Divers	7,39	0,20%
Surfaces pastorales	10,20	0,28%
PPAM	17,82	0,49%
Terrain privés (jardins, cabanisation, potagers)	23,91	0,66%
Vergers	24,43	0,68%
Jachères	111,29	3,08%
Friches herbacées	315,33	8,74%
Friches arbustives	373,40	10,35%
Bois de taillis, garrigues, landes	1 284,24	35,60%
Vignes	1 417,53	39,29%
Total général	3 607,59	100,00%
<hr/>		
SAT (surface agricole totale)	2 281,12	63,23%
SAU (surface agricole utile)	1 592,39	44,14%

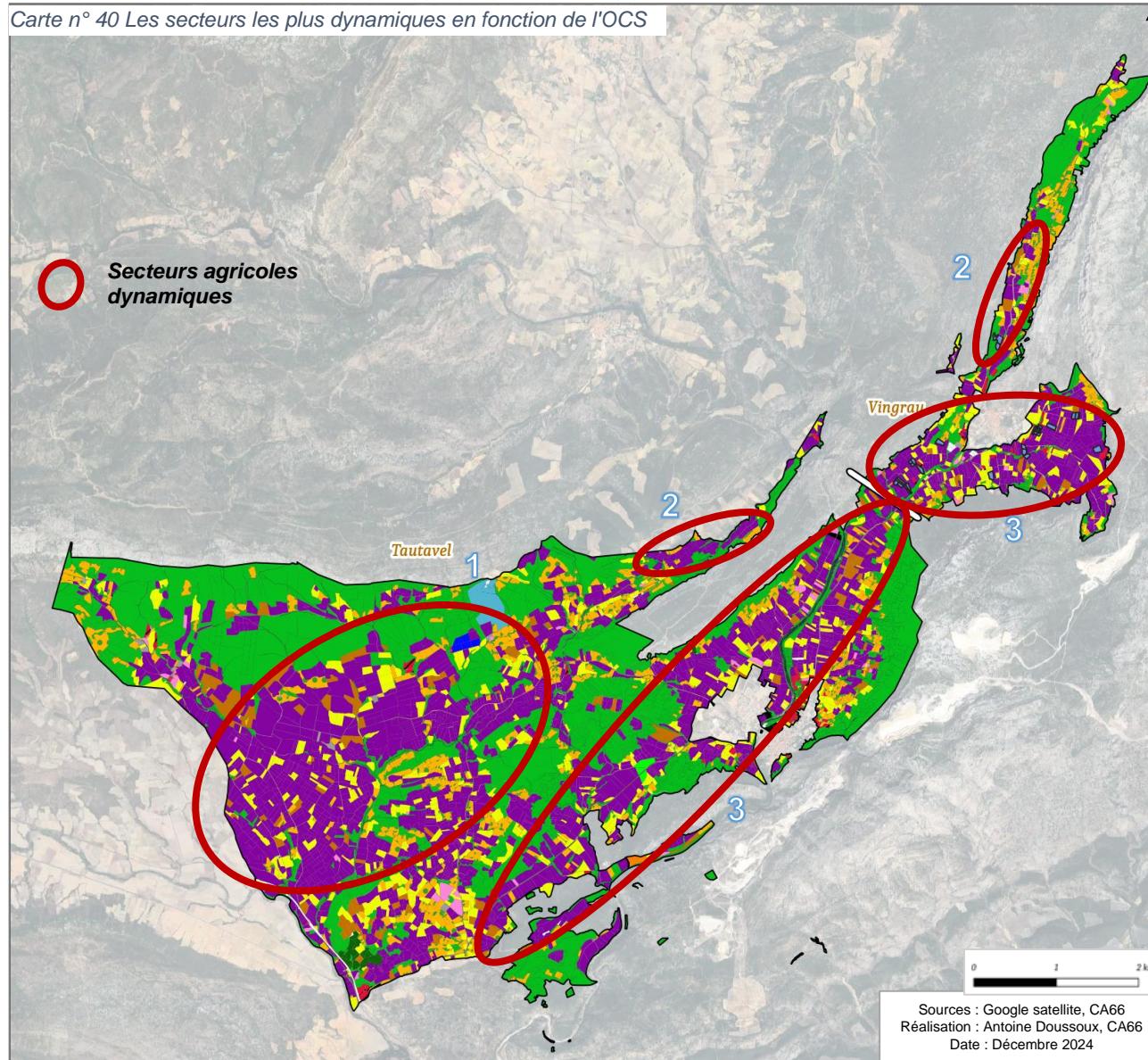
Une nette domination de la viticulture dans la SAU (89 %), avec peu de cultures de diversification, en raison des possibilités offertes par le territoire et de l'accès à l'eau.

La majorité du périmètre d'étude est à vocation agricole (63 %) (SAT = SAU + friches)

Graphique n° 16 Ventilation de la SAU en %



Carte n° 40 Les secteurs les plus dynamiques en fonction de l'OCS



2. Les dynamiques agricoles

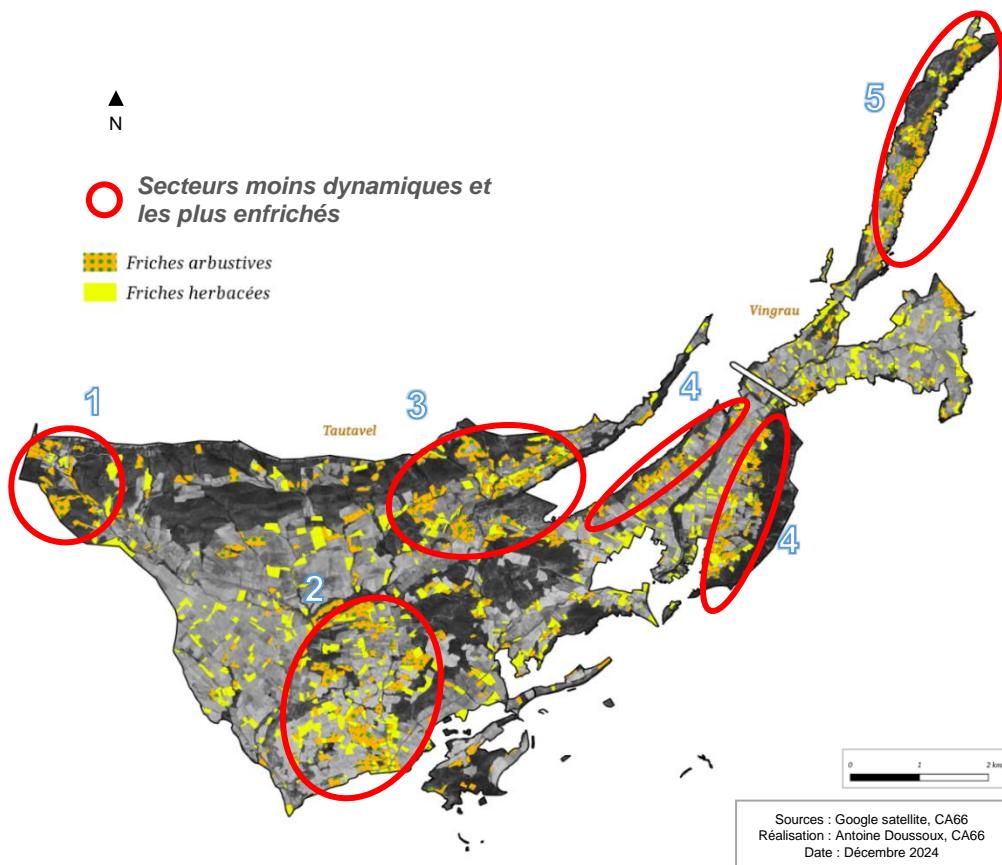
Des secteurs plus dynamiques que d'autres ressortent du travail de relevé d'occupation des sols. Nous avons numéroté ces secteurs et apporté quelques éléments de réponse sur ceux où l'activité agricole semble la plus dynamique.

Secteur 1 : Secteur dynamique, majoritairement porté par les vignerons indépendants et en partie par les vignerons de Maury et d'autres caves coopératives du secteur. Présence de bons terroirs avec la possibilité de revendiquer l'appellation Maury. Bons rendements lors des années dites « normales »

Secteurs 2 : Secteur intéressant vis-à-vis du changement climatique et des terroirs. Plutôt des vignerons indépendants mais présence de coopérateurs également. Appellation Villages Tautavel. C'est une zone potentielle qui pourrait bénéficier d'un regain d'intérêt agricole.

Secteurs 3 : Zones d'apports significatifs pour la cave coopérative Terres Plurielles, présence de vignerons indépendants. Les terroirs y sont de bonne qualité et le relief est relativement plat. Appellation Villages Tautavel.

Carte n° 41 Secteurs les moins dynamiques en fonction de l'OCS



Focus sur les friches

Cette carte qui complète la précédente nous permet de distinguer les secteurs où les friches sont les plus présentes dans la zone d'étude.

Secteur 1 : Secteur où l'agriculture est en sous-activité, avec une présence importante de friches arbustives. Cette zone est impactée par les dégâts de sangliers, tout comme le nord de Tautavel, et désormais jusqu'à La Devèze.

Secteur 2 : Secteur plus contrasté : partiellement en déprise, avec des sols durs et caillouteux. Certaines zones ont perdu des surfaces en raison des transferts de droits de plantation. Toutefois, certains vignerons y voient un potentiel et s'y intéressent. Présence de vignerons de la cave coopérative Côtes d'Agy (Estagel).

Secteurs 3 & 4 : Coteaux en déprise (pente importante à certains endroits)

Secteur 5 : Secteur de coteaux en déprise, constitués d'anciennes terrasses viticoles. Ces dernières sont en mauvais état, avec parfois des murets effondrés.

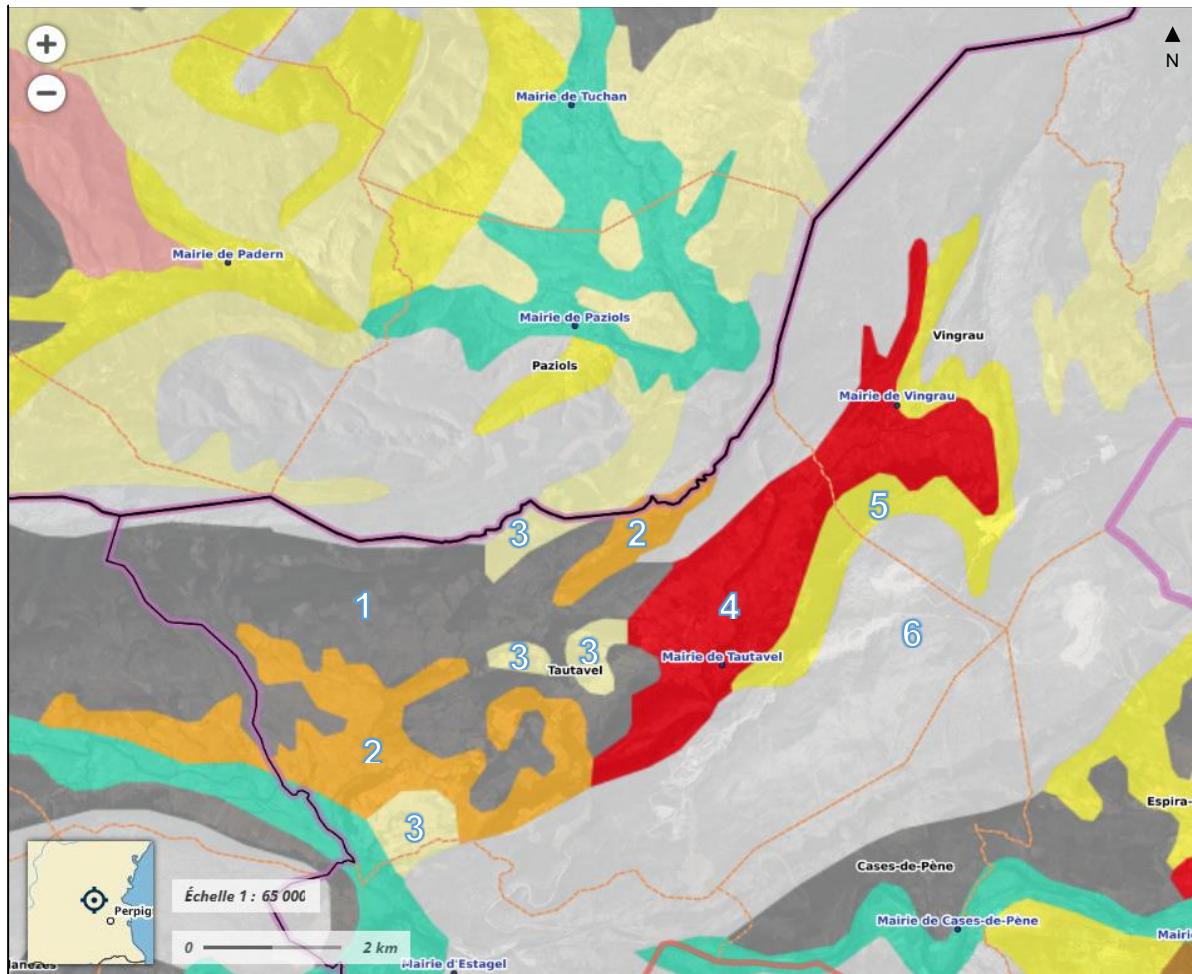
Les friches représentent 30 % des surfaces de la SAT, soit un potentiel agricole d'environ 688 hectares, dont 315 hectares de friches herbacées.

Les facteurs de déprise sont multiples :

- Le coût élevé de remise en culture de certaines friches,
- La diminution du nombre de vignerons et la difficulté parfois de trouver de la main d'œuvre,
- Le foncier est bloqué (réception du foncier),
- Des sols difficiles à travailler,
- L'absence d'irrigation,
- Des pentes trop fortes,
- Des parcelles ne répondant plus aux standards actuels attendus par les vignerons.

3. Les sols et les aptitudes culturales des sols

Carte n° 42 Les sols



Caractérisation des sols de la zone d'étude :

Secteur 1 : Sol peu profond, limono-argilo-sableux
Type de sol dominant : **RANKOSOL (70 %)** Roche mère : Schistes noirs et Calcschistes.

Secteurs 2 : Sol moyen à profond, sablo-limono-argileux, Type de sol dominant : **CALCISOL (50 %), Calcosol (50 %)**. Roche mère : Colluvions de calcschistes de marnes noires et de schistes gréseux.

Secteurs 3 : Sol peu à moyennement profond, limono-argilo-sableux, peu à moyennement caillouteux, Type de sol dominant : **RENDOSOL (47 %)**. Roche mère : Marnes et grès calcaire.

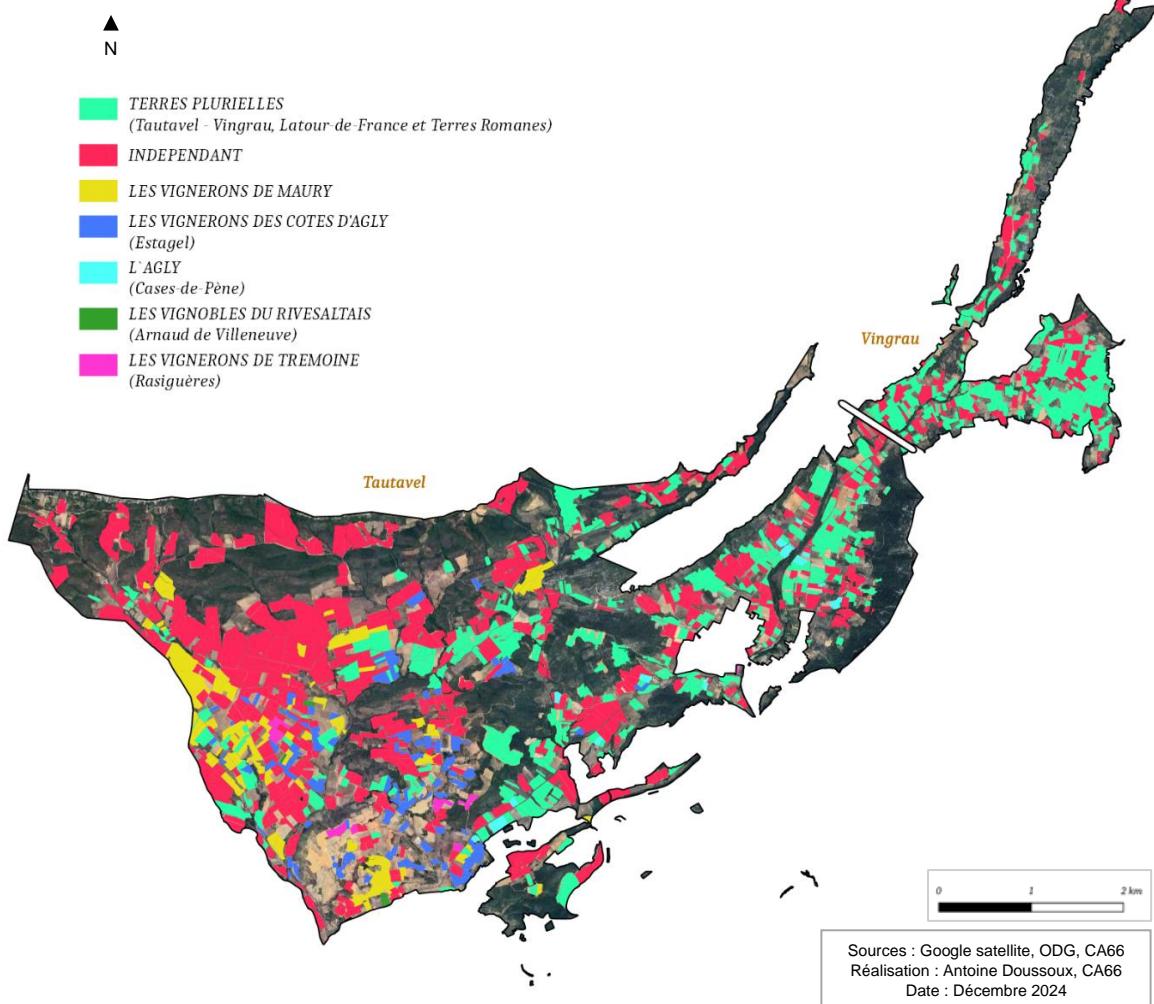
Secteur 4 : Sol moyennement épais à épais limono-argilo-sableux, terrasse alluvionnaire le long du Verd double, Type de sol dominant : **FERSIALSOL (70 %)**. Roche mère : Calcaire Colluvions de Grèze.

Secteur 5 : Sol moyennement épais, limono-argilo-sableux et graveleux. Type de sol dominant : **CALCOSOL (80 %)**. Roche mère : Cailloutis de Grèze.

Secteur 6 : Sol peu profond limono-argilo-sableux. Type de sol dominant : **RENDOSOL (30 %), LITHOSOL (30 %), FERSIALSOL (30 %)**. Roche mère : Calcaire dur Karstique ou de massif.

Conclusion : Des sols principalement calcaires à l'Est et des sols schisteux, marneux et calcaire à l'Ouest. Aptitudes culturales principales : Viticulture, Oléiculture, Arboriculture le long du Verd double (si accès à l'eau) et possibilité de parcours sur les zones de garrigue pour des petits animaux (ovins, caprins, volailles, porcins).

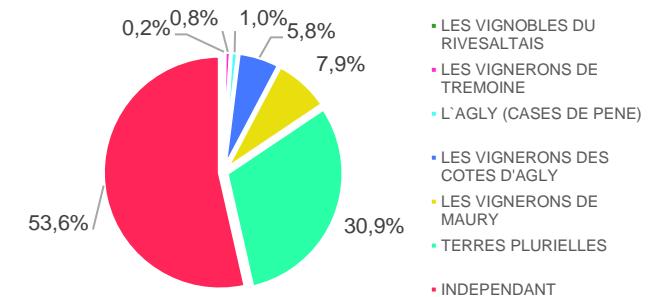
Carte n° 43 Parcelles d'apports des exploitants



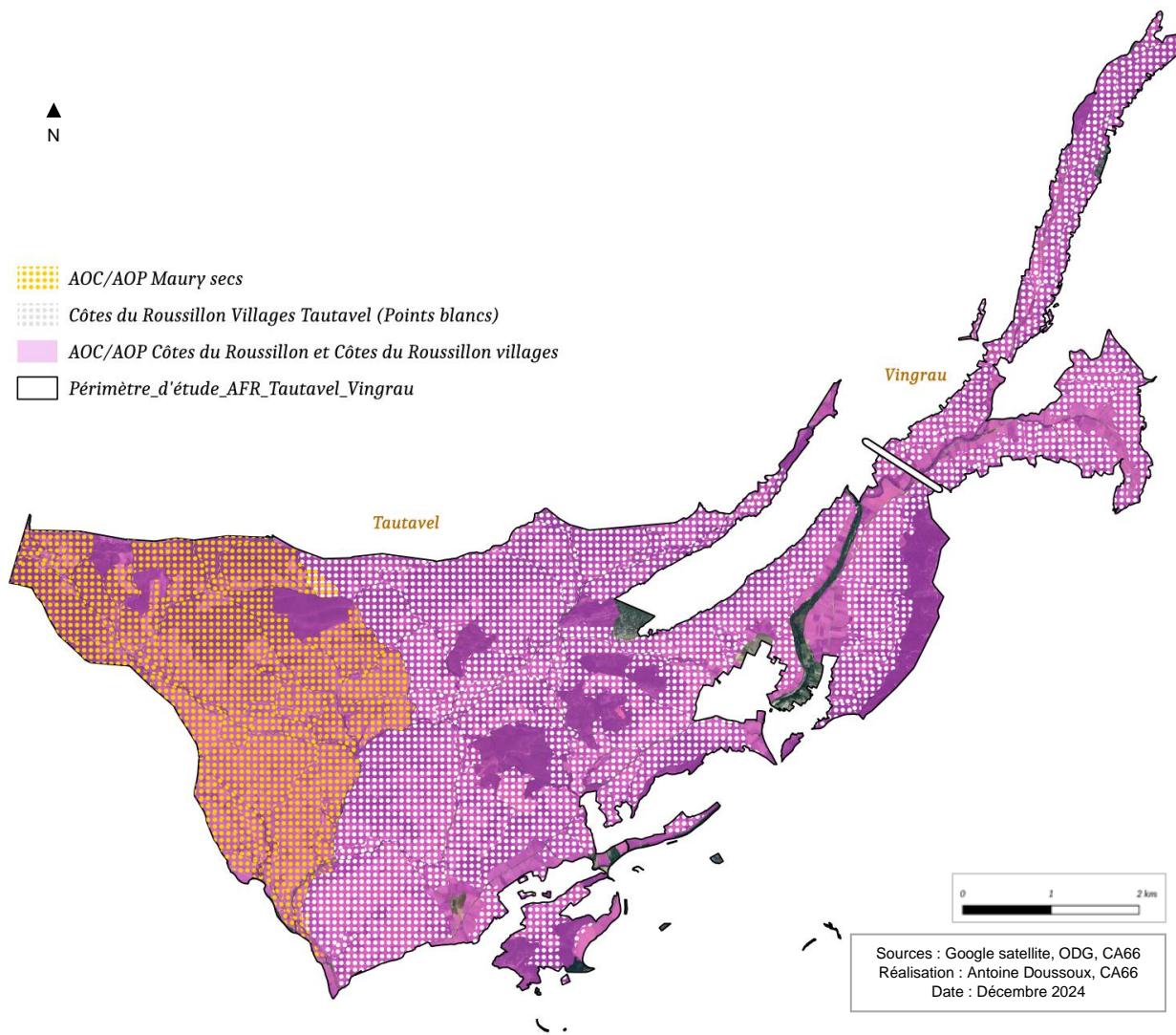
4. La viticulture

- La majorité des parcelles est exploitée par des domaines indépendants (53 %).
- La cave coopérative « Terres Plurielles » représente plus de 30 % des surfaces viticoles estimées et constitue la première coopérative en termes de superficie sur le territoire.
- À l'ouest de la commune de Tautavel, une partie du secteur se trouve sous l'influence de la cave coopérative de Maury (appellation Maury), qui représente 7,9 % des surfaces.
- Au sud-ouest de la commune de Tautavel, on trouve des parcelles dans l'aire d'influence de la cave coopérative « Les Vignerons des Côtes d'Agly » (5,8 %), (Estagel).
- 3 autres coopératives possèdent des surfaces dans le secteur d'étude, mais de manière plus anecdotique (2 %).

Graphique n° 17 Répartition des surfaces par structures d'apports



Carte n° 44 Les AOP/AOC viticoles



Les AOC/AOP viticoles présentes sur le territoire d'étude

Les appellations d'origine protégée viticoles en vins secs :

- Côtes du Roussillon et Côtes du Roussillon Villages : 3 539 ha, soit 95 % du périmètre d'étude
- Côtes du Roussillon Villages Tautavel : 2 044 ha, soit 55 % du périmètre d'étude
- Maury : 932 ha, soit 25 % du périmètre d'étude

Les appellations viticoles en vins doux :

- Grand Roussillon, Maury, Muscat de Rivesaltes et Rivesaltes

Les autres appellations d'origine protégée :

- L'AOP Abricot Rouge du Roussillon (Uniquement sur la commune de Tautavel)

Les indications géographiques protégées (IGP) viticoles :

- Côtes Catalanes, Pays d'Oc et Terres du Midi

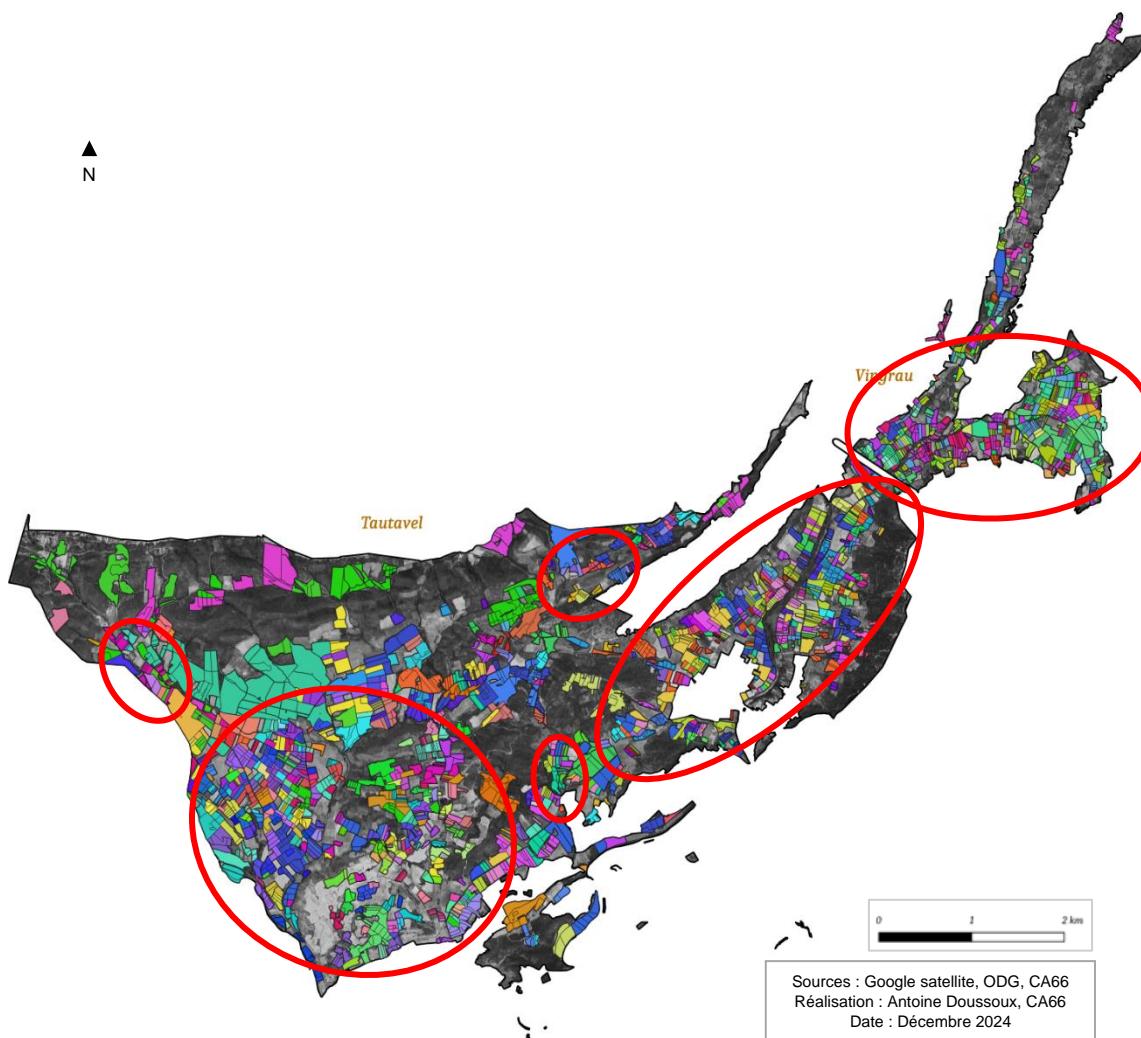
Les autres IGP :

- Jambon de Bayonne

En résumé : Les appellations d'origine protégée viticoles sont nombreuses sur ce territoire d'étude, signe d'un terroir de qualité reconnu.

5. Les îlots viticoles et le parcellaire

Carte n° 45 Les îlots viticoles et le parcellaire



Taille moyenne des parcelles cadastrales : 0,49 ha

Taille moyenne des îlots viticoles : 1,2 ha

On observe que certaines exploitations ont constitué des îlots conséquents et bien structurés sur le long terme.

Cependant, certains secteurs restent plus morcelés (**cerclés en rouge sur la carte**). La taille moyenne des parcelles cadastrales et des îlots viticoles reste faible, avec une surface de 0,5 hectare pour les parcelles cadastrales et de 1,2 hectare pour les îlots viticoles.

Habituellement, lorsqu'on interroge un vigneron sur la taille d'un îlot qu'il considère comme intéressant, il indique qu'un minimum de 2 hectares est souhaitable, avec une préférence pour une surface plus confortable située entre 2 et 4 hectares.

Un aménagement foncier serait bénéfique dans ces zones où le cadastre et les îlots viticoles sont particulièrement fragmentés.

6. Les réseaux d'irrigation

Carte n° 46 Réseau d'irrigation



Un périmètre irrigable existe à Tautavel :

Le périmètre irrigable du canal de Tautavel, autrefois géré par l'ASA du canal de la Plaine de Tautavel et désormais géré par la Mairie de Tautavel (entretien, rôle, gestion de l'eau...). La prise d'eau actuelle du canal de Tautavel est située en rive gauche du Verd double, en amont immédiat du seuil du canal.

Les surfaces irriguées estimées sont de 34 ha en 2021 (source : BE ENTECH).

Il n'y a pas de réseau d'irrigation sur la commune de Vingrau.

VII. Synthèse des résultats des enquêtes agricoles



1. Les enquêtes auprès des exploitants : préambule et détails de l'échantillon enquêté



Les enquêtes agricoles ont été menées sur deux périodes distinctes. La première s'est déroulée sur la commune de Tautavel, entre novembre 2023 et juin 2024, avec une pause pendant la période des vendanges. La deuxième phase a concerné la commune de Vingrau, entre mi-octobre et fin novembre 2024. Le questionnaire d'enquête est disponible en annexe 3.

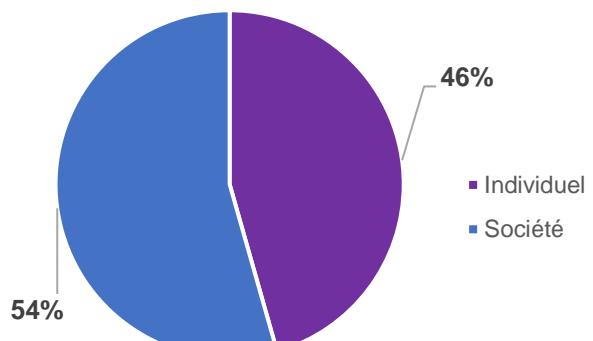
Le mode opératoire a combiné des entretiens en directs avec les exploitants, des appels téléphoniques, ainsi que, dans une moindre mesure des courriels et des courriers. Ces enquêtes ont permis de couvrir 83 % de la SAU (Surface Agricole Utile) de la zone d'étude, soit un total de 1 328 hectares, représentant 71 exploitants agricoles. Concernant les profils des exploitants, 54 % des agriculteurs enquêtés exercent en société, tandis que 46 % travaillent à titre individuel.

Une grande majorité, soit 97 %, détient le statut de chef d'exploitation, tel que défini par la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Seuls 2 % des répondants sont cotisants solidaires, et 1 % sont retraités. En ce qui concerne les vignerons, une part importante, soit 52 %, sont des vignerons coopérateurs, tandis que 47 % exercent en tant qu'indépendants. Un petit pourcentage, 1 %, combine les deux statuts : apporteur de raisins en cave coopérative et vigneron indépendant.

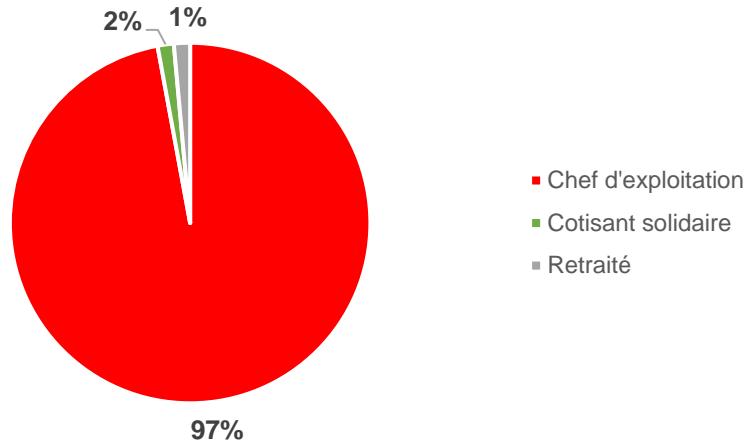
Du côté des modes de production, la majorité (65 %) des agriculteurs pratiquent l'agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique représente 22 % des pratiques agricoles, suivie par l'agriculture biologique en conversion à hauteur de 1 %. Enfin, 9 % des exploitants sont engagés dans une démarche HVE (Haute Valeur Environnementale), et certains d'entre eux (3 %), se trouvent également dans une démarche de PSE (Paiement pour Services Environnementaux).

Les graphiques sont disponibles à la page suivante.

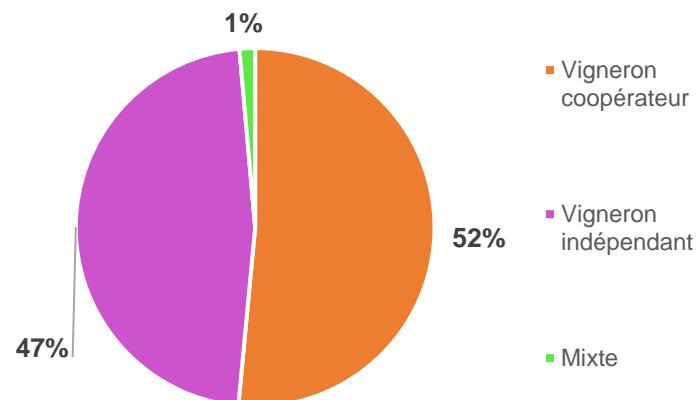
Graphique n° 18 Statut des exploitants



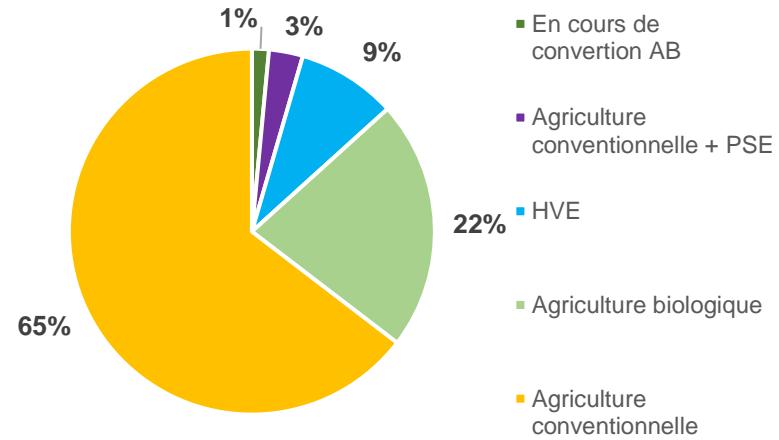
Graphique n° 19 Statut MSA



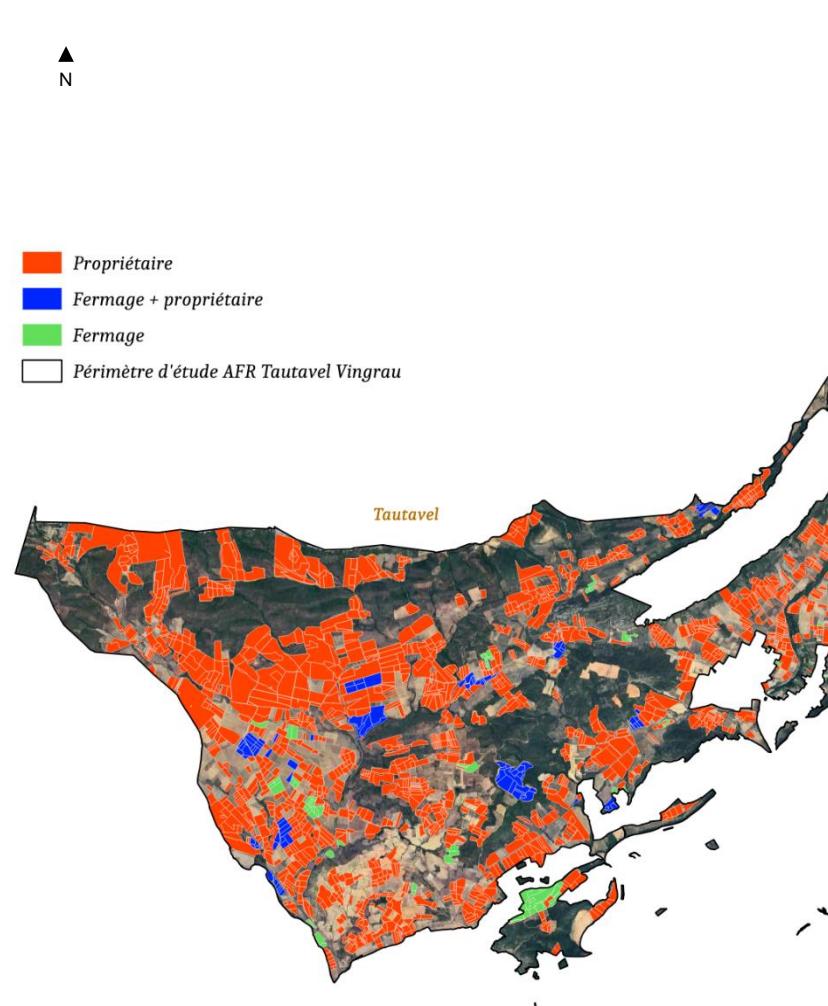
Graphique n° 20 Statut des vignerons (apport)



Graphique n° 21 Mode de production de l'exploitation

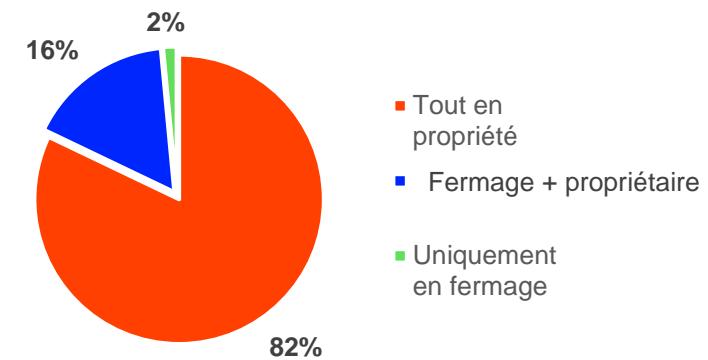


Carte n° 47 Mode de faire valoir



Attention information raccrochée à l'échelle des exploitations et non à la parcelle.

2. Les modes de faire valoir

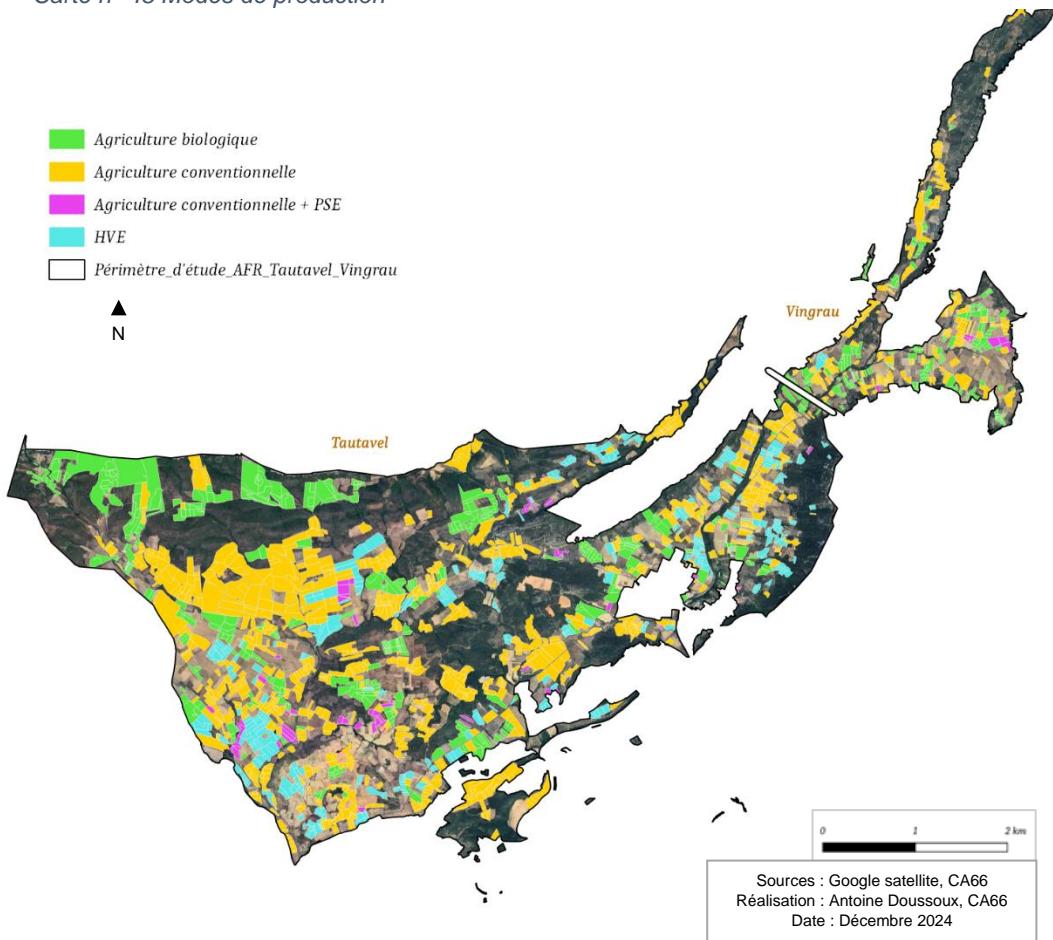


Graphique n° 22 Répartition des surfaces par type de mode de faire valoir

- Une majorité d'exploitants « propriétaires » 82 %
- 2% d'exploitants uniquement en fermage
- Les 16% restants sont difficiles à répartir, car les exploitants ayant des fermages en famille se sont parfois classés comme « propriétaires » et d'autres fois dans la catégorie « fermage ».

Peu de parcelles en fermage sont observées, signe de la volonté des exploitants de maîtriser le foncier. Dans le domaine des cultures pérennes, il n'est jamais évident de conclure des contrats de fermage, car les propriétaires souhaitent souvent maintenir le matériel végétal en bonne santé et l'exploiter selon leurs propres méthodes (techniques d'entretien, de taille, etc.).

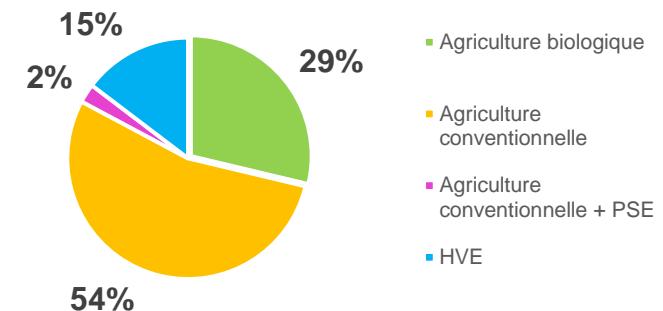
Carte n° 48 Modes de production



développée dans le secteur viticole. Près d'un tiers des surfaces sont en agriculture biologique, une pratique encore plus respectueuse de l'environnement que la certification HVE. Cela traduit une recherche de pratiques plus vertueuses et une bonne implantation de l'agriculture biologique sur le territoire. Cependant, la conjoncture actuelle, marquée par des difficultés dans le secteur agricole, notamment en viticulture au niveau départemental, a entraîné des phénomènes de déconversion dans certaines exploitations. Lors de la phase d'enquête, certains exploitants ont exprimé leurs préoccupations quant au maintien du label AB sur leur exploitation. Enfin, certaines exploitations ont contracté des PSE (Paiements pour Services Environnementaux), représentant 2 % des surfaces.

3. La répartition des exploitations en démarche Bio, HVE3 ou conventionnelles

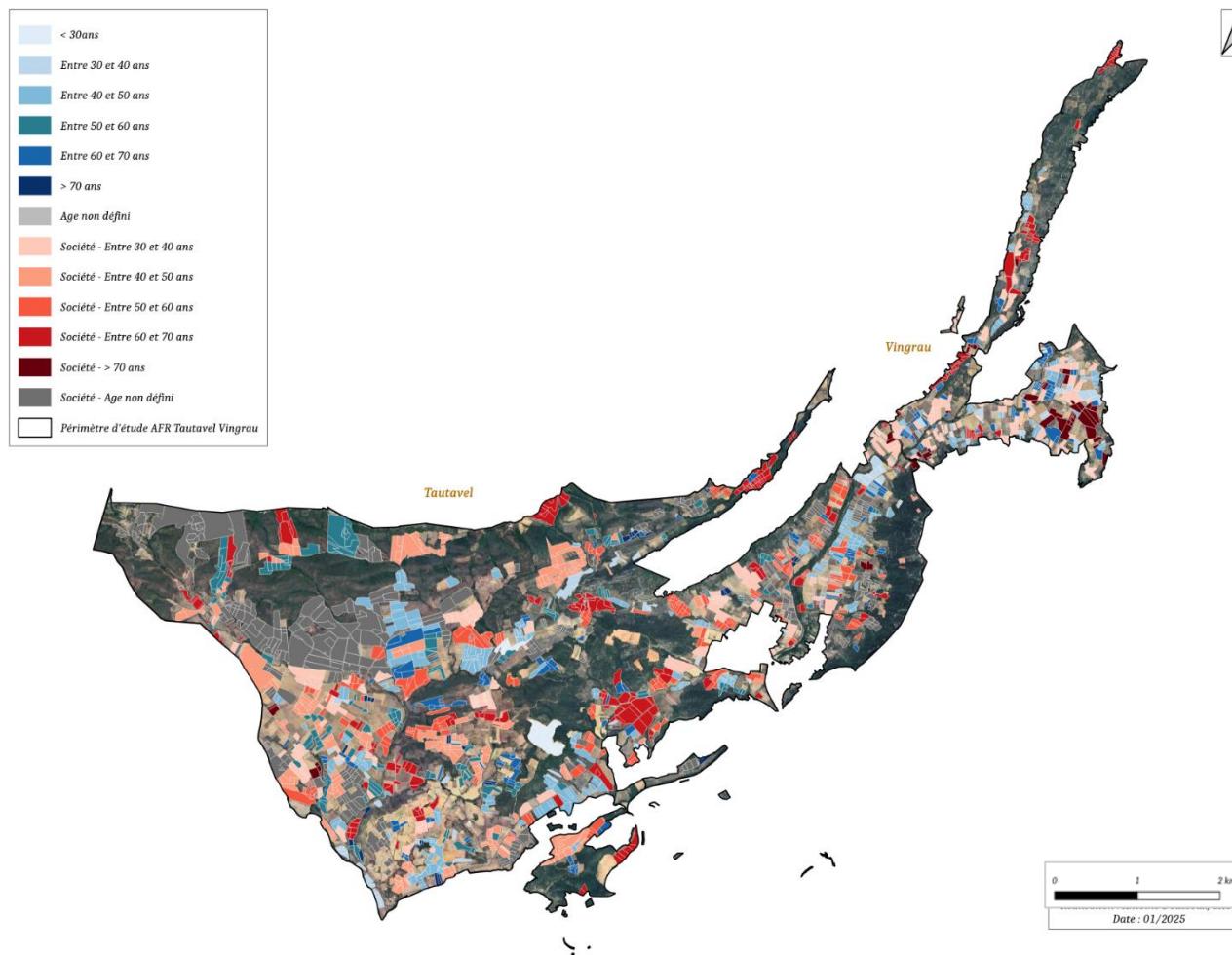
- Agriculture biologique : 381 ha pour 15 exploitants
- Agriculture conventionnelle : 710 ha pour 48 exploitants
- Agriculture conventionnelle + PSE : 39 ha pour 2 exploitants
- HVE : 198 ha pour 6 exploitants



Graphique n° 23 Répartition en % des surfaces par mode de production

La majorité des exploitants pratique une agriculture dite conventionnelle, représentant 54 % des surfaces. Une autre part est en HVE (Haute Valeur Environnementale), couvrant 15 % des surfaces. Cette certification HVE a été rapidement adoptée sous l'impulsion des négociants en vin et s'est donc largement

Carte n° 49 Emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants



4. L'emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants et la transmission des exploitations

L'analyse des données issues des enquêtes met en évidence une problématique liée à la pyramide des âges des exploitants agricoles sur le territoire de Tautavel-Vingrau. Près de 37 % soit 496,3 ha des surfaces agricoles sont exploitées par des agriculteurs/dirigeants de sociétés âgés de plus de 50 ans, dont une part importante se situe dans la tranche des plus de 60 ans (20%). Cette situation pose la question du renouvellement générationnel et de la transmission du foncier à court et moyen termes dans un contexte économique viticole sclérosé. L'enjeu est donc d'anticiper la transmission de ces terres et d'éviter la déprise agricole ou la fragmentation excessive des parcelles.

À l'inverse, la présence de jeunes exploitants est très limitée. Seuls 1,2 % ont moins de 30 ans, ce qui témoigne d'un déficit de renouvellement des générations. Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la difficulté d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, le manque de visibilité sur la rentabilité des exploitations, la crise des vocations, ou encore la complexité des transmissions.

L'enjeu est donc double : d'une part, il est essentiel de structurer un cadre facilitant la transmission des exploitations vieillissantes, notamment par le biais d'outils d'aménagement foncier ou de dispositifs d'accompagnement. D'autre part, des actions doivent être mises en place pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, afin de pérenniser l'activité agricole sur le territoire.

En conclusion, les données analysées confirment que le vieillissement des exploitants agricoles est un facteur déterminant dans la gestion du foncier local. Une approche proactive est nécessaire pour assurer un renouvellement efficace et structuré des exploitations, tout en évitant l'abandon des terres agricoles. Enfin, les communes de Tautavel et de Vingrau sont un peu moins touchées que d'autres secteurs où la pyramide des âges est encore plus déséquilibrée, avec une proportion encore plus importante d'exploitants dans les tranches d'âge supérieures.

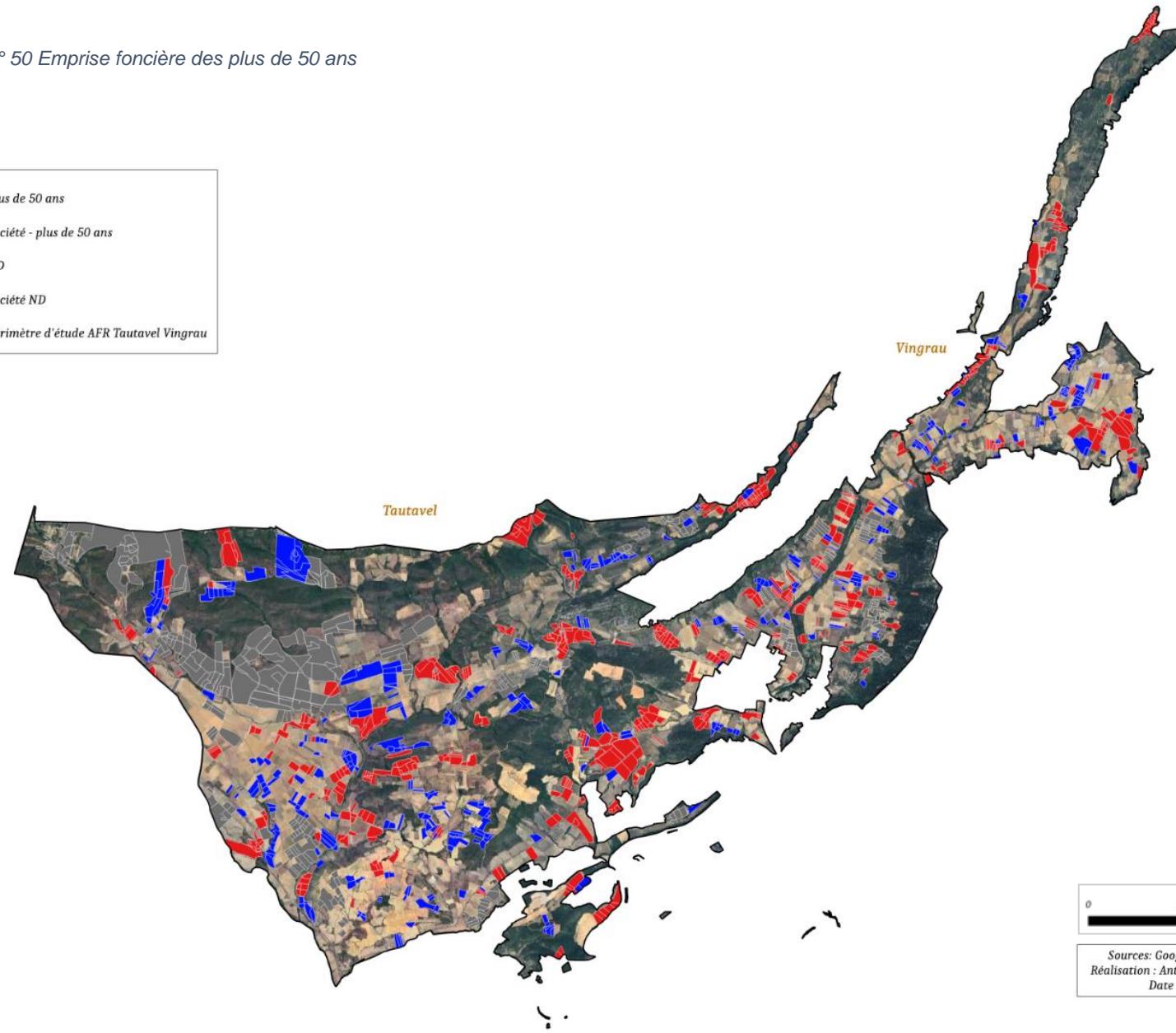
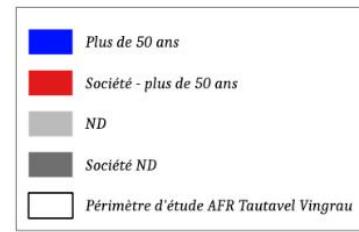
Tableau n° 14 Les surfaces en fonction de la catégorie d'âge des exploitants et sociétés

Catégories d'âges	En surface (ha)	En %	Assemblée entre les exploitants individuels et les sociétés	En surface (ha)	En %
< 30 ans	16,4	1,2	< 30 ans	16,4	1,2
Entre 30 et 40 ans	42,2	3,2	Entre 30 et 40 ans	186,5	14,0
Entre 40 et 50 ans	149,8	11,3	Entre 40 et 50 ans	305,7	23,0
Entre 50 et 60 ans	99,0	7,4	Entre 50 et 60 ans	221,8	16,7
Entre 60 et 70 ans	83,2	6,3	Entre 60 et 70 ans	230,2	17,3
> 70 ans	11,8	0,9	> 70 ans	44,3	3,3
ND	1,5	0,1	ND	324,0	24,4
Société - Entre 30 et 40 ans	144,3	10,9		Total	1328,9
Société - Entre 40 et 50 ans	155,9	11,7			100,0
Société - Entre 50 et 60 ans	122,9	9,2			
Société - Entre 60 et 70 ans	147,1	11,1			
Société - > 70 ans	32,6	2,4			
Société ND	322,4	24,3			
Total	1328,9	100			

Concernant la transmission des exploitations, nous n'avons pas assez collecté de données pour établir une statistique fiable. Cependant, la problématique est bien connue dans le département et on peut estimer qu'un exploitant sur 4 est proche de la retraite et n'a pas de repreneur. Ce chiffre est une tendance et les surfaces qui pourraient potentiellement être concernées dans l'avenir sont cartographiées en page suivante avec le foncier des plus de 50 ans. Enfin, les installations sont également en baisse ou au mieux stagnent. On observe une tendance à une installation plus tardive de ces porteurs de projet, ce qui induit un renouvellement des exploitants par les tranches du milieu de la pyramide des âges, soit les quarantenaires, contrairement aux installations passées qui permettaient l'arrivée d'agriculteurs plus jeunes sur le territoire.



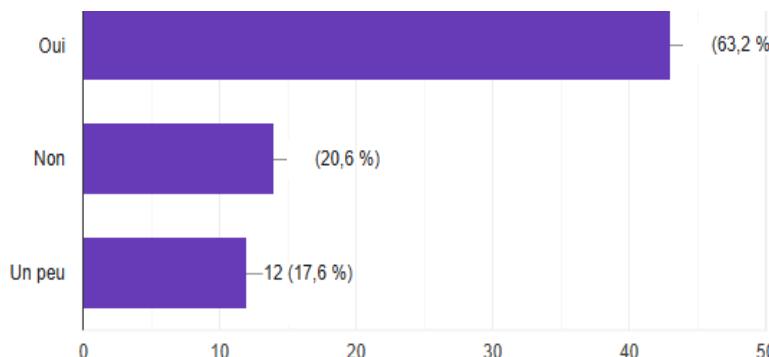
Carte n° 50 Emprise foncière des plus de 50 ans



0 1 2 km
Sources: Google satellite, CA66
Réalisation : Antoine Doussoux, CA66
Date : 01/2025

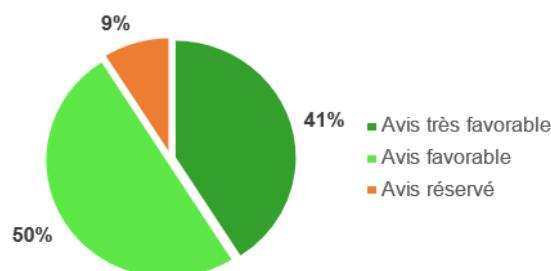
5. Les exploitations et le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental

Graphique n° 24 Réponses des exploitants en % sur leurs connaissances des aménagements foncier

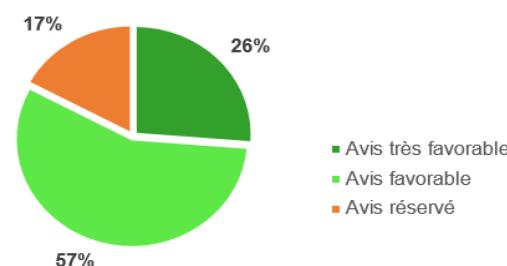


jugent cette initiative bénéfique, avec 41 % d'avis très favorables et 50 % d'avis favorables, tandis que 9 % expriment des réserves. Lorsqu'on recentre la question sur l'impact à l'échelle individuelle des exploitations, l'adhésion reste majoritaire mais moins marquée : 83 % des agriculteurs considèrent l'opération utile (26 % très favorables, 57 % favorables), tandis que 17 % restent sceptiques.

Graphique n° 26 Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait être bénéfique pour l'agriculture du secteur d'étude ?



Graphique n° 25 Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait vous être utile à l'échelle de votre exploitation ?



Connaissance des procédures d'aménagement foncier par les agriculteurs :

Il apparaît que 63 % des personnes enquêtées connaissent les procédures d'aménagement foncier et 12 % en ont une connaissance vague. C'est une bonne chose que la majorité des exploitants avec lesquels nous nous sommes entretenus aient une compréhension de la finalité de l'étude, qui est de proposer des solutions. Cela renforce la pertinence des réponses et la compréhension des enjeux portés par ce type de projet. Enfin, 20 % ne connaissent pas la procédure. Cependant, nous avions anticipé ce sujet en expliquant systématiquement les tenants et les aboutissants d'une procédure d'aménagement aux agriculteurs.

Avis des exploitants sur le projet d'aménagement foncier :

Les résultats des enquêtes menées auprès des agriculteurs des communes de Tautavel et Vingrau montrent une perception globalement positive d'une potentielle opération d'aménagement foncier. En effet, à l'échelle du secteur agricole, 91 % des répondants

Ces résultats traduisent un soutien globalement positif à l'aménagement foncier, perçu comme un levier d'amélioration pour l'agriculture locale. Toutefois, la part d'agriculteurs réservés (9 à 17 %) suggère qu'il reste des interrogations ou des inquiétudes à lever. On peut mettre ces éléments en perspective avec la conjoncture difficile actuelle de la viticulture, qui peut freiner les projections à long terme. En effet, il est compliqué de se projeter à un horizon de 4 à 5 ans lorsqu'il faut gérer des problèmes immédiats sur l'exploitation, tels que la baisse de trésorerie, les incertitudes sur les futurs volumes de récolte et les aléas climatiques.

6. L'emprise foncière des exploitations - Synthèse

Le nombre de parcelles par exploitation varie de 1 à 239, avec une moyenne de 40,6 parcelles par exploitation, pour un total de 2 762 parcelles renseignées dans la base de données. La surface moyenne des exploitations enquêtées est de 19 hectares.

Certaines exploitations présentent une emprise importante au sein du périmètre étudié. C'est le cas des exploitations n°11, 24, 25, 35, 42, 46, 63 et 64, qui dépassent les 40 hectares. L'exploitation la plus étendue est la n°43, avec une superficie de 132 hectares, représentant près de 10 % de la surface totale.

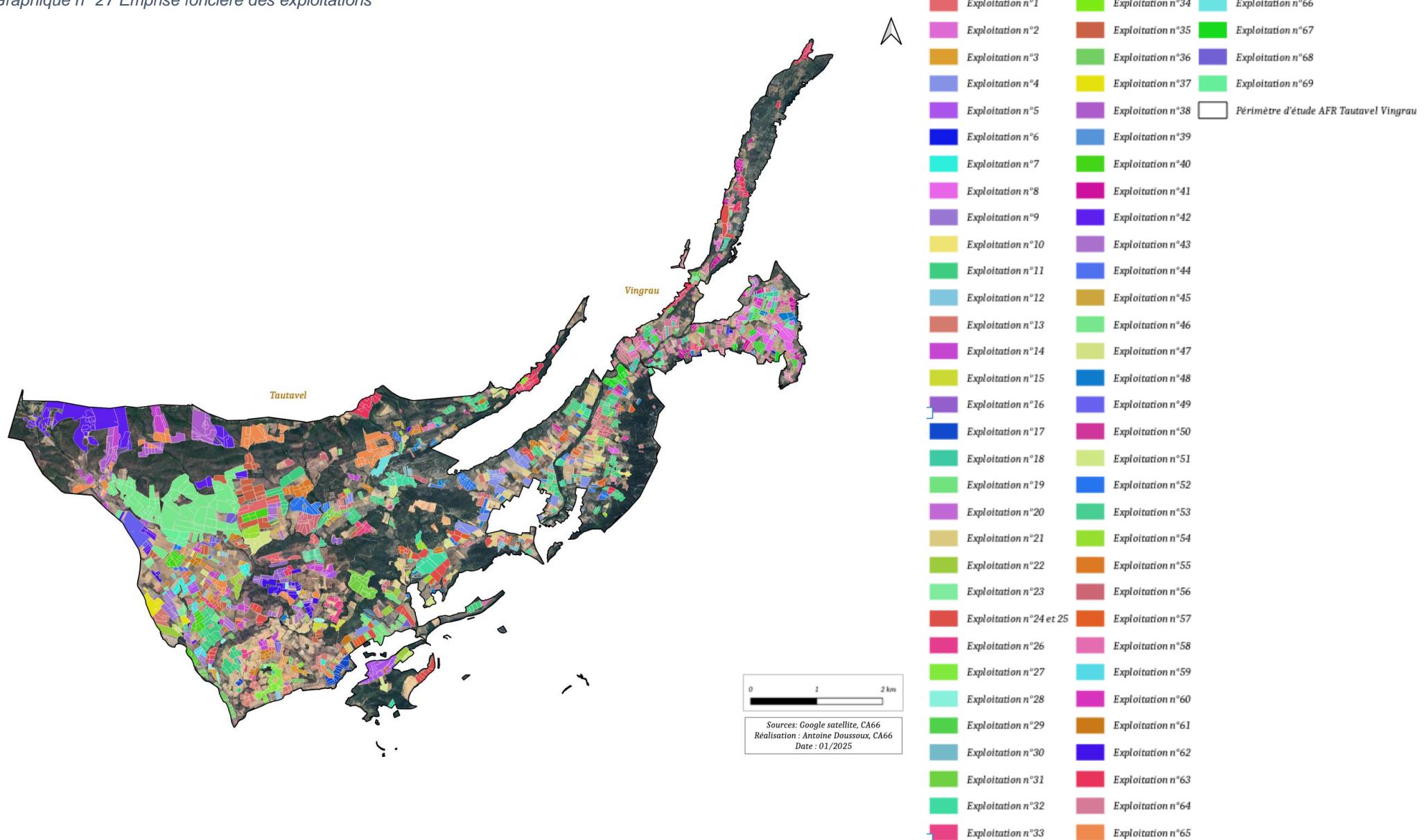
Ces exploitations apparaissent sous forme de grands îlots sur la carte, car elles ont souvent structuré et regroupé d'importants blocs fonciers. À l'inverse, certaines exploitations sont plus fragmentées au sein du périmètre d'étude. Une opération d'aménagement foncier pourrait ainsi permettre de favoriser un parcellaire plus regroupé grâce aux échanges de terres.

Enfin, ce chapitre est à mettre en parallèle avec le travail effectué dans le chapitre « Les îlots viticoles et le parcellaire » (page 87), qui met en évidence des secteurs plus fragmentés que d'autres.

La légende est disponible à la page suivante, ainsi que le tableau des exploitations. Cependant, la légende est donnée à titre indicatif, car il est impossible d'obtenir une représentation cartographique avec une couleur distincte et facilement visible pour chaque exploitation, compte tenu de leur nombre élevé.

Le tableau synthétisant les exploitations enquêtées se trouve en annexe 3.

Graphique n° 27 Emprise foncière des exploitations



Etude d'aménagement commune de Tautavel et extension sur la commune de Vingrau – Volet agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales 2023/2025

7. Les dynamiques des exploitations et des volontés d'échange - Synthèse

Les projets de construction au sein de l'espace agricole concernent uniquement la commune de Tautavel, car les réponses recueillies pour Vingrau sont parfois incomplètes. Nous avons donc fait le choix de maintenir l'information la plus pertinente, soit uniquement les réponses sur la commune de Tautavel.

Les répondants ont indiqué à 85 % qu'ils n'avaient pas de projets de construction, tandis que 15 % ont des projets en réflexion, bien que ceux-ci restent généralement au stade de l'idée. Ces projets concernent principalement des caves de vinification pour des vignerons indépendants, des hangars agricoles, ainsi qu'un projet d'éco-gîte. Il convient de souligner que la configuration traditionnelle du village de Tautavel, avec ses caves et hangars agricoles situés au cœur du village, pourrait poser plusieurs problématiques. D'une part, les « nuisances » liées aux activités agricoles et viticoles, telles que le bruit ou la circulation de véhicules lourds, peuvent créer des tensions, notamment avec le voisinage direct, en particulier si celui-ci est composé de néo-ruraux. D'autre part, l'organisation des activités professionnelles pourrait se révéler complexe. Par exemple, la gestion des livraisons et/ou le stockage de matériel peut vite être compliquée en raison de l'étroitesse des rues ou de l'accès limité aux sites de production.

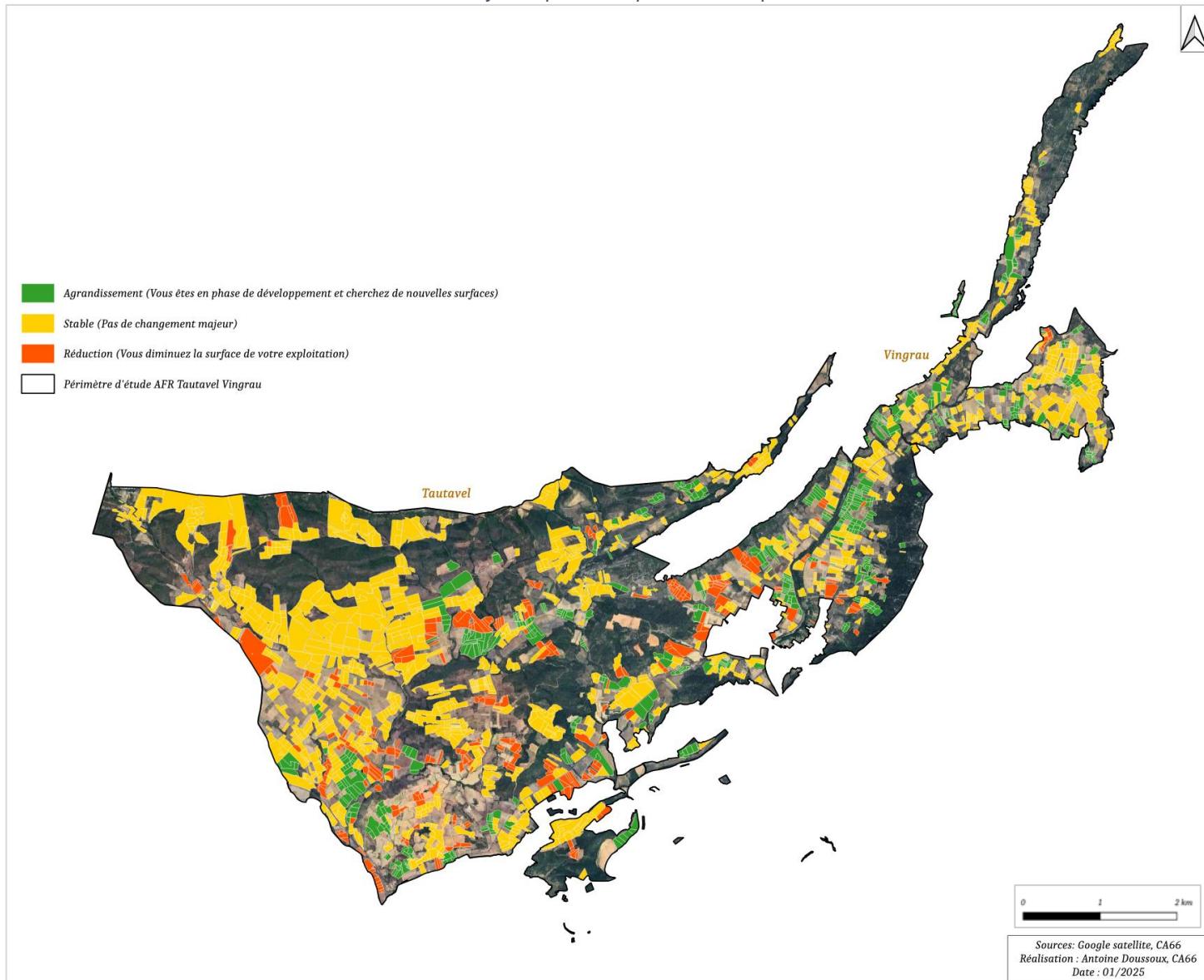
Les dynamiques spatiales (agrandissement, réduction...) des exploitants :

La majorité des exploitations (65 %) se trouvent dans une posture stable, ne cherchant ni à acquérir de nouvelles surfaces ni à réduire. L'emprise foncière totale de ces exploitations est de 886 hectares, soit 67 % des surfaces. Cependant, certains agriculteurs s'interrogent sur l'avenir de la viticulture. À ce stade, ils maintiennent leurs surfaces mais certains ont exprimé leur intention de les réduire si la conjoncture continue de se dégrader.

Les exploitations souhaitant s'agrandir sont majoritairement des vignerons indépendants, recherchant de préférence de grandes parcelles d'un seul tenant. Elles représentent 12 % des exploitants et 19 % des surfaces, soit 249 hectares.

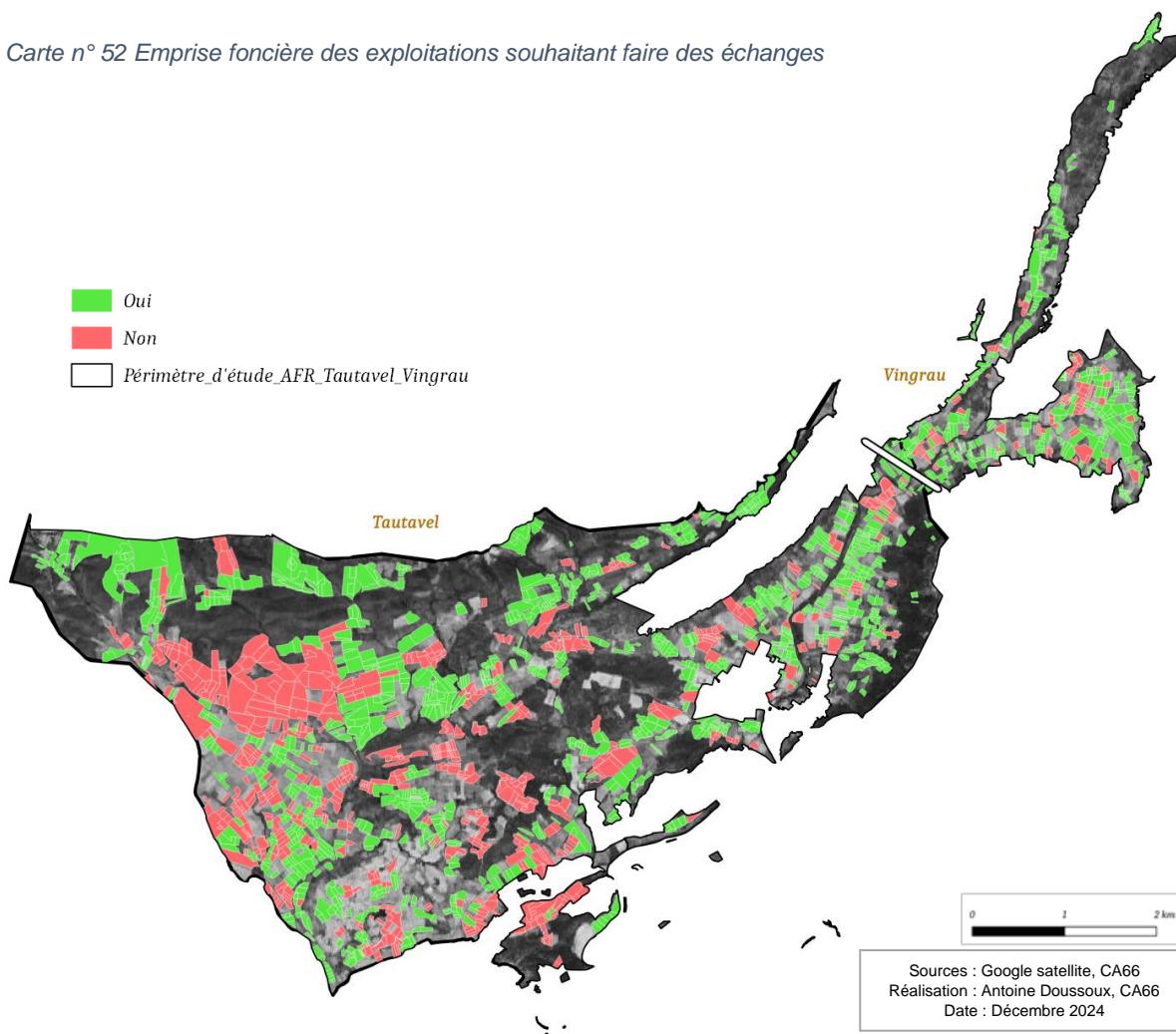
Enfin, 23 % des agriculteurs envisagent de réduire leurs surfaces, principalement des personnes proches de la transmission de leur exploitation. Ils représentent 14 % des surfaces, soit 193 hectares. Par ailleurs, une campagne d'arrachage a été lancée fin 2024, ce qui pourrait avoir fait évoluer ces chiffres depuis.

Carte n° 51 Dynamique des exploitations enquêtes



Etude d'aménagement commune de Tautavel et extension sur la commune de Vingrau – Volet agricole – Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales 2023/2025

Carte n° 52 Emprise foncière des exploitations souhaitant faire des échanges



constituent pas la majorité en nombre (36,8 %), ils représentent une majorité en surface (59%). Cela signifie qu'une opération d'aménagement foncier pourrait avoir un impact significatif en s'appuyant sur ces acteurs moteurs. Avec un accompagnement adapté et une meilleure visibilité sur les bénéfices à long terme, il est possible de renforcer cette dynamique et de favoriser une restructuration efficace du foncier agricole des communes de Tautavel et Vingrau.

Avis sur les échanges de parcellaire :

Attention : information à l'échelle des exploitations et non des parcelles.

Les exploitants agricoles se montrent globalement favorables à la mise en place d'opérations d'aménagement, mais leur approche reste contrastée. Si certains sont prêts à échanger des parcelles pour améliorer leurs conditions d'exploitation, ils n'adoptent pas forcément une stratégie proactive de restructuration. À l'inverse, d'autres, plus engagés, ont déjà identifié les parcelles qu'ils souhaitent échanger ou acquérir, démontrant une volonté affirmée d'optimiser leur foncier.

Ces tendances se reflètent dans les chiffres : 63,2 % des exploitants sont défavorables aux échanges, représentant 41 % du foncier étudié (soit 540 ha). Cette réticence peut s'expliquer par un contexte d'exploitation difficile ces dernières années, qui a pu freiner les stratégies à long terme et inciter certains à attendre des jours meilleurs.

Toutefois, un noyau d'exploitants plus dynamiques, notamment parmi les vignerons indépendants, joue un rôle moteur dans cette démarche. 36,8 % des exploitants se montrent favorables aux échanges, mais surtout, ils concernent 59 % du foncier étudié, soit 788 ha.

Conclusion : une opportunité à saisir

Bien que les exploitants favorables aux échanges ne

Les attentes des exploitants vis-à-vis d'une potentielle opération d'aménagement foncier :

- Simplification cadastrale
- Création d'opportunités foncières
- Constitution d'îlots de culture plus conséquents
- Résolution des problématiques liées aux BND
- Débloquer des friches au sein d'îlots cultivés
- Amélioration de certains chemins d'accès aux parcelles agricoles
- Acquisition de foncier autour du domaine pour en maîtriser l'image
- Échanges fonciers au sein du cercle familial
- Repositionnement stratégique de certaines parcelles viticoles sur des zones plus adaptées
- Regroupement d'îlots plus attractifs pour faciliter la vente
- Acquisition de foncier pour sécuriser les volumes sur certains cépages
- Recherche de parcelles irrigables

(Liste non hiérarchisée et non exhaustive, donnée qualitative)

VIII. La grille AFOM et la conclusion

Tableau n° 15 Grille AFOM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">► Un terroir viticole historique, présentant plusieurs appellations : Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Côtes du Roussillon Villages Tautavel, Maury, IGP, Muscat de Rivesaltes et Rivesaltes.► La présence d'un réseau irrigable qui constitue un atout pour la viticulture, même si celui-ci reste de taille réduite (uniquement sur Tautavel).► La zone d'étude se trouve dans le périmètre d'influence de plusieurs caves coopératives, principalement Terres Plurielles (coopérative de Tautavel et Vingrau).► Certains exploitants ont naturellement structuré leur foncier en îlots au fil des années.► La pyramide des âges montre une majorité d'exploitants âgés de 40 à 50 ans. Il semble que, par rapport à d'autres territoires, Tautavel et Vingrau soient légèrement moins touchés par le vieillissement de la population agricole.► Un cadre remarquable, renforcé par les infrastructures touristiques et les lieux d'intérêt, permettant une diversification économique et favorisant la vente directe pour les vignerons.► 91 % des répondants à l'enquête jugent favorablement la possibilité d'un aménagement foncier pour l'agriculture du territoire (AFR), avec 41 % d'avis très favorables et 50 % d'avis favorables.► Les exploitants favorables aux échanges ne constituent pas la majorité en nombre (36,8 %), mais ils représentent une majorité en surface (59%). Ils seront les acteurs moteurs d'un aménagement foncier, entraînant potentiellement avec eux d'autres exploitants plus réticents.► Les domaines des vignerons indépendants sont à l'heure actuelle les éléments les plus dynamiques en recherche de surface	<ul style="list-style-type: none">► Le travail sur les friches a permis d'estimer leur taux dans la zone d'étude à 30 % des surfaces de la SAT, soit un potentiel agricole d'environ 688 hectares, dont 315 hectares de friches herbacées. Cette contrainte pourrait devenir une opportunité pour les agriculteurs si la situation se débloque. D'autant plus que les friches herbacées, moins coûteuses à remettre en culture, représentent un bon potentiel en surface.► La population agricole est vieillissante, et cette tendance devrait s'accentuer dans les prochaines années. Toutefois, ce phénomène est moins marqué que dans d'autres secteurs de la vallée de l'Aglly. Il pourrait néanmoins entraîner une augmentation des friches et un important volume de terres mises en vente sur une période rapprochée.► Le moral des viticulteurs est plutôt pessimiste quant à l'avenir de la filière et de leurs exploitations, ce qui ne favorise pas l'installation des jeunes générations, déjà peu nombreuses.► Le monde coopératif connaît depuis quelques années des difficultés liées à son modèle économique originel (structures importantes générant des charges à répartir sur un nombre de coopérateurs en baisse). Les coopératives locales n'échappent pas à cette tendance et rencontrent également des difficultés internes.► Ces dernières années, des aléas climatiques comme le gel, les maladies et, principalement, la sécheresse ont touché à plusieurs reprises le secteur d'étude, créant des difficultés supplémentaires : pertes de récoltes et baisse des volumes, retards de croissance, mortalité de la vigne, diminution de la trésorerie des exploitations...

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ► Des domaines viticoles (principalement des vignerons indépendants) recherchent du foncier et peuvent contribuer activement à une éventuelle opération d'aménagement foncier. ► Le territoire d'étude offre, sur certains secteurs, la possibilité de reconquérir des zones plus favorables au changement climatique (altitude plus élevée, protection des barres rocheuses, sols plus frais...). ► Des dispositifs environnementaux permettent de souscrire à des « engagements pour l'environnement » (changement de pratiques, maintien d'éléments d'intérêt...) en contractualisant des PSE, des MAEC, etc. ► Le lancement d'une étude d'aménagement foncier rural constitue en lui-même une opportunité pour le territoire. ► Nous avons repéré un ancien canal (non fonctionnel), le canal de l'Alzine, qui pourrait être intéressant à étudier pour de potentiels travaux visant à irriguer des surfaces agricoles en aval. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Que la crise viticole perdure dans le temps. ► Que rien ne soit fait pour aider le renouvellement des générations et la transmission des exploitations, car la problématique est moins marquée que dans d'autres secteurs, ce qui laisse le temps d'envisager des projets de soutien en amont, avant qu'un certain nombre d'exploitations ne soient morcelées par les ventes. ► Un maintien des aléas climatiques dans le temps, voire une aggravation, pourrait sévèrement toucher la viticulture locale. ► Ne pas mettre en œuvre l'aménagement foncier, qui ne peut être que bénéfique pour le territoire. ► Que le modèle coopératif continue de perdre des volumes et des adhérents. ► Que les rendements continuent d'être en dessous des attentes des vignerons. ► Que le contexte économique de la filière viticole se dégrade, sachant qu'il est déjà compliqué pour le département. ► Que les aléas climatiques se multiplient, continuant d'appauvrir les trésoreries des exploitations du secteur d'étude. ► Des phénomènes de « déconversion AB » pourraient se produire sur des exploitations du territoire d'étude alors que la ressource en eau est dite sensible sur ce territoire (constat de pollution de la ressource, zonage d'une aire de captage prioritaire).

Conclusion de l'étude d'aménagement :

Le diagnostic agricole mené sur la commune de Tautavel et sur une partie de la commune de Vingrau a permis de caractériser l'activité agricole, mettant en évidence une viticulture dominante sur des terroirs d'exception. L'activité agricole est bien en place, soutenue par les vignerons indépendants et les caves coopératives.

Cependant, comme dans le reste du département, la crise viticole, cumulée aux aléas climatiques, a fragilisé les vignerons, qui, pour l'instant, résistent mais semblent peu enclins à engager des projets sur leur exploitation, préférant attendre une amélioration de la situation. Toutefois, plusieurs vignerons, principalement indépendants, sont prêts à mettre en œuvre des projets fonciers et recherchent des surfaces.

L'aménagement foncier de type AFAFE ne résoudra pas toutes les problématiques locales, mais il pourrait permettre d'améliorer les conditions d'exploitation, de favoriser les échanges de parcelles, d'aider les exploitants proches de la retraite à structurer des îlots plus facilement vendables, de régler des problématiques liées à la matrice cadastrale (BND, regroupement de parcelles, régularisation de chemins, etc.), il pourrait favoriser également les installations de jeunes agriculteurs ou porteurs de projet.

En conclusion, bien qu'il soit difficile de présager de l'avenir, cette démarche d'aménagement foncier ne pourra qu'être bénéfique pour l'agriculture et les exploitations de la zone d'étude même, si pour certains, ces projets prennent trop de temps au regard des problématiques actuelles.

IX. Annexes

1. Annexe : Détails des sols - Tautavel (périmètre initial)

Tableau n° 16 Unités cartographiées des sols UCS 171A

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 171A : Corbières, Fenouillèdes, Montagnes Noires, Cévennes. Vallées des ruisseaux et petites rivières drainant les formations schisteuses et schisto-calcaires avec apports alluviaux et colluviaux. Vignes.	Sol dominant FLUVIOSOLS (Sols des vallons, vallées et milieux côtiers) : Les Fluviosols sont des sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.	Fluviosol	Sol profond, limono-sableux, souvent graveleux, brun foncé, développé dans les vallées alluviales des petites rivières drainant les formations schisteuses et calco-schisteuses.	30	120	Alluvions de calcschistes et de calcaires	Sec de manière saisonnière
			Sol profond, limono-sableux, irrégulièrement graveleux, développé dans les vallées alluviales des petites rivières drainant les formations schisteuses.	70	100	Alluvions	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 17 Unités cartographiées des sols UCS 423A

N°UCS (Unité Cartographique de Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 423A : Plateaux karstiques sur calcaire dur des garrigues languedociennes et catalanes. Replats et vallonnements parcourus par de nombreux vallons et canyons liés au réseau de failles. Chênes verts et chênes pubescents	Sol dominant RENDOSOL (Sols issus de minéraux calcaires) : Les rendosols sont des sols peu épais (moins de 35cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire très fissurée et riche en carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH basique, souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendisols par leur richesse en carbonates.	Fersialsol	Sol profond à moyennement profond, sablo-limoneux, très caillouteux, peu calcaire en surface, développé sur poudingue, grès et marnes rouges de l'Eocène.	3	70	Poudingues, grès, marnes rouges	Sec de manière saisonnière
		Lithosol	Sol absent sur poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres et bancs conglomeratiques des Corbières centrales.	20	2	Poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres, bancs conglomeratiques	Continuellement sec
		Rendosol	Sol peu à moyennement profond, limono-argilo-sableux, peu à moyennement caillouteux, très calcaire, formé sur marnes, grès calcaires de l'Eocène et Paléocène des Corbières centrales.	47	30	Marnes et grès calcaire	Sec de manière saisonnière
		Calcosol	Sol limono-argilo-sableux, profond à très profond, généralement peu caillouteux, brun pâle à jaune, très calcaire, développé sur marnes, molasses et grès friables de l'Eocène et du Paléocène dans les Corbières centrales.	30	90	Marnes, molasses, grès friables	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 18 Unités cartographiées des sols UCS 505C

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 505C : Versants et pentes moyennes sous falaises de calcaire dur (Pyrénées Orientales, Hérault) formés de colluvions épaisse de grèzes et localement de conglomérats. Vigne, verger et chênaie.	Sol dominant FERSIALSOL (Sols évolués) : Les fersialsols sont des sols caractérisés par une couleur rougeâtre. Ils se sont constitués sous des climats méditerranéens ou tropicaux. Leur couleur rougeâtre provenant de la présence de cristaux de fer est apparue au cours de leurs processus de formation. L'horizon au contact de la roche est aussi plus argileux, très bien structuré, à bonne capacité d'échange et de rétention pour l'eau et les éléments nutritifs. Le matériau parental peut provenir de nombreux substrats géologiques, à l'exception des marnes	Fersialsol	Sol fersiallitique rouge, calcaire à très calcaire, limono-argilo-sableux à argilo-limono-sableux, moyennement épais à épais, à forte charge en graviers et cailloux, issu de grèzes et d'argile du glaciis d'épandage au pied des falaises calcaires	70	80	Mélange de dépôts calcaires calibrés et d'argile	Sec de manière saisonnière
		Calcosol	Sol moyennement épais, jaunâtre, limono-sablonneux, graveleux, calcaire, formé sur colluvions calcaires calibrées très épaisses de type grèze formant des versants de pente moyenne	30	70	Cailloutis de type grèze	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 19 Unités cartographiées des sols UCS 505D

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 505D : Bassin de remplissage de Maury (Pyrénées Orientales). Colluvions à base d'éclats de calcschistes, de marnes noires et de grès schistosés. Vigne. Sol brun calcaire à calcique, colluvial, noir, profond, texture moyenne à lourde.	Sol dominant CALCISOL (Sols issus de matériaux calcaires) : Les calcisols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur). Bien qu'ils se développent à partir de matériaux calcaires, ils sont relativement pauvres en carbonates de calcium et ont donc un pH neutre à basique. Ils sont souvent argileux, peu ou pas caillouteux, moyennement séchants souvent perméables. Ils se différencient des calcosols par leur abondance moindre en carbonates	Calcisol	Sol profond, sablo-limono-argileux devenant limono-sablo-argileux, très graveux à la base, brun pâle, développé sur des colluvions provenant de calcschistes, de marnes noires et de schistes gréseux de l'Aptien, dans le Sillon de Maury.	50	90	Colluvions de calcschistes, de marnes noires et de schistes gréseux	Sec de manière saisonnière
	Sol dominant CALCOSOL (Sols issus de matériaux calcaires) : Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants souvent très perméables. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates	Calcosol	Sol moyennement profond à profond, limono-argilo-sableux, brun à brun foncé, formé sur colluvions de calcschistes de l'Aptien des Corbières.	50	70	Colluvions de calcschistes	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 20 Unités cartographies des sols UCS 505G

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 505G : Grèzes et éboulis formant un liseré au pied des falaises de calcaire dur. Eboulis vif sans colmatage passant progressivement à des éboulis stabilisés sous couvert forestier, puis à des grèzes bien structurées portant vignes et vergers.	Sol dominant CALC OSOLS (Sols issus de matériaux calcaires) : Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants souvent très perméables. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates	Calcosol	Sol moyennement épais, jaunâtre, limono-sablonneux, graveleux, calcaire, formé sur colluvions calcaires calibrées très épaisses de type grèze formant des versants de pente moyenne.	80	70	Cailloutis de type grèze	Sec de manière saisonnière
		Peyrosol	Sol absent sans aucune organisation morphologique sur éboulis vif, sans colmatage interstitiel, sous falaise de calcaire dur. Hérault. Pyrénées Orientales	20	0	Blocaille	Continuellement sec

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 21 Unités cartographies des sols UCS 552A

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 552A : Collines en pentes moyennes des Corbières Centrales (Aude) sur poudingues, marnes, molasses, grès calcaires, calcaires lacustres et bancs conglomératiques. Garrigue dominante et vigne localisée.	Sol dominant RENDOSOL (Sols issus de matériaux calcaires) : Les rendosols sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire très fissurée et riche en carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH basique, souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendisols par leur richesse en carbonates	Fersialsol	Sol profond à moyennement profond, sablo-limoneux, très caillouteux, peu calcaire en surface, développé sur poudingue, grès et marnes rouges de l'Eocène.	3	70	Poudingues, grès, marnes rouges	Sec de manière saisonnière
		Lithosol	Sol absent sur poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres et bancs conglomératiques des Corbières centrales.	20	2	Poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres, bancs conglomératiques	Continuellement sec
		Rendosol	Sol peu à moyennement profond, limono-argilo-sableux, peu à moyennement caillouteux, très calcaire, formé sur marnes, grès calcaires de l'Eocène et Paleocène des Corbières centrales.	47	30	Marnes et grès calcaire	Sec de manière saisonnière
		Calcosol	Sol limono-argilo-sableux, profond à très profond, généralement peu caillouteux, brun pâle à jaune, très calcaire, développé sur marnes, molasses et grès friables de l'Eocène et du Paléocène dans les Corbières centrales.	30	90	Marnes, molasses, grès friables	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 22 Unités cartographies des sols UCS 565F

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 565F : Pentes moyennes à faibles du sillon de Maury (Pyrénées Orientales) sur schistes et calcshistes. Vigne dominante, garrigues.	Sol dominant RANKOSOL (Ensemble des sols minéraux) : Les rankosols sont des sols peu épais (moins de 30 cm d'épaisseur), peu différenciés, développés à partir de roches non calcaires. Ce sont donc des sols plutôt acides. Les horizons des rankosols contiennent de nombreux éléments grossiers (cailloux, pierres issues de la fragmentation ou de l'altération de la roche sous-jacente	Calcisol	Sol profond, sablo-limono-argileux devenant limono-sablo-argileux, très graveleux à la base, brun pâle, développé sur des colluvions provenant de calcschistes, de marnes noires et de schistes gréseux de l'Aptien, dans le Sillon de Maury.	10	90	Colluvions de calcshistes, de marnes noires et de schistes gréseux	Sec de manière saisonnière
		Rankosol	Sol peu profond, limono-argilo-sableux, observé sur les schistes noirs de l'albien dans le sillon de Maury.	70	20	Schistes noirs de l'albien	Sec de manière saisonnière
		-	Sol peu profond sablo-limoneux, gravelocalouteux, calcique, brun à brun foncé, établi sur les formations calco-schisteuses de l'albien dans le sillon de Maury.	10	20	Calcshistes de l'albien	Sec de manière saisonnière
		-	Sol absent sur schistes et calcshistes de l'albien	10	0	Schistes et calcshistes	Continuellement sec

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 23 Unités cartographies des sols UCS 423A

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 423A : Plateaux karstiques sur calcaire dur des garrigues languedociennes et catalanes. Replats et vallonnements parcourus par de nombreux vallons et canyons liés au réseau de failles. Chênes verts et chênes pubescents	Sol dominant REND OSOL (Sols issus de minéraux calcaires) : Les rendosols sont des sols peu épais (moins de 35cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire très fissurée et riche en carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH basique, souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendisols par leur richesse en carbonates.	Fersialsol	Sol profond à moyennement profond, sablo-limoneux, très caillouteux, peu calcaire en surface, développé sur poudingue, grès et marnes rouges de l'Eocène.	3	70	Poudingues, grès, marnes rouges	Sec de manière saisonnière
		Lithosol	Sol absent sur poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres et bancs conglomeratiques des Corbières centrales.	20	2	Poudingues, grès calcaires, calcaires lacustres, bancs conglomeratiques	Continuellement sec
		Rendosol	Sol peu à moyennement profond, limono-argilo-sableux, peu à moyennement caillouteux, très calcaire, formé sur marnes, grès calcaires de l'Eocène et Paleocène des Corbières centrales.	47	30	Marnes et grès calcaire	Sec de manière saisonnière
		Calcosol	Sol limono-argilo-sableux, profond à très profond, généralement peu caillouteux, brun pâle à jaune, très calcaire, développé sur marnes, molasses et grès friables de l'Eocène et du Paléocène dans les Corbières centrales.	30	90	Marnes, molasses, grès friables	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (Openlg) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

2. Annexe : Détails des sols - Vingrau (extension du périmètre)

Tableau n° 24 Unités cartographiées des sols UCS 505C

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 505C : Versants et pentes moyennes sous falaises de calcaire dur (Pyrénées Orientales, Hérault) formés de colluvions épaisses de grèzes et localement de conglomérats. Vigne, verger et chênaie.	Sol dominant FERSIALSOL (Sols évolués) : Les fersialsols sont des sols caractérisés par une couleur rougeâtre. Ils se sont constitués sous des climats méditerranéens ou tropicaux. Leur couleur rougeâtre provenant de la présence de cristaux de fer est apparue au cours de leurs processus de formation. L'horizon au contact de la roche est aussi plus argileux, très bien structuré, à bonne capacité d'échange et de rétention pour l'eau et les éléments nutritifs. Le matériau parental peut provenir de nombreux substrats géologiques, à l'exception des marnes	Fersialsol	Sol fersiallitique rouge, calcaire à très calcaire, limono-argilo-sableux à argilo-limono-sableux, moyennement épais à épais, à forte charge en graviers et cailloux, issu de grèzes et d'argile du glacier d'épandage au pied des falaises calcaires	70	80	Mélange de dépôts calcaires calibrés et d'argile	Sec de manière saisonnière
			Sol moyenement épais, jaunâtre, limono-sablage, argileux, graveleux, calcaire, formé sur colluvions calcaires calibrées très épaisses de type grèze formant des versants de pente moyenne	30	70	Cailloutis de type grèze	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (OpenG) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

Tableau n° 25 Unités cartographies des sols UCS 505G

N°UCS (Unité Cartographique Sol)	Sol dominant	Type de sol	Nom UTS (Unités Typologiques de Sol)	En %	Profondeur modale du sol (en cm)	Roche mère	Régime hydrique
UCS 505G : Grèzes et éboulis formant un liseré au pied des falaises de calcaire dur. Eboulis vif sans colmatage passant progressivement à des éboulis stabilisés sous couvert forestier, puis à des grèzes bien structurées portant vignes et vergers.	Sol dominant CALCOSOLS (Sols issus de matériaux calcaires) : Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants souvent très perméables. Ils se différencient des calcisols par leur richesse en carbonates	Calcosol	Sol moyennement épais, jaunâtre, limono-sablonneux, graveleux, calcaire, formé sur colluvions calcaires calibrées très épaisses de type grèze formant des versants de pente moyenne.	80	70	Cailloutis de type grèze	Sec de manière saisonnière

Sources : BD Sol66 (OpenG) et GisSol (Pédologie, Les sols dominants en France métropolitaine, Descriptions des grandes familles de sols, 2019) et Référentiel Régional Pédologique harmonisé de la région Occitanie

3. Annexe : Les exploitations enquêtées

Tableau n° 26 Les exploitations enquêtées (cultures et surfaces)

Exploitation	Nombre de parcelle	Surface en ha dans la ZE	En % du total au sein de la ZE
Exploitation n°1	19	17,03	1,28%
Friches	5	4,83	0,36%
Vignes	14	12,20	0,92%
Exploitation n°2	41	9,79	0,73%
Vignes	41	9,79	0,73%
Exploitation n°3	15	6,69	0,50%
Vignes	15	6,69	0,50%
Exploitation n°4	42	33,00	2,48%
Friches	10	8,91	0,67%
Vignes	32	24,09	1,81%
Exploitation n°5	29	16,78	1,26%
Friches	11	2,52	0,19%
Vignes	18	14,25	1,07%
Exploitation n°6	7	1,62	0,12%
Vignes	7	1,62	0,12%
Exploitation n°7	19	9,31	0,70%
Jachères	2	1,27	0,10%
Vignes	17	8,05	0,60%
Exploitation n°8	27	22,78	1,71%
Vignes	27	22,78	1,71%
Exploitation n°9	23	9,24	0,69%
Friches	4	0,90	0,07%

Vignes	19	8,34	0,63%
Exploitation n°10	2	1,01	0,08%
Vignes	2	1,01	0,08%
Exploitation n°11	239	96,77	7,26%
Friches	35	11,49	0,86%
Jachères	5	1,78	0,13%
Vignes	199	83,50	6,27%
Exploitation n°12	7	2,52	0,19%
Vignes	7	2,52	0,19%
Exploitation n°13	76	29,77	2,23%
Friches	19	5,76	0,43%
Vignes	57	24,01	1,80%
Exploitation n°14	66	34,34	2,58%
Bâtiments	2	0,00	0,00%
Friches	36	20,06	1,51%
Vignes	28	14,27	1,07%
Exploitation n°15	6	3,82	0,29%
Vignes	6	3,82	0,29%
Exploitation n°16	21	9,50	0,71%
Friches	6	0,78	0,06%
Vignes	15	8,72	0,65%
Exploitation n°17	15	8,31	0,62%
Friches	6	2,53	0,19%
Vignes	9	5,77	0,43%
Exploitation n°18	33	13,30	1,00%
Vignes	33	13,30	1,00%
Exploitation n°19	22	13,19	0,99%
Friches	3	1,80	0,14%
Vignes	19	11,39	0,85%

Exploitation n°20	9	2,04	0,15%
Vignes	9	2,04	0,15%
Exploitation n°21	107	37,79	2,84%
Friches	6	2,90	0,22%
Vignes	101	34,89	2,62%
Exploitation n°22	30	18,51	1,39%
Friches	6	2,01	0,15%
Vignes	24	16,50	1,24%
Exploitation n°23	7	3,55	0,27%
Vignes	7	3,55	0,27%
Exploitation n°24 et 25	52	41,43	3,11%
Friches	13	6,50	0,49%
Vignes	39	34,93	2,62%
Exploitation n°26	11	3,08	0,23%
Bâti	1	0,24	0,02%
Vignes	10	2,84	0,21%
Exploitation n°27	29	11,29	0,85%
Friches	12	2,22	0,17%
Vignes	17	9,07	0,68%
Exploitation n°28	12	3,83	0,29%
Friches	6	1,66	0,12%
Vignes	6	2,17	0,16%
Exploitation n°29	43	13,73	1,03%
Vignes	43	13,73	1,03%
Exploitation n°30	24	6,68	0,50%
Friches	1	0,24	0,02%
Vignes	23	6,44	0,48%
Exploitation n°31	35	16,37	1,23%
Vignes	35	16,37	1,23%

Exploitation n°32	66	30,10	2,26%
Friches	36	10,12	0,76%
Vignes	30	19,98	1,50%
Exploitation n°33	25	11,35	0,85%
Friches	15	5,73	0,43%
Vignes	10	5,62	0,42%
Exploitation n°34	2	0,52	0,04%
Friches	2	0,52	0,04%
Exploitation n°35	67	43,18	3,24%
Friches	4	2,98	0,22%
Jachères	11	5,40	0,40%
Vignes	52	34,80	2,61%
Exploitation n°36	28	10,23	0,77%
Friches	10	3,88	0,29%
Vignes	18	6,35	0,48%
Exploitation n°37	11	8,47	0,64%
Friches	3	1,61	0,12%
Vignes	8	6,86	0,51%
Exploitation n°38	55	36,32	2,73%
Bâtiment	12	0,48	0,04%
Friches	16	16,29	1,22%
Jachères	5	0,80	0,06%
Vergers	1	0,60	0,05%
Vignes	21	18,15	1,36%
Exploitation n°39	11	1,55	0,12%
Vignes	11	1,55	0,12%
Exploitation n°40	35	18,66	1,40%
Friches	4	2,40	0,18%
Vignes	31	16,26	1,22%

Exploitation n°41	88	19,23	1,44%
Vignes	88	19,23	1,44%
Exploitation n°42	51	80,64	6,05%
Friches	12	42,59	3,20%
Vignes	39	38,05	2,86%
Exploitation n°43	40	20,42	1,53%
Friches	8	3,35	0,25%
Vignes	32	17,07	1,28%
Exploitation n°44	5	2,01	0,15%
Friches	1	0,45	0,03%
Vignes	4	1,56	0,12%
Exploitation n°45	7	3,69	0,28%
Vignes	7	3,69	0,28%
Exploitation n°46	93	132,22	9,92%
Jachères	27	27,17	2,04%
Vignes	66	105,06	7,88%
Exploitation n°47	50	22,84	1,71%
Friches	16	4,81	0,36%
Vignes	34	18,03	1,35%
Exploitation n°48	35	12,82	0,96%
Vignes	35	12,82	0,96%
Exploitation n°49	5	14,18	1,06%
Friches	3	1,28	0,10%
Vignes	1	12,88	0,97%
Exploitation n°50	12	3,65	0,27%
Friches	2	0,51	0,04%
Vignes	10	3,14	0,24%
Exploitation n°51	7	3,41	0,26%
Friches	1	0,20	0,02%

Vignes	6	3,21	0,24%
Exploitation n°52	74	28,86	2,17%
Friches	16	3,59	0,27%
Vignes	58	25,26	1,90%
Exploitation n°53	37	9,74	0,73%
Friches	3	1,16	0,09%
Jachères	5	1,26	0,09%
Vignes	29	7,32	0,55%
Exploitation n°54	24	14,69	1,10%
Friches	7	4,61	0,35%
Vignes	17	10,09	0,76%
Exploitation n°55	24	10,16	0,76%
Friches	8	2,21	0,17%
Vignes	16	7,95	0,60%
Exploitation n°56	126	36,33	2,73%
Friches	5	0,96	0,07%
Vignes	121	35,38	2,65%
Exploitation n°57	47	16,82	1,26%
Friches	7	1,83	0,14%
Vignes	40	14,99	1,12%
Exploitation n°58	22	5,41	0,41%
Vignes	22	5,41	0,41%
Exploitation n°59	7	3,97	0,30%
Vignes	7	3,97	0,30%
Exploitation n°60	6	2,43	0,18%
Vignes	6	2,43	0,18%
Exploitation n°61	71	24,47	1,84%
Friches	15	3,24	0,24%
Vignes	56	21,23	1,59%

Exploitation n°62	35	17,14	1,29%
Friches	18	8,12	0,61%
Vignes	17	9,03	0,68%
Exploitation n°63	139	40,17	3,01%
Friches	61	17,13	1,28%
Truffe	4	0,74	0,06%
Vignes	74	22,30	1,67%
Exploitation n°64	188	44,86	3,37%
Friches	49	11,71	0,88%
Vignes	139	33,15	2,49%
Exploitation n°65	102	59,80	4,49%
Jachères	13	11,44	0,86%
Oliviers	17	1,49	0,11%
Vignes	72	46,87	3,52%
Exploitation n°66	3	5,34	0,40%
Friches	1	1,49	0,11%
Vignes	2	3,85	0,29%
Exploitation n°67	43	13,81	1,04%
Friches	7	2,44	0,18%
Vignes	36	11,37	0,85%
Exploitation n°68	17	8,63	0,65%
Friches	9	3,87	0,29%
Vignes	8	4,76	0,36%
Exploitation n°69	36	17,68	1,33%
Friches	3	2,78	0,21%
Vergers	1	0,12	0,01%
Vignes	32	14,78	1,11%
Total général	2762	1332,86	100,00%

4. Annexe : Le questionnaire d'enquête



Questionnaire d'enquête exploitant – Etude d'aménagement foncier – Communes de Tautavel - Vingrau

Date : / /2024

(*) Éléments obligatoires à remplir.

L'AGRICULTEUR			
*Nom et prénom			
*Date de naissance	/ /	Age :	
*Adresse juridique (Siège d'exploitation)			
*Téléphone			
*Mail			

L'EXPLOITATION			
*Statut de l'exploitation	<input type="checkbox"/> Individuel		
	<input type="checkbox"/> Société	Si société nom de l'entreprise :	
	Nombre d'associé :		
*Statut MSA	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation)		
	<input type="checkbox"/> Cotisant solidaire		
	<input type="checkbox"/> Autre		
*Commune du siège d'exploitation			
SIRET		N° PACAGE Si vous déclarez vos parcelles à la PAC	
*Surfaces totales des cultures de votre exploitation (en Ha)	Vignes :	Vergers :	Friches :
	Autre :		

L'AMENAGEMENT FONCIER

***Connaissez-vous les procédures d'aménagement foncier (AFAFE, ECIR...) ?**

Oui Non Pas vraiment

Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait vous être utile à l'échelle de votre exploitation ?

(De 0 à 10, 10 signifiant que cela est indispensable pour vous et 0 que celle-ci ne vous apportera rien de plus)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait être bénéfique pour l'agriculture du secteur ?

(De 0 à 10, 10 signifiant que cela est indispensable pour l'agriculture locale et 0 que celle-ci n'apportera rien de significatif)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

***Trouvez-vous le périmètre proposé pertinent ?**

(Voir carte du périmètre)

Oui Non

Si non, pourquoi ?

***Avez-vous des projets de constructions dans le périmètre d'étude ?**

Oui Non

Si oui, de quel type de projet s'agit-il ?	<u>Projet 1 :</u>	<u>Projet 2 :</u>	<u>Projet 3 :</u>
---	-------------------	-------------------	-------------------

Pour quelle emprise ?			
------------------------------	--	--	--

Sur quelle parcelle ? (Référence cadastrale ex : A160)			
--	--	--	--

***Quelle est la dynamique actuelle de l'exploitation (en surface) ?**

Stable Réduction Agrandissement

Autre :

*Souhaitez-vous échanger des parcelles dans le périmètre d'étude ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Commentaire :	
*Souhaitez-vous acheter des parcelles dans le périmètre d'étude ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Commentaire :	
*Souhaitez-vous vendre des parcelles dans le périmètre d'étude ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Commentaire :	

Commentaire libre sur le projet ou des problématiques du territoire ainsi que des éléments qui vous semblent importants à prendre en compte au niveau agricole :

Mention RGPD : Protection des données :

Les données personnelles recueillies à l'aide de ce questionnaire dans le cadre du projet « Etude d'aménagement foncier – Commune de Tautavel » font l'objet de traitements informatisés mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, en se basant sur l'article 6.1 du règlement européen RGPD 2016/679.

Ces données viendront alimenter une base de données SIG de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales ainsi que le rapport d'étude (anonymisé dans la version publique), dont l'accessibilité est strictement limitée à ses agents. Elles seront communiquées aux différents membres du groupement des bureaux d'études (Valoris et LETICEEA) en fonction de leur domaine d'activité et pour la bonne réalisation du l'étude. Le maître d'ouvrage soit le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales aura également accès aux données recueillies.

Ces données permettront aussi de mettre à jour la base client des Chambre d'Agriculture, dont l'accessibilité est strictement limitée à ses agents. Elles pourront être également mobilisées dans le cadre de l'élaboration de statistiques et d'études collectives relatives au monde agricole.

La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause nous nous engageons à les conserver dans des délais raisonnables.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur <https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En répondant à ce questionnaire, j'accepte que mes données soient traitées par la Chambre d'agriculture pour l'ensemble des finalités énoncées.

Signature et date (exploitant) :	Signature et date (Agent CA66) : <i>(Si entretien téléphonique)</i>



X. Table de illustrations

Carte n° 1 Localisation du périmètre d'étude initial – Commune de Tautavel	5
Carte n° 2 Périmètre d'étude incluant l'extension Vingrau	8
Carte n° 3 Localisation des communes de Tautavel et Vingrau dans leur environnement proche	10
Carte n° 4 Localisation des communes de Tautavel et Vingrau dans leur environnement administratif	11
Carte n° 5 Synergie avec les communes "voisines"	12
Carte n° 6 Réseaux électriques – Commune de Tautavel – Périmètre initial	17
Carte n° 7 Réseaux électriques - Commune de Vingrau – Extension du périmètre	18
Carte n° 8 Réseaux d'eau potable et des eaux usées - Commune de Tautavel – Périmètre initial	19
Carte n° 9 Réseau eau potable - - Commune de Vingrau – Extension du périmètre	20
Carte n° 10 Réseau d'assainissement des eaux usées – Commune de Vingrau – Extension du périmètre	21
Carte n° 11 Réseaux de transports – Commune de Tautavel – Périmètre initial	22
Carte n° 12 Réseaux de transports – Commune de Vingrau – Extension du périmètre	24
Carte n° 13 Localisation des activités économiques	29
Carte n° 14 Localisation des activités économiques	31
Carte n° 15 Zonages du PLU – Commune de Tautavel.....	34
Carte n° 16 Plan de synthèse des principales orientations autour du village	35
Carte n° 17 Le PLU en lien avec le périmètre d'étude de l'aménagement (Tautavel).....	36
Carte n° 18 PLU en vigueur – Commune de Vingrau	37
Carte n° 19 Plan de synthèse des principales orientations autour du village de Vingrau.....	38
Carte n° 20 PLU en lien avec le périmètre d'étude de l'aménagement – Extension de Vingrau	39
Carte n° 21 OCS de la zone d'étude – Tautavel - Périmètre initial	41
Carte n° 22 Localisation des friches - Tautavel.....	43
Carte n° 23 Les déclarations PAC 2023 - Tautavel	44
Carte n° 24 Zonages des appellations d'origine viticoles - Tautavel	48
Carte n° 25 Les AOP/AOC viticoles en vins secs	50
Carte n° 26 Les AOP/AOC viticoles en vins doux	51
Carte n° 27 Les sols	54
Carte n° 28 Géologie	55
Carte n° 29 Aptitudes culturelles des sols au sein du périmètre d'étude initial	56
Carte n° 30 Périmètre irrigable de la commune de Tautavel	57
Carte n° 31 Secteurs de gestion des forages.....	60
Carte n° 32 Captages prioritaires - Eau - PMM.....	61

Carte n° 33 OCS de la zone d'étude – Extension Vingrau.....	67
Carte n° 34 Localisation des friches – Extension Vingrau	69
Carte n° 35 Localisation des déclarations PAC 2023 – Extension Vingrau	70
Carte n° 36 Les zonages AOP/AOC viticoles – Extension Vingrau	73
Carte n° 37 Les sols – Extension Vingrau.....	74
Carte n° 38 Géologie (Géo Charme) – Extension Vingrau	75
Carte n° 39 Occupation des sols à l'échelle du périmètre d'aménagement foncier.....	80
Carte n° 40 Les secteurs les plus dynamiques en fonction de l'OCS	82
Carte n° 41 Secteurs les moins dynamiques en fonction de l'OCS	83
Carte n° 42 Les sols	84
Carte n° 43 Parcelles d'apports des exploitants.....	85
Carte n° 44 Les AOP/AOC viticoles	86
Carte n° 45 Les îlots viticoles et le parcellaire.....	87
Carte n° 46 Réseau d'irrigation	88
Carte n° 47 Mode de faire valoir.....	92
Carte n° 48 Modes de production.....	93
Carte n° 49 Emprise foncière en fonction de l'âge des exploitants	94
Carte n° 50 Emprise foncière des plus de 50 ans	96
Carte n° 51 Dynamique des exploitations enquêtes	101
Carte n° 52 Emprise foncière des exploitations souhaitant faire des échanges	102
 Graphique n° 1 Evolution de la démographie de 1968 à 2020 – Commune de Tautavel.....	14
Graphique n° 2 Evolution de la démographie de 1968 à 2021 - Commune de Vingrau.....	15
Graphique n° 3 L'emploi en lien avec l'activité agricole (Tautavel).....	26
Graphique n° 4 Evolution de l'emploi en lien avec l'activité agricole (Vingrau)	28
Graphique n° 5 Répartition des surfaces des zonages du PLU	34
Graphique n° 6 Répartition des surfaces des zonages du PLU uniquement dans le périmètre d'étude (Tautavel).....	36
Graphique n° 7 Répartition des zonages en surface (en %) – Vingrau	37
Graphique n° 8 Ventilation des zonages du PLU présents au sein du périmètre d'extension Vingrau	39
Graphique n° 9 Les parcelles du réseau d'irrigation comprises dans le périmètre initial de Tautavel.....	57
Graphique n° 10 Répartition des parcelles irriguées en 2021 au sein du périmètre d'irrigation de Tautavel et du périmètre d'étude de l'AFR.....	57
Graphique n° 11 Localisation du canal de l'Alzine – Tautavel	59
Graphique n° 12 Evolution du nombre d'exploitation entre 2011 et 2021 et des superficies moyennes exploitées	62
Graphique n° 13 Evolution du nombre de chefs d'exploitation agricole et de cotisants solidaires	63
Graphique n° 14 Répartition de l'occupation des sols – Extension Vingrau	67
Graphique n° 15 Ventilation de la SAU en % - Extension Vingrau	67

Graphique n° 16 Ventilation de la SAU en %	81
Graphique n° 17 Répartition des surfaces par structures d'apports	85
Graphique n° 18 Statut des exploitants	91
Graphique n° 19 Statut MSA	91
Graphique n° 20 Statut des vigneron (apport)	91
Graphique n° 21 Mode de production de l'exploitation	91
Graphique n° 22 Répartition des surfaces par type de mode de faire valoir	92
Graphique n° 23 Répartition en % des surfaces par mode de production	93
Graphique n° 24 Réponses des exploitants en % sur leurs connaissances des aménagements foncier	97
Graphique n° 25 Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait vous être utile à l'échelle de votre exploitation ?	97
Graphique n° 26 Pensez-vous qu'une opération de ce type pourrait être bénéfique pour l'agriculture du secteur d'étude ?	97
Graphique n° 27 Emprise foncière des exploitations	99
 Schéma n° 1 Analyse de l'occupation des sols – zones agricoles dynamiques et sous exploitées – Extension Vingrau	71
 Tableau n° 1 Population par grandes tranches d'âges – Commune de Tautavel.....	14
Tableau n° 2 Population par grandes tranches d'âges – Commune de Vingrau.....	15
Tableau n° 3 Répartition des linéaires du réseau	24
Tableau n° 4 Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2020 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Tautavel).....	25
Tableau n° 5 Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2021 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Vingrau)	27
Tableau n° 6 Répartition des surfaces des zonages du PLU (Tautavel)	34
Tableau n° 7 Répartition des zonages en surface (en HA) - Vingrau	37
Tableau n° 9 Répartition de l'occupation des sols - Tautavel	42
Tableau n° 8 Répartition de la SAU en %, Tautavel	42
Tableau n° 10 Répartition des surfaces des zonages AOP & IGP - Tautavel	49
Tableau n° 11 Age moyen et taux de +55 ans en fonction du statut MSA	64
Tableau n° 12 Surfaces des zonages AOP/AOC viticoles – Extension Vingrau.....	73
Tableau n° 13 Répartition des surfaces de l'OCS	81
Tableau n° 14 Les surfaces en fonction de la catégorie d'âge des exploitants et sociétés	95
Tableau n° 15 Grille AFOM	104
Tableau n° 16 Unités cartographies des sols UCS 171A.....	107
Tableau n° 17 Unités cartographies des sols UCS 423A.....	108
Tableau n° 18 Unités cartographies des sols UCS 505C	109
Tableau n° 19 Unités cartographies des sols UCS 505D	110
Tableau n° 20 Unités cartographies des sols UCS 505G	111
Tableau n° 21 Unités cartographies des sols UCS 552A.....	112

Tableau n° 22 Unités cartographies des sols UCS 565F	113
Tableau n° 23 Unités cartographies des sols UCS 423A.....	114
Tableau n° 24 Unités cartographies des sols UCS 505C	115
Tableau n° 25 Unités cartographies des sols UCS 505G	116
Tableau n° 26 Les exploitations enquêtées (cultures et surfaces)	117